Découverte de la Coopération internationale

dossier n°9

Population, Culture et Education

eduki FONDATION
Centre pour l'Education et la Sensibilisation à la Coopération Internationale

Introduction

La population, la culture et l'éducation sont trois sujets très discutés dans la coopération internationale. Nous découvrirons dans ce dossier les enjeux qui les concernent, notamment face aux objectifs du millénaire pour le développement. Lorsque nous nous intéressons à l'un d'eux, nous sommes amenés vers les deux autres. Pour mieux le comprendre : aborder la population, c'est aussi avoir un regard sur la diversité culturelle et les systèmes éducatifs des pays par exemple.

Les conférences internationales sur la population et le développement suivent l'évolution de la population. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture se mobilise pour protéger et valoriser la culture et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance s'active pour favoriser l'accès à l'éducation. Nous verrons qu'un bon nombre d'autres organisations jouent également un rôle important dans cette thématique.

Nous allons partir à la découverte de ce passionnant sujet, à la découverte de la coopération internationale !

Utilisation du dossier

Le dossier est structuré de façon à être traité soit globalement soit par partie.

Au fil du texte, vous découvrirez :

- ➔ des explications de termes rencontrés au cours de la lecture ;
- ➔ divers éclairages sur des personnages historiques ;
- ➔ des illustrations concrètes sur les notions développées.

Table des matières

Population 5

Les origines de l'Homme ? 5
Evolution de la population mondiale en graphiques 7
La démographie 8
L'état de la population de nos jours 8
Une société vieillissante 9
Question du genre : Egalité des hommes et des femmes (UNIFEM, OIF, DDC,...) 11
La planification familiale (OMS, FNUAP,...) 13
La santé maternelle 15
La mortalité infantile (UNICEF) 16
La sécurité humaine 17
La sécurité alimentaire (FAO) 18
Le droit à l'alimentation (Sommet mondial de l'alimentation) 19
L'insécurité alimentaire dans le monde (FAO, DDC, PAM, CGIAR,...) 20
Journée mondiale de l'alimentation (FAO) 22
La migration et l'urbanisation 23
La migration (OIM, OCDE,...) 23
L'urbanisation (FNUAP, ONU-HABITAT,...) 25
Les Organisations Internationales et leurs actions 28
Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) 28
La Conférence internationale sur la population et le développement (1994) 29
L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) 33
Codex Alimentarius 34
Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) 34
L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) 36
ONU-Habitat 37

Culture 39

La Culture et l'UNESCO 39
La Commission suisse pour l'UNESCO 41
Organisation Internationale de la Francophonie 42
La Suisse et l'encouragement de la culture 44
La culture en Ville de Genève 44
Les artistes suisses 45
La diversité culturelle 46
Les peuples autochtones (doCip) 47
L'OMPI et les savoirs traditionnels 49
Le patrimoine culturel mondial 50
Quelques sites du patrimoine mondial de l'UNESCO 51
Les sept merveilles du monde 53
Les sept merveilles du monde moderne 53
Le patrimoine immatériel 54
La sauvegarde du patrimoine immatériel 54
Quelques chefs-d'oeuvre 55
Les langues en danger 56
Le patrimoine mondial en péril 57
La protection du patrimoine mondial culturel en temps de conflits 57
Le bouclier bleu 58

Education 59

L'éducation et l'UNESCO 59
Les études de l'OCDE 60
projet PISA 60
Le processus de Bologne 61
Le système éducatif suisse 62
Bureau International d'Education (BIE) 64
Le droit à l'éducation 65
L'Education Pour Tous 66
L'enseignement primaire pour tous et les objectifs du millénaire pour le développement 67
Rapport mondial de suivi de l'EPT 68
L'école et le travail des enfants 70
L'alphabétisation 71
L'Education des filles 72
L'Education en vue du développement durable 73

Le saviez-vous ? 74

Sélection d'organisations 75

Quelques conventions 85

Références sur Internet 87

Population

Pour commencer nous avons choisi de vous proposer un bref rappel des origines de l'Homme et une série de graphiques illustrant le spectaculaire accroissement de la population mondiale. Nous étudierons ensuite les effets de cet accroissement dans le monde à travers le travail des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales.

Le rapide survol de nos lointains ancêtres, de l'apparition des anciens Australopithèques, ou « singes debout », aux divers représentants de la lignée Homo, ou « humains comme nous », n'a qu'un seul but : nous rappeler que nous sommes bien tous parents mais différents. En effet, nous avons tous les mêmes ancêtres : les Homo sapiens venus d'Afrique qui, au fil des siècles, se sont adaptés à différents types d'environnements au gré des migrations.

Les origines de l'Homme

Les premiers hominidés avérés, les australopithèques, ont environ 4,4 millions d'années et ont vécu en Afrique, notamment en Tanzanie, en Ethiopie et au Kenya. La première découverte de vestiges d'australopithèques date de 1924. Parmi les principales caractéristiques des australopithèques, on peut citer la station bipède et une structure de la main identique à celle des humains, en dehors de l'articulation de la première phalange du pouce.
La plus connue des australopithèques porte de le nom de **Lucy** et son squelette, complet à plus de 40%, a été découvert en 1974 en Ethiopie.

Le squelette de Lucy ▲

Source : http://tempsreel.nouvelobs.com/file/351073.jpg

Lucy

Le 30 novembre 1974, des anthropologues découvrent 52 restes d'un squelette vieux de 3 millions d'années au nord-ouest de l'Éthiopie, dans la vallée de l'Awash, non loin de Djibouti.
Il s'agit d'une jeune femme de 1 mètre 10, avec une forte mâchoire et une capacité crânienne faible. Les savants la baptisent Lucy d'après une chanson des Beatles qu'ils écoutaient à leur bivouac : « Lucy in the Sky with Diamonds ». Les scientifiques la baptisèrent Australopithecus afarensis. Lucy est considérée aujourd'hui comme notre lointaine cousine, du groupe des Australopithèques. Ce sont des hominidés caractérisés par une forte mâchoire et une capacité crânienne faible (moins de 500 cm3).

C'est il y a environ 2,5 millions d'années qu'apparaît en Afrique de l'Est et du Sud l'**Homo habilis** (littéralement « homme habile »). Mesurant entre 120 et 160 centimètres, l'homo habilis était caractérisé par un visage plus plat que celui de l'australopithèque, un front plus élevé et une capacité cérébrale plus importante. Il est le premier ancêtre auquel les scientifiques reconnaissent le titre d'Homme, mais il n'est pas notre ancêtre direct. L'homo habilis maîtrisait parfaitement la station debout, utilisait des outils comme des éclats de silex tranchants et en fabriquait à l'aide de galets aménagés. On attribue aux homo habilis les premiers habitats, des sortes de campements rudimentaires. La vie en petits groupes de l'homo habilis impliquait un minimum d'organisation sociale.

Homo habilis

L'**homo erectus** (« homme debout ») a succédé à l'homo habilis il y a 1,7 million d'années. C'est le premier ancêtre dont on est sûr qu'il a vécu sur trois continents : l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Sa capacité crânienne variait de 780 à 1250 cm^3, ce qui s'apparente à celle des humains actuels (1500 cm^3). La découverte la plus importante de l'homo erectus fut la maîtrise du feu et de sa conservation ce qui lui permit de pénétrer dans les cavernes, de cuire sa nourriture et d'améliorer la fabrication des outils.

Il y a environ 200'000 ans, l'homo erectus va évoluer pour prendre la forme de l'**homo sapiens** (l'homme qui pense). Deux sous-espèces de l'homo sapiens vont apparaître. Il s'agit de l'homme de Neandertal ou homo sapiens neandertalensis (aujourd'hui disparu) et de l'homme de Cro Magnon ou homo sapiens sapiens (ce que nous sommes).

L'homme de Neandertal occupait essentiellement l'Europe et le Proche-Orient. Proche de l'homme moderne, il n'en diffère que par quelques caractéristiques : il était un peu plus petit que les Européens actuels (1,55m à 1,70m pour un adulte), il possédait des os massifs qui lui donnaient une apparence trapue, le menton était quasi absent, les orbites saillantes, le front fuyant. Par contre, trait morphologique partagé avec l'homme moderne, la capacité crânienne était importante. ce qui lui a permis d'importantes avancées culturelles comme les rites funéraires, les parures, les instruments de musique. Il s'est éteint il y a 30'000 ans.

L'homme de Cro-Magnon est en fait tout simplement un homo sapiens identifié sur une période particulière et dont le nom provient de l'abri sous lequel on a retrouvé ses premiers vestiges. C'est il y a 100'000 ans que l'on trouve dans toute la moitié sud de l'Afrique des populations de morphologie moderne, l'homme de Cro-Magnon a donc cohabité avec celui de Neandertal. On trouve des traces de sa présence en Europe il y a 35'000 ans. Le crâne de l' homme de Cro-Magnon était long et étroit, sa face large et basse, son front était vertical et bombé.
Il a perfectionné les outils et utilisé d'autres matériaux que la pierre comme l'os et l'ivoire par exemple. Il a également été le premier à ajouter des manches à ses outils. C'est également l'homme de Cro-Magnon qui, le premier, a véritablement vécu en société, possédait un système religieux ainsi qu'un langage verbal. Il serait aussi à l'origine de l'art.

La **grotte de Lascaux** est l'une des plus importantes grottes ornées paléolithiques par le nombre et la qualité esthétique de ses œuvres. Elle est parfois surnommée « la chapelle Sixtine de l'art pariétal ». Les peintures et les gravures qu'elle renferme n'ont pas pu faire l'objet de datations directes précises : leur âge est estimé entre environ - 18'000 et - 15'000 ans.

La plus ancienne représentation élaborée connue d'un visage humain est une figure de femme, une petite tête en ivoire qui a environ 25000 ans. Cette petite tête sculptée dans l'ivoire est connue comme « la Tête à la capuche », ou « la Dame de Brassempouy ». Découverte dans la Grotte du Pape à Brassempouy en 1894, elle mesure 3,6 centimètres de hauteur. « La Dame de Brassempouy » est conservée au Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye.

Sources :
En haut (http://www.futura-sciences.com/uploads/tx_oxcsfutura/comprendre/d/images/592/grotte_052a.jpg)
En bas (http://www.latOur.org/images/lortet/dame.jpg)

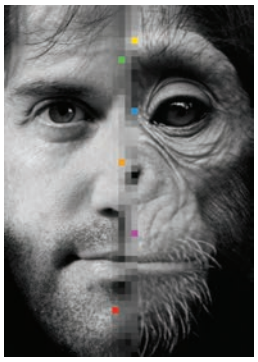

Le propre du singe
Exposition proposée par le Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel du 3 février 2008 au 30 novembre 2008.
"Marche sur deux pattes, utilisation d'outils, rire, partage de la nourriture, conscience de soi, relations sociales complexes... culture ! D'autres primates possèdent aussi ces caractéristiques que l'on croyait réservées à notre espèce."
➥ www.museum-neuchatel.ch

Entre - 60000 et - 30000 ans, l'homme profite de toutes les occasions (périodes glacières entraînant la baisse du niveau des mers par exemple) pour traverser les étendues marines et peupler l'Amérique et l'Australie. La population humaine se chiffre alors à environ 1,5 million d'individus. En - 400, la population mondiale est estimée à 152 millions de personnes puis 257 en 1000, 458 en 1500, 968 en 1800 pour atteindre plus de 6 milliards de nos jours.

Evolution de la population mondiale en graphiques

Ces graphiques nous permettent de voir l'évolution de la population mondiale. Depuis 2007, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes et, très vraisemblablement, cette proportion atteindra les 75 % en 2050. La population urbaine s'accroît d'un million de personnes chaque semaine ce qui engendre une pression de plus en plus forte sur l'environnement.

Evolution de la population mondiale

Année	Population
1950	2 535 093
1955	2 770 753
1960	3 031 931
1965	3 342 771
1970	3 698 676
1975	4 076 080
1980	4 451 470
1985	4 855 264
1990	5 294 879
1995	5 719 045
2000	6 124 123
2005	6 514 751
2010	6 906 558
2015	7 295 135
2020	7 667 090
2025	8 010 509
2030	8 317 707
2035	8 587 050
2040	8 823 546
2045	9 025 982
2050	9 191 287

Source : http://esa.un.org/unpp/p2k0data.asp

Evolution de la population mondiale à travers l'Histoire

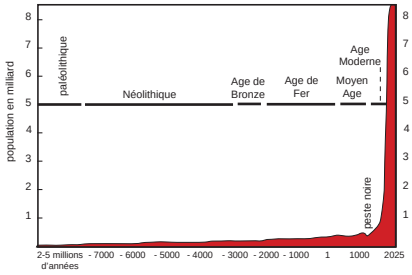

Adapté de : «World Population : Toward the Next Century», copyright 1994 by the Population Reference Bureau

Source : http://wilderdom.com/psychology/social/introduction/

population urbaine et rurale, 1950-2050

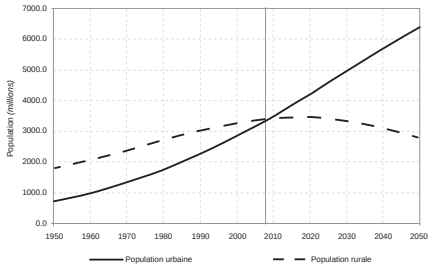

Source : http://www.un.org/esa/population/publications/wup2007/2007WUP_ExecSum_web.pdf

Population mondiale dans différents scénarios, 1950-2050

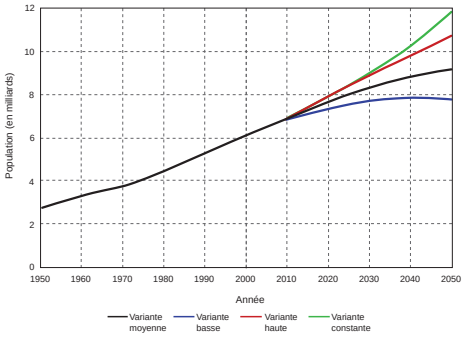

Source : http://www.un.org/esa/population/publications/wpp2006/French.pdf

Evolution de la population mondiale pour les pays en développement et industrialisés

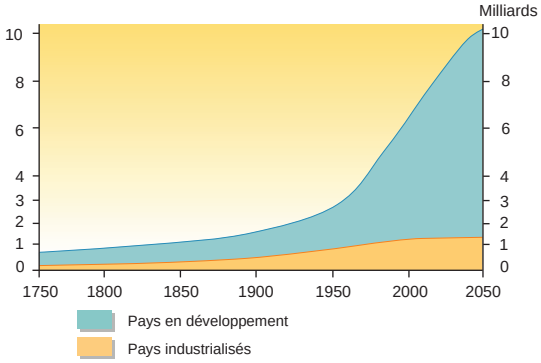

Source : http://www.sustainablescale.org/AreasofConcern/Population/PopulationandScale/QuickFacts.aspx

Population urbaine et émissions de dioxyde de carbone

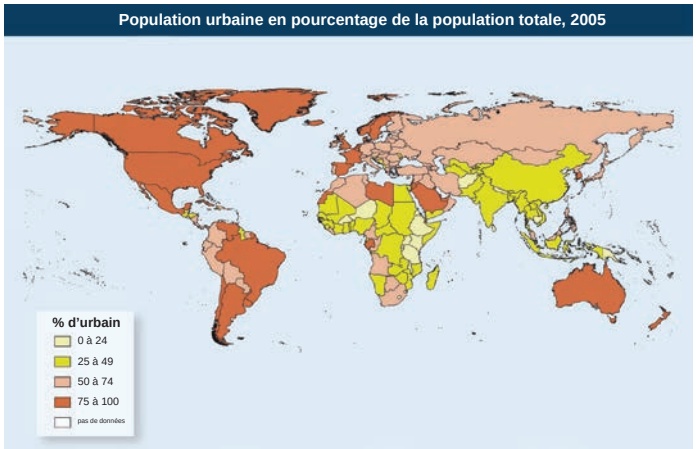

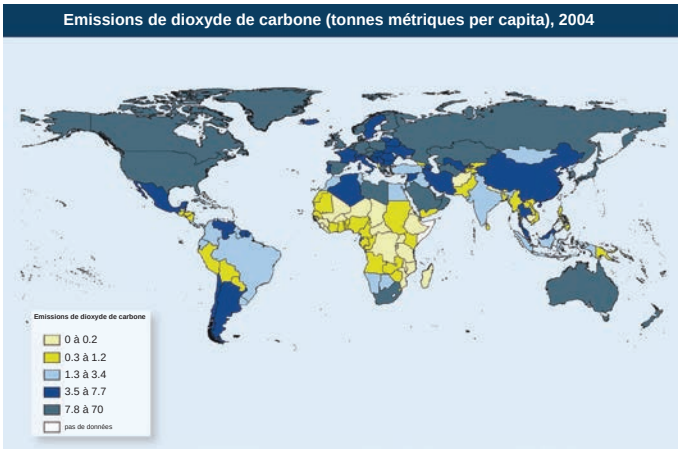

Source : http://www.un.org/esa/population/publications/2007_PopDevt/Urban_2007.pdf

Pour obtenir plus de statistiques sur le sujet :

Base de données sur la population-www.un.org/en/development/desa/population/publications/database/index.shtml

La démographie

La démographie, du grec *demos* signifiant « peuple » et de *graphein* « écrire », est la science ayant pour objet l'étude quantitative des populations et de leurs dynamiques sur la base de caractéristiques tels les taux de natalité, fécondité, mortalité ou la migration. La tâche des démographes consiste à analyser les variations de ces phénomènes dans le temps et dans l'espace, en fonction des milieux socio-économiques et culturels. Pour ce faire, ils puisent notamment dans les connaissances d'autres disciplines parmi lesquelles la sociologie, l'économie, la géographie ou l'histoire. La démographie dépasse donc le cadre de l'analyse statistique et permet d'étudier les phénomènes affectant les populations dans une perspective globale.

Les taux de natalité, fécondité et mortalité

Le taux de natalité est une donnée statistique, exprimée en ‰ (pour mille), qui donne le nombre de naissances vivantes par habitant au cours d'une année donnée. En 2008, il varie de 7,87 ‰ pour le Japon à 49,62‰ pour le Niger.

Le taux de fécondité est un indice statistique permettant de mesurer la tendance d'une population à augmenter ou à diminuer naturellement (c'est-à-dire sans tenir compte des flux migratoires). Le taux de fécondité générale est calculé en faisant le rapport du nombre total d'enfants vivants à la naissance par le nombre moyen de femmes fécondes (c'est-à-dire entre 15 et 49 ans) pour une année donnée. En 2008, il était de 6,81 en Ouganda pour le plus haut et de 1,08 à Singapour pour le plus bas.

Le taux de mortalité est le nombre de décès annuels rapporté au nombre d'habitants d'un territoire donné. En 2008, le taux de mortalité le plus élevé était de 30,7‰ pour le Swaziland. En comparaison, le moins élevé était de 2,13‰ pour les Emirats Arabes Unis.

L'état de la population de nos jours

La population mondiale ne cesse d'augmenter (environ 70 millions de personnes en plus par année) alors que le taux d'accroissement démographique baisse continuellement. Ce taux était en effet de 1,167% en 2007. En comparaison, il était encore estimé à 1,3% en 2000. En 2007, le taux d'accroissement était de 0,381% pour la Suisse.
A la mi-2008, la population mondiale atteignait 6,7 milliards d'habitants. Le cap des 7 milliards devrait être franchi en 2011 ou 2012, selon le Population Reference Bureau (PRB), organisme indépendant de recherche situé à Washington. Au cours du XXème siècle, 90% de la croissance démographique mondiale a été le fait des pays en voie de développement. La tendance va se poursuivre en s'accentuant prédisent les démographes qui estiment, qu'entre 2008 et 2050, l'augmentation de la population sera entièrement due aux pays en développement. C'est dans les pays les plus pauvres que l'on note la plus forte croissance de la population. La population dans les pays développés est de 1,2 milliard de personnes tandis que la population dans les pays les moins développés est presque six fois supérieure : environ 5,5 milliards d'individus.

un jour d'affluence dans une piscine de Tokyo...

Taux d'accroissement de la population mondiale : 1950-2050

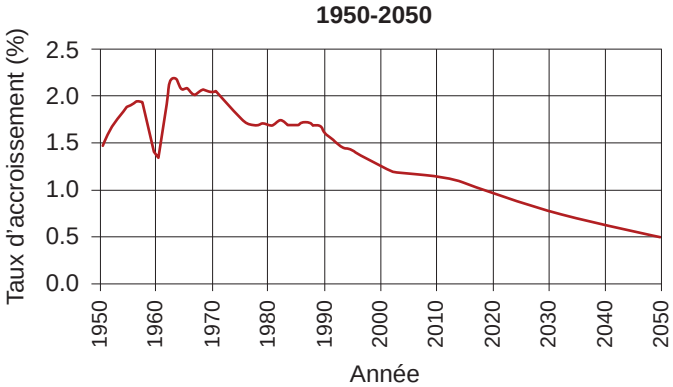

Adapté de : U.S. Census Bureau, International Data Base, July 2007 version.
Source : http://www.census.gov/ipc/www/img/worldgr.gif

Bien que la population mondiale continue de croître, cet accroissement se ralentit en raison d'une baisse de la fécondité. Actuellement, plus de la moitié de l'humanité vit dans une région du monde où le taux de fécondité est inférieur à 2,1 enfants par femme, taux nécessaire au remplacement des générations. L'augmentation de la population concerne surtout les pays du Sud, notamment l'Afrique dont la population va doubler dans les prochaines décennies.

L'accroissement démographique

L'accroissement démographique (ou croissance de la population) représente la variation de la population dans le temps. Il peut être exprimé par la variation du nombre d'individus au sein d'une population par unité de temps. Le concept d'accroissement démographique peut techniquement s'appliquer à n'importe quelle espèce (animale, végétale..). Il se décompose en deux parties distinctes :

- l'accroissement naturel ;
- l'accroissement migratoire.

Le taux d'accroissement de la population est l'augmentation du nombre d'habitants d'un pays en un an, en pourcentage du chiffre de la population au début de l'année. Il indique le nombre de naissances et de décès enregistrés pendant la période et le nombre de personnes qui ont émigré ou immigré.

Une société vieillissante

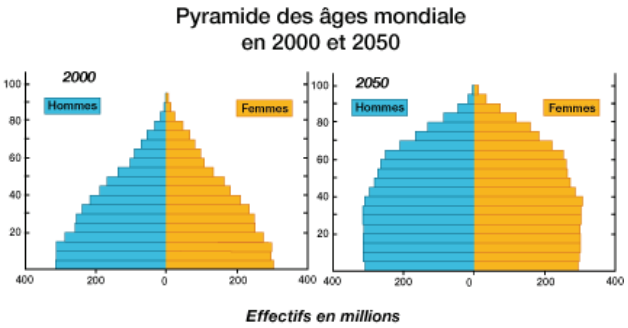

Source : http://www.journaldunet.com/science/science-et-nous/dossiers/06/demographie/images/pyramide-des-ages.gif

En raison de la baisse du taux de fécondité et de l'augmentation de celui de l'espérance de vie, les populations d'un nombre croissant de pays vieillissent rapidement. Le vieillissement actuel de la population est un phénomène inédit dans l'histoire de l'humanité. L'accroissement de la proportion de personnes de plus de 60 ans s'accompagne d'une baisse de la proportion de jeunes (moins de 15 ans). D'ici à 2050, le nombre de personnes âgées dans le monde dépassera celui des jeunes, et ce, pour la première fois dans l'histoire du genre humain.

Le nombre et la proportion de personnes âgées varient considérablement suivant les régions. Dans les régions développées, les personnes de 60 ans et plus représentaient près du cinquième de la population en 2000 ; d'ici à 2050, elles devraient en constituer le tiers. Dans les régions en développement, les plus de 60 ans ne représentent actuellement que 8 % de la population, mais d'ici à 2050, ils représenteront près de 20 % de la population. L'âge médian de la population mondiale est aujourd'hui de 26 ans. Le Yémen est le pays dont la population est la plus jeune, avec un âge médian de 15 ans, tandis qu'avec un âge médian de 41 ans, le Japon présente la population la plus âgée. D'ici à 2050, l'âge médian de la population mondiale devrait avoir augmenté de 10 ans, passant ainsi à 36 ans.

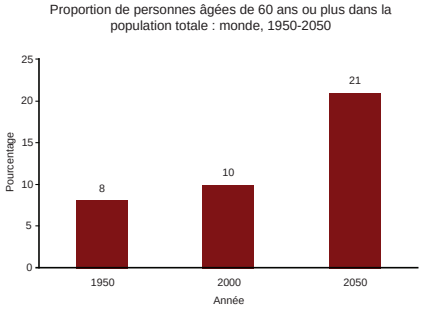

Source : http://www.un.org/esa/population/publications/worldageing19502050/pdf/63executivesummary_french.pdf

Pour s'attaquer aux problèmes liés au vieillissement de la population mondiale, d'une ampleur sans précédent, l'Assemblée générale des Nations Unis a décidé d'organiser la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement du 8 au 12 avril 2002 à Madrid. Ce n'était pas la première fois que la communauté internationale se penchait sur les questions relatives au vieillissement des individus et de la population. Une première Assemblée s'était tenue à Vienne en 1982, au cours de laquelle les participants avaient adopté un plan d'action recommandant un certain nombre d'initiatives dans les domaines de l'emploi et de la garantie des moyens d'existence, de la santé, du logement, de l'éducation et de la protection sociale. Les participants à la deuxième Assemblée ont adopté un document stratégique visant à orienter l'action en matière de vieillissement au cours du XXIème siècle, à savoir « le Plan d'action international sur le vieillissement, 2002 ».

Parallèlement à cette Assemblée, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) a organisé une conférence ayant pour thème : « Vieillissement, Développement et Protection sociale ». La conférence était structurée autour de quatre thèmes : vieillissement et développement ; vieillissement en contexte de crise ; politique publique et systèmes officiels de protection sociale ; soins, échanges intergénérationnels et systèmes informels de protection sociale.

Le vieillissement de la population dans les pays développés peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- les progrès dans le domaine de la santé permettent d'allonger l'espérance de vie et de lutter contre les maladies infectieuses (la découverte des antibiotiques par exemple) ;
- l'utilisation de moyens de contraception ;
- la diminution des femmes au foyer.

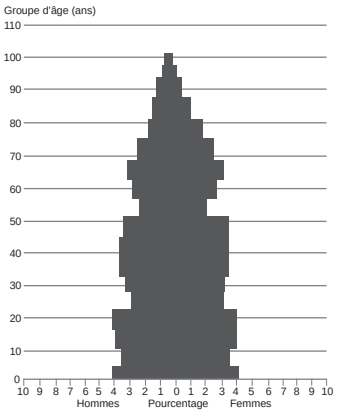

La pyramide des âges des pays développés

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), en 2001, les dépenses de retraite de ses 30 pays membres représentaient en moyenne 7,5% du PIB. Ces dépenses de retraite sont appelées à augmenter de 3 à 4 points du PIB d'ici 2050. De plus, les dépenses de santé, qui constituent une composante importante des dépenses publiques, devraient elles aussi s'accroître. Et ce d'autant plus que la part des personnes de 80 ans et plus, groupe d'âge qui est l'un des principaux utilisateurs des services de santé, devrait passer de moins de 3% à plus de 8% de la population de l'OCDE au cours des 50 prochaines années.
Le vieillissement de la population pose une autre question : comment financer l'assurance vieillesse quand les cotisants deviennent moins nombreux que les bénéficiaires ?

Le défi que représente la croissance démographique dans les pays en développement est totalement différent. La majorité de ces pays devrait connaître un phénomène de transition démographique. Au cours des cent prochaines années, leur régime démographique, dans lequel la natalité et la mortalité sont élevées, va passer à celui de faibles taux de natalité et de mortalité comme la plupart des pays de l'OCDE. Seulement, puisque la mortalité diminue plus vite que la natalité, la population augmente plus rapidement durant la phase initiale de la transition. La principale difficulté consistera alors à créer des emplois pour les jeunes.

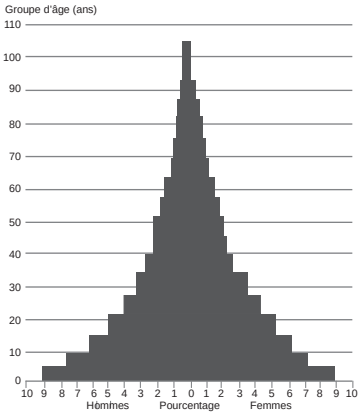

La pyramide des âges des pays en développement
Source : http://www.fao.org/docrep/008/w0078f/w0078f04.jpg

Savez-vous combien de personnes sont nées la même année que vous ? Comment se répartissait la population quand vous êtes né ? Quelle serait votre espérance de vie si vous viviez sur un autre continent ? …

A partir des données personnelles que vous aurez saisies, le multimédia « ...et moi ? », proposé par la Cité des Sciences à Paris, vous donnera toutes ces informations …et bien d'autres !

➥ http://www.cite-sciences.fr/archives/francais/ala_cite/expo/tempo/planete/population/index_population.php

Le nombre de nouveau-nés en une année à Taïwan est passé de 325'000 en 1996 à seulement 115'000 pour les 7 premiers mois de l'année 2005. La vice-ministre de l'Intérieur a attribué cette baisse à des facteurs économiques et des préoccupations liées à l'éducation des enfants. Devant la baisse du taux de natalité qui préoccupe sérieusement les autorités, une nouvelle politique a été mise en place prônant jusqu'à trois enfants par famille. Suivant le slogan « deux enfants, c'est bien, trois, c'est mieux ! », la campagne d'incitation contraste avec celle d'« un enfant par foyer » qui est en vigueur en Chine.

Question du genre : Egalité des hommes et des femmes

L'égalité entre les sexes est avant tout un droit de la personne. Les femmes ont le droit de vivre dans la dignité, libérées du besoin et de la peur. L'autonomisation des femmes est également un instrument indispensable aux progrès du développement et à la réduction de la pauvreté.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Convention on the elimination of all forms of discrimination against women, CEDAW) a été ratifiée par 180 Etats-parties depuis son adoption par l'ONU, en 1979.

La Convention CEDAW définit la discrimination comme « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine ».

Malheureusement, dans de trop nombreux pays, la persistance de l'enracinement de normes, coutumes et traditions culturelles discriminatoires à l'égard des femmes constituent de graves obstacles à la jouissance de leurs droits. Le statut défavorisé et inégal des femmes dans de nombreux domaines se retrouve notamment dans la participation à la vie publique et à la prise de décisions, dans le mariage et les relations familiales, ainsi que dans la persistance de la violence à l'encontre des femmes.

Aujourd'hui, près de 18% des parlementaires à travers le monde sont des femmes. Au sommet des pays les plus égalitaires, on trouve le Rwanda avec 48,8% de députées au parlement national. En seconde position, la Suède avec 47%. La Suisse compte 28,5% de femmes à la chambre basse (25ème du classement) et la France est 64ème avec 18,2%.
Début 2008, sur 150 chefs d'Etat seuls sept (soit 4,7 %) étaient des femmes.

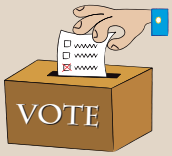

Aucun pays ne peut prétendre avoir atteint une égalité parfaite. La Suisse ne fait pas exception : à travail égal, les femmes sont toujours moins bien payées que les hommes ; le pouvoir, qu'il soit politique ou économique, est toujours largement aux mains des hommes.

Journée internationale de la femme

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNIFEM

www.unifem.org

UNIFEM, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, apporte une aide financière et technique à des programmes et des stratégies novateurs qui ont pour but de favoriser l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes. Plaçant la promotion des droits fondamentaux des femmes au centre de toute son action, UNIFEM axe ses activités sur les points suivants : réduire la pauvreté féminisée ; mettre un terme à la violence contre les femmes ; inverser la propagation du VIH/SIDA parmi la population féminine ; et réaliser l'égalité entre les sexes dans la gouvernance démocratique, en temps de paix comme en temps de guerre.

"Je n'avais jamais pensé que mon comportement face à ma femme pourrait être qualifié de violent. Ce n'est que maintenant que j'ai conscience qu'elle a souffert durant des années. J'essaierai de tenir compte de ce que j'ai appris aujourd'hui et de le transmettre à mon entourage."
Participant à un atelier d'UNIFEM au Népal

Surantha Narayadarshi a 23 ans. Elle vit à Bangalore, dans le sud de l'Inde. Elle attend son septième enfant. « J'ai été mariée à 14 ans. Mon mari en avait tout juste 17. Je ne savais rien du tout des rapports sexuels. Neuf mois après mon mariage, j'ai réalisé que j'étais enceinte. C'était un garçon. Mes beaux-parents, chez lesquels nous vivons, étaient très contents. Heureusement qu'il y a eu ce premier garçon parce que, depuis, nous avons eu six filles. Après chaque naissance, mon mari me fait des reproches et, en plus, les membres de sa famille refusent tous de me parler, et ça dure parfois plusieurs mois. Évidemment, nous sommes tous très pauvres, et pour marier nos filles nous devrons payer une dot, comme mes parents l'ont fait. Mais tout de même, ce n'est vraiment pas ma faute. Je voudrais tellement ne plus être enceinte. Mais mon mari ne veut pas entendre parler de contraception. Il dit que c'est dangereux pour moi et que, de toute façon, il vaut mieux avoir deux fils qu'un seul. »
Le Fonds des Nations Unies pour la population aide à organiser des campagnes d'information pour les couples qui ne veulent plus d'enfants, ou qui du moins souhaitent espacer les naissances. Des adolescents, des sages-femmes et des médecins parcourent le pays pour leur offrir leur concours.

Source : http://www.un.org/french/pubs/ourlives/unfpa.htm

FAITS ET CHIFFRES SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES

- 60 % du milliard d'habitants les plus pauvres du monde sont des femmes et des filles.
- 66 % des 960 millions d'adultes analphabètes du monde sont des femmes.
- 70 % des 130 millions d'enfants non scolarisés sont des filles.
- À quelques notables exceptions près, notamment au Rwanda et dans les pays nordiques, les femmes sont remarquablement absentes des parlements : elles ne représentent que 18 % des parlementaires de par le monde.
- Dans toutes les régions du monde, les femmes gagnent moins que les hommes, étant donné qu'elles occupent généralement des emplois peu payés et qu'elles sont moins rémunérées que les hommes à travail égal.
- Bien que les femmes consacrent environ 70 % de leur travail non rémunéré à leur famille, cette contribution qu'elles apportent à l'économie mondiale reste invisible.
- Jusqu'à la moitié de toutes les femmes adultes ont subi des violences de la part de leurs partenaires intimes.
- Tous les conflits armés récents ont été caractérisés par un usage systématique de la violence sexuelle envers les femmes, celle-ci étant devenue un instrument de terreur et de nettoyage ethnique.
- En Afrique subsaharienne, 57 % des personnes vivant avec le VIH sont des femmes et les jeunes femmes (15 à 24 ans) sont au moins trois fois plus à risque d'infection par le virus que les hommes du même âge.
- Chaque année, un demi-million de femmes meurent et 18 millions souffrent de complications évitables de la grossesse et de l'accouchement.

Source : PNUD. 2006. Taking Gender Equality Seriously: Making Progress, Meeting New Challenges. New York. PNUD : 2006. http://www.undp.org.pl/publikacje/TakingGenderEqualitySeriously.pdf, consulté en juin 2008.

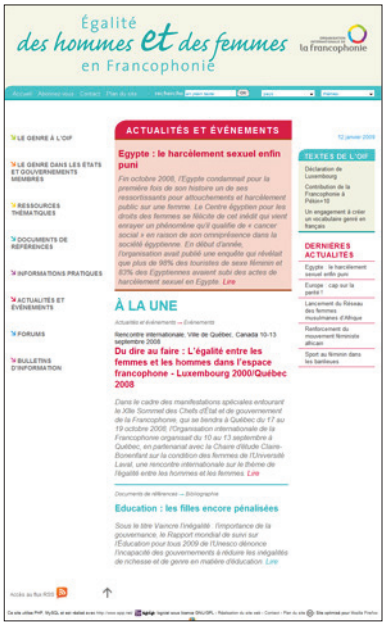

➥ http://genre.francophonie.org/

Fin octobre 2008, l'Egypte condamnait pour la première fois de son histoire un de ses ressortissants pour attouchements et harcèlement public sur une femme. Le Centre égyptien pour les droits des femmes se félicite de cet inédit qui vient enrayer un phénomène qu'il qualifie de « cancer social » en raison de son omniprésence dans la société égyptienne. En début d'année, l'organisation avait publié une enquête qui révélait que plus de 98% des touristes de sexe féminin et 83% des Egyptiennes avaient subi des actes de harcèlement sexuel en Egypte.

◂ Site Internet de l'Organisation Internationale de la Francophonie consacré à l'égalité des hommes et des femmes en Francophonie.

La Direction du Développement et de la Coopération (DDC) considère le genre comme un thème transversal qu'elle intègre de manière cohérente dans l'ensemble de ses programmes de développement. La suppression des inégalités est à la fois un objectif et une condition du développement.

➥ http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Themes/L_egalite_des_femmes_et_des_hommes

A droite : « Un seul monde », revue publiée par la DDC avec un numéro consacré à la question du genre.

➥ www.deza.admin.ch/ressources/resource_fr_23943.pdf

Elle est plus dangereuse pour les jeunes femmes que le cancer, la malaria ou la guerre. Elle touche une femme sur trois dans le monde, provoquant des séquelles psychologiques irréversibles. Elle vient souvent d'un membre de la famille.
"Elle", c'est la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles. La série *Women on the Frontline*, présentée par Annie Lennox, nous emmène dans les foyers, dans les villages et dans les villes où une guerre dont personne ne parle est menée contre les femmes.

➥ http://www.unfpa.org/public/news/pid/961

Pour plus d'informations sur la promotion de l'égalité des sexes :

➥ www.unfpa.org/swp/2008/fr/03_promoting_gender_equality.html

La planification familiale

D'après un nouveau rapport de la Banque mondiale, au cours des 30 dernières années le taux de natalité a baissé de manière continue au niveau mondial, mais la fertilité et le rythme de cette diminution varient fortement en fonction des pays. Dans la plupart des pays, les femmes ont aujourd'hui en moyenne 3 enfants ou moins. Cependant, dans 35 des pays les plus pauvres, le taux de natalité reste élevé, la moyenne dépassant dans ces derniers les 5 enfants par mère. 31 de ces pays se trouvent en Afrique subsaharienne ; les autres sont le Timor de l'Est, l'Afghanistan, Djibouti et le Yémen. Ces mêmes pays ont également des niveaux d'éducation faibles, des taux de mortalité élevés et connaissent une pauvreté extrême.

Entre 1960 et 2000, dans les régions en développement, la proportion de femmes mariées utilisant la contraception est passée de moins de 10 % à 60 %.

Les programmes de planification familiale aident des millions de gens en fournissant des soins de santé de la reproduction qui sauvent des vies, évitent des grossesses non souhaitées et offrent de plus grands choix. Leur rôle ne se limite pas uniquement à la contraception, mais concerne beaucoup d'autres domaines comme la grossesse, le mariage précoce ou forcé, l'éducation des filles, la santé comme la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le recours à l'avortement.
Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), il y a encore aujourd'hui près de 123 millions de femmes dans le monde, principalement dans les pays en développement, qui n'ont pas recours à la contraception bien qu'elles aient exprimé le souhait d'espacer les naissances ou de limiter le nombre de leurs enfants. Sur l'ensemble des grossesses se produisant chaque année dans le monde, 38% ne sont pas désirées et près de 6 grossesses sur 10 se concluent par un avortement provoqué.

La possibilité qu'a une femme d'espacer ou de limiter le nombre de ses grossesses a des conséquences directes sur sa santé et son bien-être, aussi bien que sur l'issue de sa grossesse. En permettant aux femmes d'exercer leurs droits en matière de procréation, les programmes de planification familiale peuvent également améliorer la situation sociale et économique des femmes et de leur famille. Les raisons pour lesquelles les besoins en matière de planification familiale ne sont souvent pas satisfaits sont multiples, mais comprennent : un accès limité à des services de qualité, un choix de méthodes limité, le manque d'information, les préoccupations liées aux effets secondaires des méthodes et la désapprobation marquée du partenaire.

La liberté de choisir le nombre de ses enfants et le moment de leur naissance constitue un droit humain fondamental. Un meilleur accès à des méthodes de contraception sans danger et abordables est indispensable à la réalisation des **Objectifs du Millénaire pour le Développement**.

Les Objectifs du Millénaire

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont des objectifs que les Etats-membres des Nations Unies se sont fixés afin d'éliminer la pauvreté dans le monde d'ici à l'année 2015. Ces objectifs, au nombre de huit, sont les suivants :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Assurer l'éducation primaire pour tous
- Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes
- Réduire la mortalité infantile
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies
- Préserver l'environnement
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

L'état de la population mondiale 2005 publié par le FNUAP explique que la planification familiale a des avantages démontrés sur le plan de l'égalité des sexes, de la santé maternelle, de la survie des enfants et de la prévention du VIH. La planification familiale peut aussi réduire la pauvreté et promouvoir la croissance économique en améliorant le bien-être des familles, en augmentant la productivité des femmes et en abaissant le taux de stérilité. Parmi les avantages que fournit la planification familiale, on peut citer :

- **Empêcher des femmes de mourir**. En évitant des grossesses non souhaitées, on pourrait éviter le quart des morts maternelles (soit environ 150'000 par an) qui se produisent dans les pays en développement. La pratique de la contraception aide à éviter des avortements dangereux qui visent à mettre un terme à des grossesses non souhaitées. Elle donne aussi aux femmes la possibilité de limiter les naissances et d'éviter ainsi d'avoir de trop nombreuses grossesses qui risquent de compromettre leur santé ;
- **Empêcher des enfants de mourir**. Un espacement d'au moins deux ans entre les naissances permet aux enfants d'être en meilleure santé, améliorant d'environ 50% leurs chances de survie ;
- **Offrir aux femmes un plus grand nombre de choix**. Pour beaucoup de femmes, le fait de pouvoir exercer un contrôle sur leur fécondité grâce à une contraception efficace peut ouvrir la voie à l'éducation, à l'emploi et à la participation à la vie communautaire. En outre, les couples qui ont moins d'enfants ont plus de chances de scolariser aussi bien leurs filles que leurs garçons ;
- **Encourager l'adoption d'un comportement sexuel moins dangereux**. Toutes les personnes sexuellement actives ont besoin de se protéger contre les infections sexuellement transmissibles. Les programmes de planification familiale aident la population à les éviter en offrant des moyens de communication, d'éducation et de conseils encourageant l'adoption d'un comportement sexuel moins dangereux, y compris le report de l'initiation sexuelle, la monogamie et l'emploi du préservatif.

Naissances assistées par un personnel qualifié* pour les femmes les plus pauvres et les plus riches

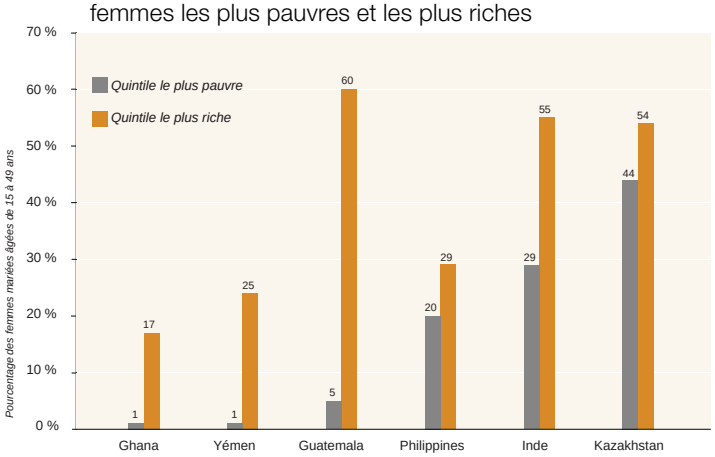

** Comprend les médecins, infirmières ou sages-femmes ayant reçu une formation*

Adapté de : http://www.unfpa.org/swp/2005/pdf/fr_swp05.pdf

Source : Banque mondiale, 2004, Round II Country Reports on Health, Nutrition, and Population Conditions Among the Poor and the Better-Off in 56 Countries

Des obstacles empêchent néanmoins l'élaboration des programmes de planification familiale. C'est le cas notamment de la résistance du conjoint, de la croyance religieuse ou de l'idée de la communauté qu'une femme doit avoir autant d'enfants qu'elle peut en avoir. La distribution des programmes devient alors difficile dans certaines communautés. Il n'est pas non plus aisé de persuader les gens de l'utilité des préservatifs.

Des femmes dans une clinique de planification de la famille assistée par l'UNICEF.

Source : www.un.org/french/audiovis/90s.htm

En 1989, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a recommandé de faire du 11 juillet la Journée mondiale de la population. Cette journée, issue de la Journée des cinq milliards, célébrée le 11 juillet 1987, a pour but d'attirer l'attention sur l'urgence et l'importance des questions de population, notamment dans le cadre des plans et programmes généraux de développement et sur la nécessité de trouver des solutions.

Journée mondiale de la population

Le 11 juillet 2008, la Journée mondiale de la population a souligné l'importance de la planification familiale, sous le thème « la planification familiale est un droit, faisons-en une réalité ». Cette journée avait pour but de sensibiliser aux nombreux avantages de la planification familiale, y compris son rôle capital en faveur de la santé maternelle, de l'égalité des sexes et de la réduction de la pauvreté.
Dans son message à l' occasion de la Journée Mondiale de la Population, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, a déclaré : "les études menées montrent que la planification familiale comporte des bénéfices immédiats pour la vie et la santé des mères et de leurs jeunes enfants". Il a ajouté : "durant la Journée Mondiale de la Population, centrons notre attention sur l'importance critique de la planification familiale si nous voulons atteindre avec succès les Objectifs du Millénaire pour le développement."

La santé maternelle

La santé maternelle prend en compte tous les aspects de la santé de la femme, de sa grossesse à l'accouchement, jusqu'au postpartum. La maternité est encore, pour trop de femmes, synonyme de souffrance, de maladie et même de mort.
Les principales causes directes de morbidité et de mortalité maternelles sont les hémorragies, les infections, l'hypertension artérielle, l'avortement pratiqué dans de mauvaises conditions de sécurité et la dystocie, c'est à dire les complications survenant lors de l'accouchement. Cette situation est due à la pauvreté, au manque d'infrastructure, à la culture, et au manque de priorité qu'est accordé à la santé maternelle.

Plus de cinq cent mille femmes meurent chaque année de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. La plupart de ces décès pourraient être évités grâce aux interventions médicales qui existent. Le principal obstacle est le manque d'accès des femmes à des soins de qualité avant, pendant et après l'accouchement. Le cinquième objectif du Millénaire pour le développement (OMD) vise à améliorer la santé maternelle et à réduire la mortalité maternelle de 75% d'ici à 2015. Mais, jusqu'à présent, la mortalité maternelle a diminué trop lentement dans les pays en développement pour atteindre cet objectif. A titre de comparaison, pour une femme, le risque à la naissance de mourir de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement est de 1 sur 7 au Niger contre 1 sur 48'000 en Irlande et 1% seulement des décès maternels surviennent dans les pays à revenu élevé.

➥ www.unicef.org/french/mdg/maternal.html

➥ www.un.org/french/millenniumgoals/maternal.shtml

La Banque mondiale propose des statistiques sur l'évolution des Objectifs du Millénaire pour le développement.

➥ http://data.worldbank.org/mdgs

La mortalité infantile

Selon la définition de la Division statistique des Nations Unies, la mortalité infantile est le nombre d'enfants décédés avant l'âge de un an sur le nombre total de naissances concernées. Les statistiques de l'**UNICEF** sur la mortalité infantile (Fonds des Nations Unies pour l'enfance - United Nations Children's Emergency Fund) prennent en compte les décès des enfants de moins de cinq ans. Selon les estimations de l'UNICEF, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a continué de baisser en 2007. Ces nouvelles estimations indiquent une baisse de 27 % du taux de mortalité des moins de cinq ans, qui passe de 93 décès pour 1'000 naissances vivantes en 1990 à 68 décès pour 1'000 naissances vivantes en 2007. Dans les pays industrialisés, on compte en moyenne six décès pour 100'000 naissances vivantes. D'après ces données, 12,7 millions d'enfants de moins de cinq ans sont morts dans le monde en 1990, contre environ 9,2 millions en 2007.

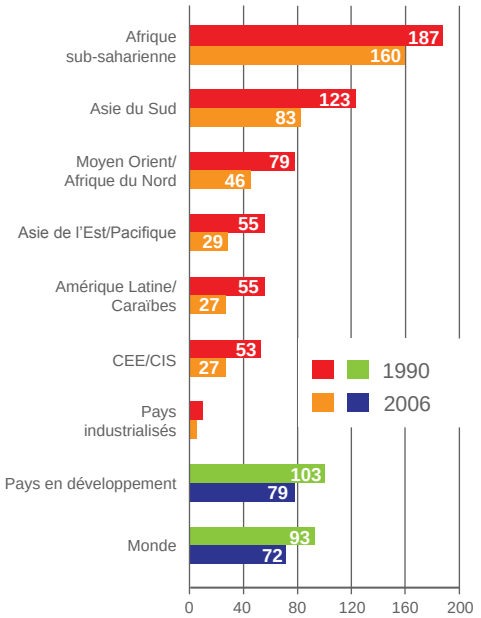

Tendances du taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes), par région (1990-2006)
Source : http://www.unicef.org/french/progressforchildren/2007n6/index_41802.htm

Ces décès se produisent, pour la plupart, dans le monde en développement. **Un enfant éthiopien court 30 fois plus de risques de mourir avant son cinquième anniversaire qu'un enfant d'Europe occidentale.** C'est en Asie du Sud et en Asie centrale qu'il y a le plus de décès néonatals, et en Afrique subsaharienne que les taux de mortalité infantile sont les plus élevés. Deux tiers de tous les décès sont enregistrés dans seulement 10 pays. Néanmoins, plusieurs pays ont particulièrement bien progressé dans la réduction de la mortalité des moins de cinq ans, notamment le Laos, le Bangladesh, la Bolivie et le Népal, quatre pays qui ont chacun réussi à faire chuter de plus de 50 % leur taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans depuis 1990. Ces pays sont bien partis pour atteindre la cible du quatrième Objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire des deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans entre 1990 et 2015. On constate également de remarquables progrès dans plusieurs régions d'Afrique. Le taux de mortalité des moins de cinq ans en Erythrée a chuté de 52 % entre 1990 et 2007. Au Malawi, au Mozambique, au Niger et en Ethiopie, les taux de mortalité de l'enfant ont baissé de plus de 40 % sur la même période. Cependant, c'est toujours en Afrique que l'on trouve le taux de mortalité de l'enfant le plus élevé du monde. En Sierra Leone, 262 enfants sur 1'000 meurent avant d'avoir cinq ans.

C'est au cours du premier mois de vie que le risque de décès est le plus élevé. La prématurité, l'asphyxie à la naissance et les infections à la naissance sont les causes de décès néonatal les plus courantes. Entre un mois et cinq ans, les principales causes de décès sont la pneumonie, la diarrhée, le paludisme, la rougeole et l'infection au VIH. La malnutrition contribuerait à plus d'un tiers de la mortalité de l'enfant. La solution du problème passe par l'amélioration des services de santé publique, notamment les équipements d'adduction d'eau et d'assainissement. L'enseignement, notamment quand il touche les filles et les mères, est aussi un moyen de sauver des vies d'enfant.

L'UNICEF

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (United Nations Children's Emergency Fund - UNICEF) est une agence des Nations Unies consacrée à l'amélioration et à la promotion de la condition des enfants. Son nom originel, United Nations International Emergency Fund, n'est plus utilisé aujourd'hui, mais l'acronyme a été conservé.
C'est en 1946 que les Nations Unies créent l'UNICEF afin de fournir une aide d'urgence aux enfants menacés par la famine et la maladie après la Seconde Guerre mondiale. Quatre ans plus tard, son mandat est élargi aux enfants et familles des pays en développement. L'UNICEF travaille en priorité à l'amélioration des conditions de vie des enfants dans les pays en voie de développement. Ses cinq objectifs prioritaires sont l'éducation des filles ; la vaccination ; la protection de l'enfance ; la santé des nouveaux-nés et le VIH et le SIDA.
L'UNICEF a reçu le Prix Nobel de la paix en 1965 et c'est en 1979, année internationale de l'enfant, que naît le projet d'une Convention relative aux droits de l'enfant. Dix ans plus tard l'Assemblée générale des Nations Unies adopte à Genève la Convention qui entre en vigueur le 2 septembre 1990.

www.unicef.org

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter la partie sur l'éducation dès la page 59 et notre dossier **Santé**

La sécurité humaine

Le programme des Nations Unies sur le développement (PNUD) définit la sécurité humaine dans le rapport mondial sur le développement de 1994 de la manière suivante : « [d]epuis trop longtemps, le concept de sécurité est formulé en termes de conflits susceptibles d'éclater entre différents pays. Depuis trop longtemps, les questions de sécurité sont réduites aux menaces contre l'intégrité territoriale des pays. Depuis trop longtemps, les pays cherchent à garantir leur sécurité par les armes. Aujourd'hui, pour la plupart des gens, le sentiment d'insécurité naît plus souvent des inquiétudes de la vie quotidienne que de la crainte d'un cataclysme mondial. Sécurité de l'emploi, du revenu, sécurité sanitaire, sécurité de l'environnement, sécurité face à la criminalité : telles sont les formes que revêt aujourd'hui la problématique de la sécurité humaine dans le monde ».

SECURITE HUMAINE

sécurité sanitaire
Sécurité de la communauté
sécurité économique
sécurité alimentaire
sécurité politique
sécurité de l'environnement
sécurité personnelle

Le concept de « sécurité humaine » élargit donc la notion traditionnelle de sécurité qui est centrée sur la protection du territoire de l'Etat. La sécurité humaine vise à assurer la sécurité individuelle, à protéger les personnes contre la violence politique, la guerre et l'arbitraire. Elle met en évidence les liens étroits qui existent entre la paix, les droits de l'homme et la politique humanitaire, et elle offre un cadre élargi aux activités qui relèvent de ces politiques. Elle englobe des questions et des problèmes que les instruments de sécurité classiques ne permettent pas de régler. Il existe deux définitions, l'une large et l'autre plus restreinte, de la sécurité humaine. Selon la définition large, la pauvreté, la famine, la maladie et les catastrophes naturelles constituent autant un risque pour la sécurité que les conflits armés. Dans sa définition plus stricte, la sécurité humaine vise à protéger les individus contre les formes de menaces telles que les conflits violents, les violations des droits humains, l'arbitraire, l'utilisation des mines, la violence sexuelle, les déplacements internes ou la traite des êtres humains.

Le souci de la sécurité humaine est partagé par tous, dans les pays riches comme dans les pays pauvres. Les menaces qui pèsent sur la sécurité humaine - faim et maladie dans les pays pauvres, toxicomanie et criminalité dans les pays riches - peuvent varier, mais en tout état de cause, elles sont bien réelles et vont croissant. Certaines d'entre elles sont communes à tous les pays, notamment l'insécurité de l'emploi et les dangers qui guettent l'environnement. La liste des menaces qui pèsent sur la sécurité humaine est longue. Celles-ci peuvent néanmoins être classées en sept grandes rubriques : sécurité économique ; sécurité alimentaire ; sécurité sanitaire ; sécurité de l'environnement ; sécurité personnelle ; sécurité de la communauté ; sécurité politique.

Concepts de sécurité		
« Sécurité traditionnelle »	« Sécurité étendue »	« Sécurité humaine »
Protection de l'Etat face aux menaces d'autres Etats.	Protection de l'Etat face aux menaces militaires et non militaires (par exemple : migrations, risques de pénurie de ressources naturelles) susceptibles de voir le jour dans des régions en crise.	Protection de l'individu contre les menaces à l'intégrité humaine, y compris celles qui émanent de son propre Etat, comme la corruption, l'arbitraire, etc.
Niveau d'action : les Etats	Niveau d'action : les individus	Niveau d'action : les individus, les groupes, les communautés, les Etats
Accent sur les stratégies de sécurité militaires. Armement dans un but de dissuasion et de conduite de la guerre.	Les stratégies militaires de sécurité sont complétées par des stratégies civiles : modernisation et diversification des armements en vue de répondre à de nouveaux scénarios ; y compris en coopération avec d'autres Etats.	Accent sur des stratégies de sécurité civiles. Redéploiement des ressources du secteur militaire au secteur civil (Peace Dividend), en particulier pour la promotion des droits humains et du droit international humanitaire ainsi que pour la gestion civile des conflits.
La dissuasion prend de plus en plus d'importance avec l'invention de la bombe atomique. La menace réciproque de destruction (Mutually Assured Destruction) garantit la coexistence pacifique des deux blocs pendant la guerre froide.	La recherche de stabilisation dans les régions et pays en crise par des voies militaires et non militaires est considérée comme une nécessité pour la sécurité de l'Etat.	Interventions militaires et sanctions économiques pour des raisons humanitaires (Rwanda, Kosovo).
D'après : Institut für Friedenspädagogik Tübingen e. V., Friedensgutachten 2004 - didaktisch, 2004, p. 15, complété par Elisabeth Wieland		

Source : http://securitehumaine.ch

La sécurité alimentaire

On entend par « sécurité alimentaire » le fait, pour toute personne, de disposer à tout moment - matériellement et économiquement - d'une alimentation de base. Cela ne se limite pas à l'existence de réserves alimentaires suffisantes, mais implique que chacun puisse accéder facilement à la nourriture, que celle-ci provienne d'une agriculture de subsistance, d'achats sur le marché ou d'un système public de distribution alimentaire. Condition nécessaire à la sécurité, la présence de nourriture n'est donc pas une condition suffisante. Des personnes peuvent mourir de faim alors même que la nourriture est disponible, comme cela s'est produit lors de nombreuses famines.
Les ménages sont en situation de sécurité alimentaire lorsqu'ils sont en mesure de se procurer toute l'année la quantité nécessaire de produits alimentaires sains et divers pour que les membres de leur famille puissent mener une vie saine et active.

Il est indispensable de connaître les besoins énergétiques et nutritifs des êtres humains pour procéder à une évaluation complète des disponibilités alimentaires et des besoins nutritionnels, ce qui permet aux gouvernements de suivre les programmes de nutrition et de planifier les activités de développement en général. Des experts de l'**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**, de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de l'Université des Nations Unies se réunissent tous les deux ans afin de discuter des problèmes scientifiques liés aux besoins énergétiques et pour recommander aux gouvernements des mesures appropriées pour mieux planifier, suivre et évaluer les programmes et les politiques de nutrition.

FAITS ET CHIFFRES DE LA FAIM DANS LE MONDE

- 842 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, dont 834 millions vivent dans les pays en voie de développement.
- 10 millions de personnes meurent chaque année de la faim. Seulement 7% d'entre elles sont victimes de situations d'urgence (sécheresse, inondation, guerre civile, etc.).
- 24'000 personnes meurent de la faim chaque jour. La faim tue plus que la malaria, la tuberculose et le Sida réunis.
- Toutes les cinq secondes, un enfant meurt de la faim.

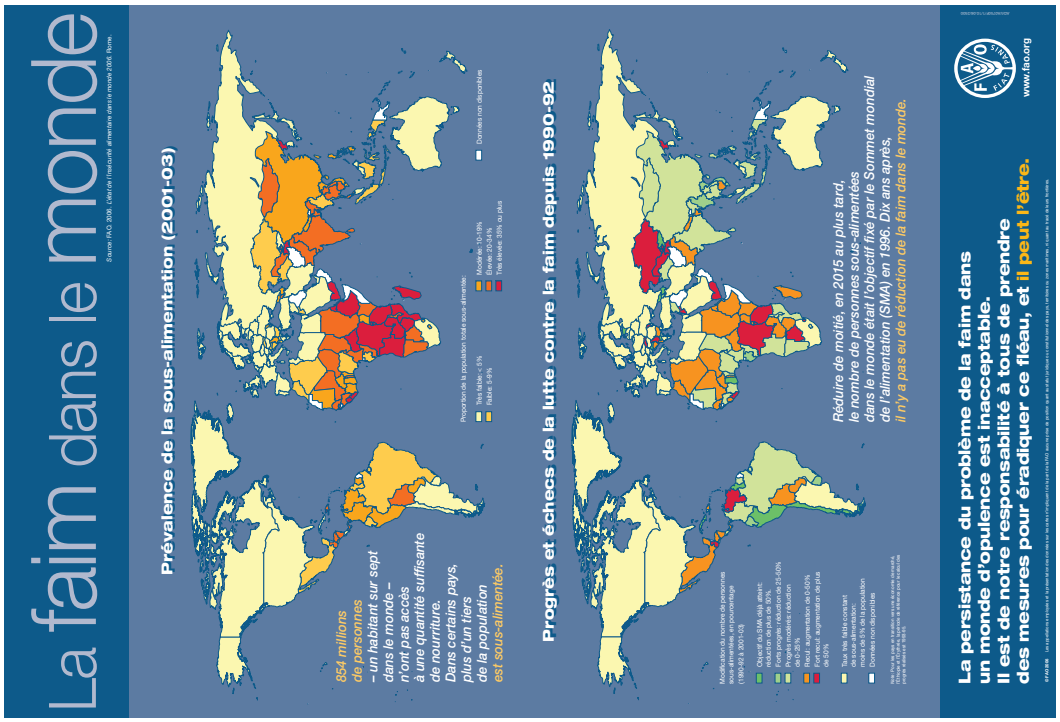

Sécurité alimentaire : possibilité (ou droit pour certains) pour une population ou pays d'avoir accès en tout temps à une nourriture en quantité et qualité suffisantes. Cela implique : a) une disponibilité physique de la nourriture (récoltes, transports, stocks) ; b) un accès à la nourriture (achat possible de nourriture) ; c) stabilité climatique et politique; d) salubrité, hygiène (eau, par exemple).

Source : E-Media, le portail romand de l'éducation aux médias. Fiche pédagogique : Vers un crash alimentaire.
➥ www.e-media.ch/dyn/bin/2626-6912-1-dp_crash_alimentaire_final.pdf

La FAO

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organization - FAO) a pour mandat d'améliorer les niveaux de nutrition, la productivité agricole et la qualité de vie des populations rurales et de contribuer à l'essor de l'économie mondiale.
La FAO fournit un type d'assistance non médiatisée, qui aide les populations et les nations à être autonomes. Si une communauté veut accroître ses rendements agricoles, mais qu'elle ne dispose pas des compétences techniques, la FAO lui apporte des outils et des techniques simples et durables. Lorsqu'un pays passe d'un régime foncier étatique à un régime de propriété privée, elle lui offre les avis juridiques pour faciliter le processus. Lorsqu'une sécheresse pousse des groupes déjà vulnérables au bord de la famine, elle mobilise une action. Et, dans un monde complexe de besoins antagoniques, elle offre une instance neutre et les connaissances de base nécessaires pour bâtir un consensus.

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter la page 33 et notre dossier
Economie et Développement

www.fao.org

Le droit à l'alimentation

Après la Seconde Guerre mondiale, les Nations Unies ont identifié l'accès à une nourriture suffisante à la fois comme un droit de l'individu et une responsabilité collective. L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 proclamait que « [t]oute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation ».

Source : http://www.fao.org/docrep/010/a1346f/a1346f28.jpg

Près de 20 ans plus tard, en 1966, le Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels approfondissait ces concepts en soulignant dans son article 11 « le droit de toute personne à une nourriture adéquate» et en précisant « le droit fondamental de chaque être humain à être libéré de la faim ». Au total, ce sont 156 pays qui ont ratifié ce Pacte. Dès qu'un Etat ratifie le Pacte, le droit à l'alimentation devient juridiquement contraignant et l'Etat doit alors engager des actions visant à sa réalisation progressive, telles que l'adoption de lois et leur application. La réalisation du droit à l'alimentation contribue à atteindre le but fixé lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 de réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes sous-alimentées, ainsi que le premier Objectif du Millénaire pour le développement de réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population touchée par l'extrême pauvreté et la faim.

En 1999, l'Observation générale n°12 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, organe chargé de surveiller la mise en oeuvre du Pacte, a donné une définition plus élaborée du droit à l'alimentation.
« Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante et aux moyens de se la procurer ».
Si les citoyens doivent faire tout leur possible pour oeuvrer à la réalisation du droit à l'alimentation, trois niveaux d'obligation s'imposent aux Etats qui ont ratifié le Pacte. Ils doivent :

- respecter ce droit : s'abstenir de prendre des mesures qui aient pour effet de priver quiconque de son droit à l'alimentation ;
- protéger ce droit : veiller à ce que personne ne prive des individus de ce droit ;
- donner effet à ce droit : ils doivent d'une part faciliter les actions qui renforcent, au bénéfice de la population, l'accès aux ressources et leur utilisation et, d'autre part, chaque fois que des citoyens se trouvent, pour des raisons indépendantes de leur volonté, dans l'impossibilité d'exercer leur droit à l'alimentation, les Etats doivent leur en donner les moyens.

Au niveau international, le droit à l'alimentation a largement bénéficié du nouvel élan imprimé par l'adoption, en 2004, des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (appelées les Directives sur le droit à l'alimentation). Ces Directives ont pour objet de donner aux États des orientations pratiques pour assurer la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, de manière à atteindre les objectifs du Plan d'action du **Sommet mondial de l'alimentation**. Elles constituent un instrument supplémentaire pour lutter contre la faim et la pauvreté et pour accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'insécurité alimentaire dans le monde

En 2008, quarante millions de personnes supplémentaires ont rejoint les rangs des sous-alimentés de la planète du fait principalement de la hausse des prix des denrées alimentaires, selon les estimations préliminaires de la FAO. Cela porte le nombre d'affamés dans le monde à 963 millions, contre 923 millions en 2007. Selon l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, sept pays rassemblent, à eux seuls, 65% de ces personnes : Inde, Chine, République démocratique du Congo, Bangladesh, Indonésie, Pakistan et Ethiopie.

Toujours selon des statistiques de la FAO, le prix du blé a augmenté de 181 % entre février 2005 et 2008, et les prix alimentaires ont connu globalement 83 % de hausse. Avec des revenus plus faibles, une part plus élevée de l'alimentaire dans leur budget et une consommation plus grande en produits de base, les populations pauvres sont les plus touchées par ces hausses.

L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde rend compte des efforts déployés aux échelons mondial et national pour atteindre l'objectif adopté au Sommet mondial de l'alimentation de 1996, c'est-à-dire réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde d'ici à 2015.

➥ http://www.fao.org/docrep/011/i0291f/i0291f00.htm

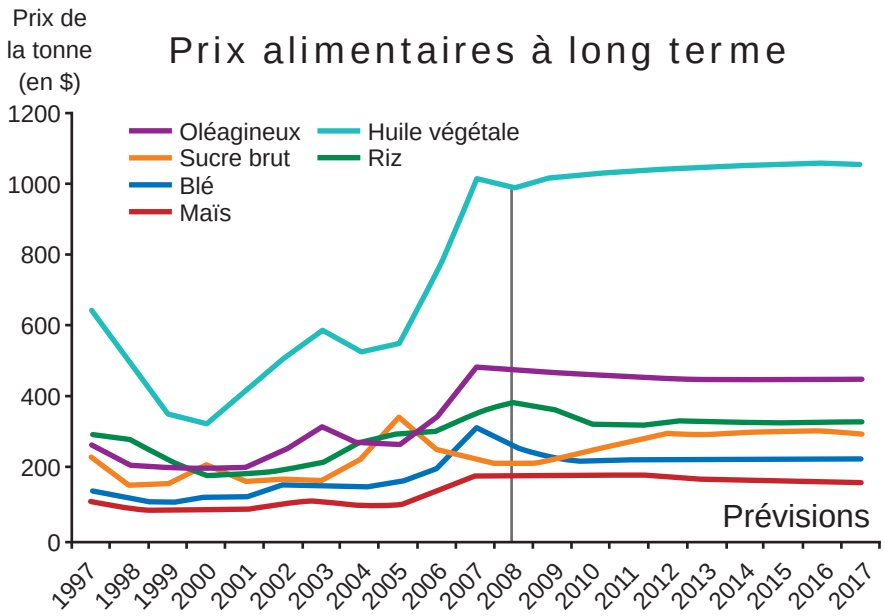

Source : OCDE/FAO

L'augmentation des prix des produits alimentaires est due à une superposition de facteurs dont les principaux sont :

- l'élaboration de carburants à partir de produits alimentaires (biocarburants) ;
- la croissance de la consommation de produits alimentaires, en particulier de la viande ;
- la spéculation sur les marchés boursiers ;
- de mauvaises récoltes dans certaines régions du monde ;
- l'arrêt des exportations de produits alimentaires ;
- les prix élevés du mazout et du diesel.

Cette flambée des prix a provoqué, au printemps 2008, des émeutes de la faim qui ont touché 37 pays. Les violences se sont ainsi multipliées d'Haïti en Egypte en passant par le Bangladesh, le Cameroun ou l'Indonésie.

En 2006, le ménage afghan moyen dépensait 20 % de son revenu pour le pain ou les céréales. Maintenant il en dépense près de 45 % !

La FAO suit l'évolution des pays dans la lutte contre la faim. Deux exemples : En **Afrique subsaharienne**, une personne sur trois (soit 236 millions en 2007) souffre de faim chronique. Dans l'ensemble, l'Afrique subsaharienne a fait quelques progrès en réduisant la proportion de personnes souffrant de faim chronique de 34 (1995-97) à 30 pour cent (2003-2005). Le Ghana est le seul pays qui soit parvenu à atteindre les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et de ceux du Millénaire pour le développement. La croissance de la production agricole a joué un rôle déterminant à cet égard.
L'**Amérique latine** et les **Caraïbes** ont obtenu les meilleurs résultats en matière de réduction de la faim, mais c'était avant la flambée des prix des denrées alimentaires. Celle-ci a accru le nombre d'affamés dans cette partie du monde, le portant à 51 millions de personnes en 2007.
> Pour un aperçu complet : ➥ www.fao.org/news/story/fr/item/8881/icode/

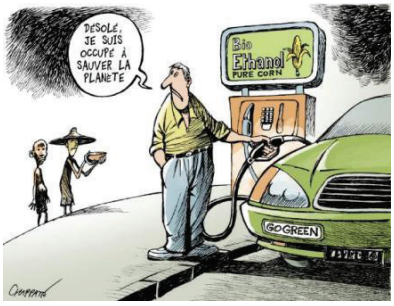

Le succès des agrocarburants a réduit la nourriture disponible sur le marché et favorisé la hausse des prix alimentaires.

Selon un rapport de la Banque mondiale, publié par The Guardian, en juillet 2008, les agrocarburants seraient responsables de 75 % de la hausse des prix alimentaires.

En Suisse, la Direction du développement et de la coopération (DDC) agit principalement aux plans suivants :

1) **Aide humanitaire** : augmentation de l'aide fournit au Programme Alimentaire Mondial (PAM). La considérable augmentation des prix, en particulier du riz, du maïs et du blé, a pour conséquence que le PAM n'est plus en mesure d'approvisionner l'ensemble des populations nécessitant son appui (réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, entre autres groupes vulnérables).

2) **Investissements supplémentaires dans l'agriculture durable,** en particulier dans les pays en développement les plus pauvres.
Chaque année, la DDC investit environ 150 millions de francs dans l'agriculture des pays en développement, dans les pays prioritaires de la coopération bilatérale au développement ainsi qu'au travers de ses contributions multilatérales aux organisations et réseaux de recherche compétents sur le plan international dans les domaines de l'agriculture et du développement agricole (PAM, FAO, FIDA, CGIAR, etc).

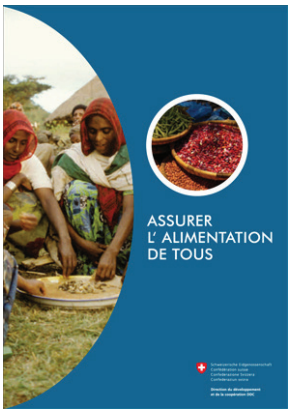

Dossier de la DDC : Assurer l'alimentation de tous

➥ http://www.deza.admin.ch/ressources/resource_fr_160362.pdf

Pour un aperçu complet des activités de la DDC dans le thème de l'agriculture et de la sécurité alimentaire :
➥ http://www.ddc.admin.ch/fr/Accueil/Themes/Agriculture_et_securite_alimentaire

La DDC a financé l'Irrigated Rice Research Consortium (IRRC), un partenariat régional conclu en 1997 entre l'IRRI et onze pays producteurs de riz (Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Laos, Myanmar, Sri Lanka, Vietnam, Malaisie et les Philippines). Ce partenariat a contribué à cerner des problèmes propres à la production de riz dans chacun des pays, puis à les résoudre en développant et en testant sur le terrain de nouveaux modes de culture et de gestion des récoltes.

Les actions à privilégier :
- En raison des pressions croissantes qui s'exercent sur les sols, l'eau et la végétation, l'utilisation durable des ressources naturelles est une question de survie.
- la propagation des savoirs (traditionnels et innovations) est indispensable pour assurer la durabilité et l'accroissement des performances de l'agriculture.

Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR)

Créé en 1971, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) est un partenariat stratégique dont les 64 membres appuient 15 centres internationaux travaillant en collaboration avec des centaines de gouvernements, d'organisations de la société civile et d'entreprises privées partout dans le monde. Le CGIAR compte parmi ses membres 21 pays en développement et 26 pays industrialisés, quatre entités de coparrainage et 13 organisations internationales. Il représente aujourd'hui plus de 8000 chercheurs et autres personnels en activité dans plus de 100 pays.
Les travaux du CGIAR sont à l'origine de connaissances scientifiques de pointe qui contribuent à une croissance agricole durable au profit des pauvres et favorisent une meilleure sécurité alimentaire, une meilleure nutrition, une amélioration de la santé, une augmentation des revenus et une meilleure gestion des ressources naturelles.

Parmi les résultats de ses travaux de recherche, citons notamment :
- Le programme « Nouveaux riz pour l'Afrique » appelés NERICA, associe les hauts rendements du riz asiatique à la résistance des variétés africaines aux maladies et aux ennemis des cultures. Aujourd'hui plantés sur 200'000 hectares de terres cultivées en altitude, les NERICA contribuent à réduire le coût des importations nationales de riz et à relever les revenus des communautés rurales.
- Plus de 50 variétés récentes de maïs xérophiles sont plantées sur environ un million d'hectares en Afrique orientale et australe.
- Au Bangladesh, une variété de riz résistant à l'inondation est cultivée sur 6 millions d'hectares. Elle offre aux agriculteurs des rendements deux à trois fois supérieurs à ceux du cultivar qui ne résiste pas à une submersion prolongée des rizières, une situation qui deviendra plus fréquente du fait des changements climatiques.

➥ www.cgiar.org

Pour chaque dollar investi dans les recherches agricoles du CGIAR, un complément de denrées alimentaires, évalué à neuf dollars, est produit dans les pays en développement où elles sont les plus nécessaires. À n'en pas douter, la croissance agricole fait reculer la pauvreté et la faim.

Le Sommet mondial de l'alimentation

En 1974, la conférence mondiale de l'alimentation s'était fixé pour objectif l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition avant 10 ans. Mais ce but n'a jamais été atteint. C'est dans ce contexte que s'est tenu, en novembre 1996 à Rome, le Sommet mondial de l'alimentation. Le Sommet, organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a réuni pendant cinq jours des représentants de 185 pays et de la Communauté européenne.
L'objectif du Sommet était de renouveler, au niveau politique le plus élevé, l'engagement mondial d'éradiquer la faim et la malnutrition et d'assurer à tous une sécurité alimentaire durable. Le Sommet a aussi mis en place le cadre politique, théorique et technique d'un effort constant visant à éradiquer la faim dans tous les pays, avec pour objectif de réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées d'ici 2015 au plus tard. La Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, adoptée lors du Sommet, énonce sept engagements qui posent les fondements d'une action en faveur de la sécurité alimentaire durable pour tous. Le Plan d'action, également adopté lors du Sommet, décrit les objectifs concrets à atteindre et les mesures à prendre pour mettre en oeuvre ces sept engagements.

http://www.fao.org/monitoringprogress/fr/index_fr.html

La Journée mondiale de l'alimentation

Chaque année, le 16 octobre (date de la création de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), on célèbre la Journée mondiale de l'alimentation. Les objectifs de cette journée sont multiples :

- faire mieux prendre conscience au public de la nature du problème de la faim dans le monde ;
- encourager tous les pays à porter davantage d'attention à la production agricole et favoriser un effort accru dans ce sens sur le plan national, bilatéral, multilatéral et non gouvernemental ;
- promouvoir le transfert des technologies dans le Tiers-monde ;
- renforcer la solidarité aux niveaux national et international pour lutter contre la faim, la malnutrition et la pauvreté, et attirer l'attention sur les résultats obtenus en matière de développement alimentaire et agricole ;
- encourager la participation de la population rurale, plus particulièrement des femmes et des catégories les plus défavorisées aux décisions et aux mesures intéressant leurs conditions de vie ;
- encourager la coopération économique et technique entre les pays en développement.

En 2008, la Journée mondiale de l'alimentation a offert une fois encore l'occasion d'**attirer l'attention sur les souffrances des 963 millions de personnes sous-alimentées que compte la planète** sur le thème de « la Sécurité alimentaire mondiale : les défis du changement climatique et des bioénergies ». En effet, le changement climatique nous concerne tous, mais il frappera plus durement les centaines de millions de petits agriculteurs et de petits pêcheurs ainsi que les populations dépendant des forêts, déjà vulnérables et victimes d'insécurité alimentaire. Le réchauffement de la planète et l'essor des biocarburants menacent d'accroître encore le nombre des affamés dans les décennies à venir

Jean Ziegler

Né le 19 avril 1934 à Thoune, dans le canton de Berne, Jean Ziegler est sociologue et homme politique suisse. Il est élu au Conseil national de 1967 à 1983, puis de 1987 à 1999. Dénonciateur controversé ou admiré, il ne laisse personne indifférent.
De 2000 à mars 2008, il fut Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation. Son mandat consistait, entre autres activités, à étudier la situation de la faim et de la malnutrition dans de nombreux pays ; études suite auxquelles des rapports ont été publiés.
Il était expert du comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies jusqu'en 2012.

La migration

En travailleur chinois à Maurice. En raison d'une pénurie de travailleurs dans différents secteurs, la République de Maurice a accordé près de 40'000 permis de travail principalement à des travailleurs chinois et indiens. © IOM 2008

C'est en migrant que les hommes ont peuplé la Terre. Aujourd'hui, même s'il est plus facile de se déplacer, seuls 3 % d'entre nous vivent dans un pays où ils ne sont pas nés. Le migrant, souvent chassé par les conflits ou la pauvreté, cherche un pays qui lui permette de mener une vie digne. Dans le monde entier la tendance des mouvements est dirigée des campagnes vers les villes. Ces dernières offrent de meilleures perspectives d'emploi même si l'insertion professionnelle y est difficile, et le revenu moyen reste plus élevé. L'accès à l'éducation et aux soins de santé y est facilité. Il existe également des facteurs autres qu'économiques influençant la migration : c'est le cas notamment des raisons familiales, du mariage, de la recherche d'un logement adéquat et du climat.
Aujourd'hui, en raison de la mondialisation et des progrès des communications et des transports, le nombre de personnes qui désirent s'installer dans d'autres régions et qui en ont les moyens a considérablement augmenté. Cette nouvelle ère est porteuse aussi bien de problèmes que de possibilités pour les sociétés du monde entier. Elle met aussi en relief la corrélation manifeste entre les migrations et le développement, de même que les possibilités de codéveloppement qu'offrent les migrations, c'est-à-dire les possibilités d'amélioration de la situation économique et sociale, aussi bien dans les régions d'origine que dans celles de destination.

Les statistiques de l'**Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)** évaluaient le nombre de migrants en 2008 à plus de 200 millions, soit environ 3 % de la population mondiale. Les statistiques révèlent également que les très grandes vagues migratoires ont récemment diminué, au profit d'une tendance à « l'immigration choisie », favorable à la fuite des cerveaux et des compétences des pays pauvres, au détriment de ces derniers. Les caractéristiques du phénomène migratoire actuel sont la diversification des pays de provenance et de destination, ainsi que les formes prises par la migration.

Les flux migratoires sont classifiés selon leurs causes. On distingue notamment les migrations économiques (les déplacements de travailleurs) et les migrations contraintes (la fuite de persécutions ou les famines par exemple). 50% des secondes concerneraient l'Afrique subsaharienne. Le nombre de migrants dans le monde ne permet pas de remarquer les disparités qui existent entre les pays. En effet, en 2005, l'Europe a accueilli 34% de l'ensemble des migrants, l'Amérique du Nord 23% et l'Asie 28%. Seuls 9% des migrants ont été accueillis en Afrique, 3% en Amérique latine et dans les Caraïbes et 3% en Océanie. Près de six migrants internationaux sur dix résident dans des pays désignés comme étant à « revenu élevé ». Près de la moitié des migrants dans le monde sont des femmes. Dans le monde développé, elles sont plus nombreuses que les hommes migrants. Enfin, dans 72 pays, le nombre de migrants a baissé entre 1990 et 2005, tandis que 17 pays ont connu une augmentation de 75% en matière de migration. Cela était notamment le cas des Etats-Unis avec 15 millions de migrants en plus et de l'Allemagne et de l'Espagne avec chacune 4 millions de migrants en plus.

Les transferts d'argent effectués par les migrants, notamment pour soutenir financièrement ceux qui sont restés au pays, s'élèvent à 200 milliards de dollars par an, soit le deuxième flux financier mondial après celui des hydrocarbures.

Il n'existe pas de portrait-type du migrant. Cependant, l'OCDE a tenté de définir le profil des populations migrantes du XXIème siècle. Parmi ces dernières on peut citer : les immigrés sont sous-représentés au sein des classes d'âge les plus jeunes et les plus âgées ; en moyenne, 13,2% des individus nés à l'étranger ont entre 15 et 24 ans et 13,9% ont plus de 65 ans, alors que les pourcentages s'élèvent respectivement à 17,9% et 17,1% pour les personnes nées dans leur pays de résidence ; les immigrés sont « plus qualifiés » que les personnes nées dans leur pays de résidence. Pour l'ensemble de la zone OCDE, la part de personnes détenant un diplôme de l'enseignement supérieur est plus élevée pour les individus nés à l'étranger (23,6 %) que pour ceux nés dans leur pays de résidence (19,1 %) ; la différence de taux d'emploi entre les immigrés et les natifs est plus petite que ce qui est généralement perçu. En moyenne, 62,3% des immigrés âgés de 15 à 64 ans sont employés, contre 66% chez les personnes nées dans leur pays de résidence.

L'Afrique voit partir, chaque année, selon les estimations de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), quelque 23'000 professeurs et chercheurs. Une perte colossale qui touche, en particulier, le secteur de la santé. L'exemple de la Zambie, analysé dans un rapport de l'OIM, résume l'ampleur du problème : sur plus de 600 médecins formés par ce pays depuis son indépendance en 1964, seuls 50 s'y trouvent encore. Tous les autres sont partis, essentiellement vers l'Europe et les Etats-Unis.

L'OIM

Créée en 1951, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) est l'organisation intergouvernementale chef de file sur la scène migratoire. Elle opère étroitement avec ses partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux et s'emploie à promouvoir les migrations se déroulant en bon ordre et dans des conditions préservant la dignité humaine, pour servir les intérêts de toutes les parties concernées. Pour ce faire, elle met ses services et ses conseils à la disposition des gouvernements et des migrants. L'OIM s'emploie également à ce que les migrations soient gérées humainement et en bon ordre, à promouvoir la coopération internationale sur la scène migratoire, à faciliter la recherche de solutions pratiques aux problèmes migratoires et à offrir une assistance humanitaire aux migrants dans le besoin, dont les réfugiés et les déplacés internes.
La Constitution de l'OIM fait le lien entre la migration d'une part et le développement économique, social et culturel d'autre part, ainsi qu'avec le droit à la liberté de mouvement.
L'OIM déploie son action dans les quatre grands domaines suivants, qui sont les piliers de la gestion des migrations : migration et développement ; migration assistée ; migration régulée ; migration forcée.

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter la page 36 et notre dossier Migrations

www.iom.int

Renforcer les liens entre les migrants et leurs pays d'origine

"Associer pays d'accueil et pays d'origine à la gestion des flux migratoires permet de limiter les risques que ces derniers se retrouvent « pillés » des ressources humaines de haut niveau dont ils ont financé la formation. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) est l'un des acteurs actifs dans ce domaine. Elle essaie notamment de créer des liens entre les diasporas basées dans les régions développées et leurs pays d'origine. Ceux-ci dressent une liste de leurs besoins (construction d'un hôpital, d'une école, transferts de compétence…) et l'OIM sert d'intermédiaire avec les diasporas afin qu'elles apportent, si elles le désirent, une contribution financière ou intellectuelle à la satisfaction de ces besoins. L'un de ses programmes, MIDA (Migrations pour le développement en Afrique), n'implique plus le retour systématique des migrants qualifiés comme par le passé, car l'OIM s'est bien rendu compte qu'il n'est pas très réaliste de leur demander de rentrer dans leur pays d'origine au nom du développement de ce dernier. Il s'agit plutôt d'organiser un bref séjour dans leur pays d'origine pour les migrants hautement qualifiés, le temps, par exemple, de quelques cours dispensés à l'université ou d'effectuer quelques opérations chirurgicales délicates, avant de rentrer dans le pays d'accueil. Le gouvernement belge a ainsi financé le retour temporaire dans leur pays de travailleurs qualifiés originaires de la République démocratique du Congo, du Burundi et du Rwanda. L'OIM veut étendre ce genre de programme à d'autres pays africains."

Source : www.ilo.org/public/french/dialogue/actrav/publ/129/22.pdf

La migration de remplacement

Le concept de migration de remplacement correspond à la migration internationale dont un pays aurait besoin pour éviter le déclin et le vieillissement de la population qui résultent des taux bas de fécondité et de mortalité. La Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies a publié un rapport intitulé « Migration de remplacement : est-ce une solution pour les populations en déclin et vieillissantes ? ». Les projections des Nations Unies indiquent que, entre 1995 et 2050, la population du Japon ainsi que celles de pratiquement tous les pays d'Europe va probablement diminuer. Dans de nombreux cas, comprenant l'Estonie, la Bulgarie et l'Italie, des pays vont perdre entre un quart et un tiers de leur population. Le vieillissement de la population sera généralisé, élevant l'age médian de la population à des hauts niveaux sans précédents historiques. Par exemple, en Italie, l'age médian augmentera de 41 ans en 2000 à 53 ans en 2050.
Le rapport examine en détail le cas de huit pays à basse fécondité (Allemagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, France, Italie, Japon, République de Corée et Royaume-Uni) et deux régions (Europe et Union Européenne). Les principales conclusions de ce rapport sont les suivantes :

- à défaut de migrations, le déclin des populations sera supérieur aux projections et leur vieillissement ira en s'accélérant ;
- le déclin prévu des populations et leur vieillissement auront des conséquences profondes et de portée considérable, obligeant les gouvernements à réviser beaucoup de leurs options et programmes économiques, sociaux et politiques, y compris ceux concernant les migrations internationales ;
- le nombre des migrants nécessaires pour compenser la baisse de la population d'âge actif est nettement plus important que celui requis pour compenser la baisse de l'ensemble de la population.

L'urbanisation

L'urbanisation est le processus de transition d'une société rurale à une société plus urbaine. L'urbanisation est reflétée dans les statistiques par l'augmentation de la proportion de la population vivant dans des établissements définis comme urbains, principalement par une migration nette en provenance d'établissements ruraux. L'urbanisation présente un caractère exponentiel. En effet, en 1800, seuls 3% de la population mondiale vivait en ville. Ce chiffre atteignait 15% en 1900 et 50% en 2000. Si le phénomène continue à ce rythme, en 2025, 65% de la population mondiale sera urbaine.
Selon L'état de la population mondiale 2007 du FNUAP, en 2008 plus de la moitié de la population du globe, soit 3,3 milliards d'habitants, vivra en milieu urbain et ce chiffre devrait avoisiner les 5 milliards en 2030. Toujours selon ce rapport, la croissance de la population urbaine sera d'une ampleur sans précédent dans le monde en développement dans les décennies à venir. D'ici 2030, les villes du monde en développement, grandes et petites, abriteront 80% de la population urbaine de la planète. Selon les projections, la population urbaine de l'Afrique et de l'Asie aura doublé de 2000 à 2030.

Cela implique que l'une des caractéristiques de la croissance démographique urbaine de notre siècle est qu'elle se composera, dans une grande mesure, de pauvres. Durant la même période, la croissance de la population urbaine du monde développé devrait rester relativement modeste et passer de 870 millions d'habitants à 1,01 milliard. Dans la mesure où les villes sont le lieu de pratiquement toutes les grandes transformations économiques, sociales, démographiques et environnementales, ce qui se passera dans les villes du monde en développement aura des implications mondiales.

Aujourd'hui, la cause prédominante de la croissance urbaine n'est pas, comme on pourrait le penser, l'immigration, mais l'accroissement naturel. Dans les pays en développement, la croissance des villes durant la **seconde vague** est due à des taux d'accroissement naturel supérieurs à ce qu'ils étaient en Europe et en Amérique du Nord au plus fort de l'urbanisation de ces deux régions. Au fil du temps et à mesure que les pays s'urbanisent, la proportion de la croissance urbaine attribuable à l'accroissement naturel augmente inévitablement. En effet, plus le niveau d'urbanisation s'élève, plus le réservoir de ruraux candidats à l'émigration se réduit et plus le nombre de citadins contribuant à l'accroissement naturel augmente.

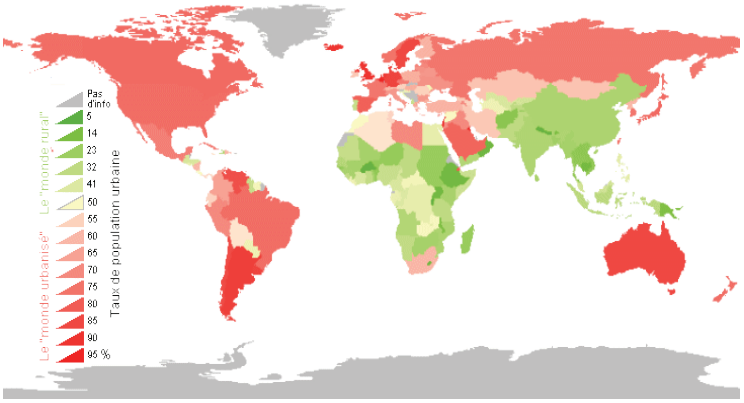

« Le monde des villes et le monde des champs ». En vert le monde rural, en rouge le monde urbain.
Source : http://www.cosmovisions.com/cartes/qMondePopulationUrbaine.gif

➥ http://www.unfpa.org/swp/#ref_state-of-world-population-2012

Chaque jour, la population urbaine mondiale augmente de 180'000 personnes, chaque semaine de 1,25 million.

La deuxième vague

La vaste augmentation actuelle de la population urbaine dans les pays pauvres fait partie d'une « deuxième vague » de transition démographique, économique et urbaine, d'une ampleur et d'une rapidité considérablement supérieures à celles de la première. La première vague de transitions modernes a débuté en Europe et en Amérique du Nord au début du XVIIIème siècle. En l'espace de deux siècles (1750-1950), ces régions ont connu la première transition démographique, la première industrialisation et la première vague d'urbanisation.
Au cours du demi-siècle écoulé, la même transition s'est engagée dans les régions en développement. La mortalité a marqué, dans la plupart d'entre elles, une diminution aussi rapide que spectaculaire, égale en l'espace d'une ou deux décennies à celle qu'ont connue les pays développés en un ou deux siècles, et l'incidence démographique du phénomène a été drastiquement plus grande. Cette réduction de la mortalité est suivie d'une réduction de la fécondité, relativement rapide en Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi qu'en Amérique latine, et plus lente en Afrique.

Selon le rapport du FNUAP « état de la population 2007 », **jusqu'à une date récente, les établissements ruraux se situaient à l'épicentre du dénuement et de la misère humaine. A présent, la pauvreté s'accroît plus rapidement en milieu urbain qu'en milieu rural, tout en faisant l'objet de bien moins d'attention**. Les statistiques reflètent mal la concentration de la pauvreté extrême dans les villes.

Des centaines de millions de personnes vivent dans la pauvreté dans les villes des pays à bas revenu et à revenu intermédiaire, et leur nombre augmentera inéluctablement au cours des années à venir. Plus de la moitié de la population urbaine vit en dessous du seuil de pauvreté en Angola, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bolivie, en Colombie, en Géorgie, au Guatemala, en Haïti, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique, au Niger, en Sierra Leone, au Tchad et en Zambie.

La pauvreté, la mendicité et la clochardise sont des composantes du paysage urbain depuis les premières villes de Mésopotamie. Les pauvres sont, pour la plupart, relégués par ségrégation sociale dans des quartiers généralement appelés « taudis » ou « bidonvilles ». Les caractéristiques fondamentales de la vie dans les taudis n'ont pas changé : la seule différence aujourd'hui est une différence d'échelle dans la mesure où les habitants des taudis sont aujourd'hui un milliard, soit un citadin sur trois ou un sixième de la population mondiale. Plus de 90% des habitants de taudis vivent aujourd'hui dans le monde en développement, la Chine et l'Inde réunissant à elles deux 37% des taudis du monde. 72% de la population urbaine de l'Afrique subsaharienne vit dans les taudis et a pratiquement doublé en 15 ans, ayant atteint près de 200 millions d'habitants en 2005. **ONU-Habitat** définit le « ménage habitant un taudis » comme un groupe de personnes vivant dans le même logement urbain dépourvu d'un ou de plusieurs des éléments suivants : logement durable, surface habitable suffisante, accès à un approvisionnement en eau amélioré, accès à un système d'assainissement amélioré et sécurité d'occupation.

Bidonville de Guayaquil, Équateur ▲
(2°13' S - 79°54' O)
Photo Yann Arthus-Bertrand, Le Développement Durable, pourquoi ?, www.ledeveloppementdurable.fr/developpementdurable/

L'un des avantages qu'offrent les villes concerne l'autonomisation des femmes. En effet, les commodités sociales et matérielles des villes facilitent les changements dans le sens de l'égalité des sexes. La concentration de la population en milieu urbain ouvre aux femmes, migrantes ou autochtones, de nombreuses possibilités de se rencontrer, de travailler, de former des réseaux de soutien social, d'échanger des informations et de s'organiser compte tenu des facteurs importants pour elles. Les villes offrent aux femmes de meilleures options d'éducation et des emplois plus divers que les campagnes. Elles leur donnent davantage de possibilités de participation à la vie sociale et politique, ainsi qu'un accès aux médias, à l'information et à la technologie ; elles favorisent l'acquisition d'un pouvoir décisionnel par la participation communautaire et politique.

Le profil démographique des villes des pays en développement est marqué par la présence d'un nombre considérable de jeunes par rapport aux autres catégories d'âge, nombre particulièrement élevé dans les taudis. On estime que la proportion de la population urbaine de moins de 18 ans atteindra 60% en 2030.

Le droit des pauvres à la ville et à ses avantages sont souvent gravement limités et, dans de nombreux pays en développement, la situations des pauvres urbains n'est guère meilleure que celle des population rurales.

Un bidonville à Jakarta, Indonésie ▲
Source : http://www.notre-planete.info/actualites/images/societe/bidonville.jpg

ONU-Habitat

The United Nations Human Settlements Programme, UN-Habitat (ONU-Habitat en français) est l'agence des Nations Unies pour les établissements humains. Elle est mandatée par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de promouvoir des villes écologiquement et socialement viables dans le but d'offrir un logement convenable à tous. Les programme d'ONU-Habitat sont conçus pour aider les dirigeants et les communautés locales à se familiariser avec les établissements humains et les questions urbaines et à trouver des solutions réalisables et durables. Le travail d'ONU-Habitat est directement lié aux Objectifs du Millénaires et notamment les cibles 10 (réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre) et 11 (réussir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis).

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter la page 37 et notre dossier Environnement

Ezbet El Haggana, vaste taudis du nord-est du Caire est la plus grande des zones informelles entourant la ville. Comptant plus d'un million d'habitants, c'est l'une des quelques localités où les plus pauvres parmi les plus pauvres de l'Egypte peuvent se payer une forme de logement. La population du Caire a explosé en l'espace de 30 ans et, de 6,4 millions d'habitants en 1975, est passée en 2005 à 11,1 millions. D'après les statistiques les plus récentes du Ministère du logement, des services publics et des communautés urbaines, il existe 1'221 zones informelles dans le pays. Elles abritent de 12 à 15 millions des 77 millions d'habitants du pays et 77 d'entre elles sont situées dans le Grand Caire. Le ministère réoriente les flux de population provenant des grandes villes d'Egypte au moyen de projets de développement et de programmes de logement à loyer modéré des « villes nouvelles ». Celles-ci ont absorbé, dans la seule région du Caire, 1,2 million de personnes qui se seraient retrouvées dans des taudis. Toutefois, malgré les incitations offertes par l'Etat, nombreux sont ceux qui n'ont pas les moyens de profiter de ces programmes.

Source : https://www.unfpa.org/swp/2007/french/chapter_2/disparities.html

source : http://www.lsx.org.uk/bedzedroof72dpicropped_jpg_media_public.aspx

Le premier village écologique d'Angleterre, **BedZED** (Beddington Zero Energy Development), se situe à vingt minutes de train au sud de **Londres**. Ce quartier inauguré en 2000, précurseur d'un habitat bioclimatique, « développe zéro énergie ». C'est la première communauté « neutre en carbone ». Elle n'utilise pas plus d'énergie - renouvelable - qu'elle n'en produit sur place, et n'ajoute aucun surplus de dioxyde de carbone dans l'atmosphère.

Ainsi, BedZED utilise au maximum les matériaux naturels, renouvelables ou recyclables - bois, briques, structures métalliques - disponibles dans un rayon de 50 km, pour favoriser l'économie régionale et limiter les transports. La nourriture est livrée chaque jour par 200 producteurs locaux, d'où une économie d'emballages et une alimentation moins coûteuse et plus saine.

Une centrale alimentée par des résidus forestiers produit l'électricité et l'eau chaude sanitaire. Les pertes thermiques sont minimes. Les murs ont 50 cm d'épaisseur, la toiture contient un isolant végétal, les ampoules et les appareils consomment peu. Les eaux de pluie sont stockées et les eaux sales traitées biologiquement sur place. On a diminué le chauffage de 90 %, l'électricité de 60 %, les déchets de 75 %. La présence de l'automobile a été réduite de moitié. On encourage l'usage partagé des véhicules. Sur le parking, des bornes permettent de recharger gratuitement les voitures électriques. A BedZED, l'empreinte écologique est deux fois moindre que dans celle d'un quartier traditionnel.

source : http://dongtan.iklc.co.kr/img/sub06/img02.jpg

Avec ses 18 millions d'habitants et ses 4'000 immeubles de plus de 30 étages, la ville chinoise de Shanghai est totalement saturée. Les autorités de la ville vont construire pour 2010 la première ville écophile du monde. Elle pourra accueillir 500'000 habitants et sera située à Dongtan, à 20 minutes de Shanghai. La pollution n'existera pratiquement pas et l'électricité nécessaire sera produite par des éoliennes et des panneaux solaires. Les eaux usées seront recyclées. Les voitures ne seront pas interdites, mais les écoles, magasins et lieux de travail seront suffisamment proches pour qu'on s'y rende à pied. Les exploitations agricoles situées dans le périmètre de la ville fourniront la majeure partie des denrées nécessaires.

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

Créé en 1969, le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population) est un organisme de développement international qui oeuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances pour chaque femme, homme et enfant. Son siège se trouve à New York. Le FNUAP s'engage au sein de 155 pays par des travaux d'éducation et des projets visant la mise en oeuvre du programme d'action adopté en 1994 lors de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Le Fonds a trois principaux domaines d'action : la santé en matière de reproduction (planification familiale et hygiène sexuelle) ; les stratégies de population et de développement visant à permettre le renforcement des capacités dans les programmes de la population ; et la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. De plus en plus, le FNUAP travaille en étroite collaboration avec les organisations spécialisées dans l'environnement et le développement durable afin de démontrer l'impact de la croissance démographique sur l'environnement.

Le travail du FNUAP repose sur trois piliers centraux:
- Droits liés à la reproduction
- Egalité entre hommes et femmes
- Promotion et protection des femmes

Le FNUAP s'emploie à améliorer les conditions de vie et à élargir les options des individus et des couples. Au fil du temps, les choix que ceux-ci opèrent se répercutent au niveau des communautés et des pays et modifient la structure de la population et les tendances démographiques. Il aide les gouvernements, à leur demande, à formuler des politiques et des stratégies pour réduire la pauvreté et favoriser le développement durable. Il les aide également à recueillir des données démographiques et à les analyser, de manière à ce qu'ils appréhendent mieux les tendances en matière de population. Il encourage également les gouvernements à tenir compte des besoins des générations futures autant que ceux des générations présentes.

Il est aujourd'hui au sein de la famille de l'ONU l'organe central pour les questions de population. La Suisse collabore avec le FNUAP depuis 1973.

Les actions du FNUAP sont extrêmement variées et comprennent par exemple la distribution de préservatifs dans les zones touchées par le virus du Sida, la récolte d'informations sur la population dans le but d'identifier les besoins et les préférences en planification familiale. Dans cette optique, le FNUAP et ses partenaires s'efforcent de faire participer les femmes, les hommes et les adolescents des groupes de population touchés afin de garantir des services de planification familiale appropriés, efficaces et sensibles aux valeurs culturelles.

Education sexuelle des jeunes au Rwanda

Dans les pays du Sud et de l'Est, des millions d'êtres humains sont contaminés chaque année par des maladies sexuellement transmissibles. Les infections VIH y représentent un facteur particulièrement dramatique. En l'an 2000, le Fonds des Nations Unies pour la population, le FNUAP, a lancé un projet au Rwanda, qui vise à réduire le nombre de jeunes contaminés par des maladies sexuellement transmissibles. Dans plusieurs villes rwandaises, des centres d'information ont été créés pour améliorer les connaissances des jeunes en matière de santé reproductive et sexuelle, en les sensibilisant aux problèmes existants, ainsi qu'à l'indispensable prévention.

Le FNUAP et les questions de population :

Améliorer la santé procréatrice
Lier population et développement
Promouvoir l'égalité des sexes
Faire progresser les droits de la personne
Prêter appui aux adolescents et aux jeunes
Rendre la maternité moins dangereuse
Mettre en oeuvre des approches sensibles aux valeurs culturelles
Prévenir l'infection par le VIH
Assister dans les situations d'urgence
Garantir les fournitures essentielles
Constituer un soutien / Donations

Le Bureau de Genève concentre ses activités sur :
- la coordination politique et la liaison avec les institutions européennes et les organisations situées en Europe ;
- la sensibilisation aux questions de population, particulièrement en Europe ;
- la collecte de fonds en Europe ;
- le maintien des relations avec les instances professionnelles et scientifiques qui se consacrent aux questions de population.

La Conférence internationale sur la population et le développement

1994

Le Caire

Les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies, et les ONG ont commencé à traiter les questions relatives au développement et à la communication dès le début des années 1990. C'est durant cette décennie que se sont déroulés plusieurs événements en lien avec la population et le développement, parmi lesquels on peut citer le Sommet mondial pour les enfants en 1990 ; la Conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1992 ou encore la Conférence mondiale sur les droits de l'Homme en 1993. Ces conférences ont amené à la conférence la plus importante jamais tenue sur la population et le développement : la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994 au Caire (CIPD).

Ce sont environ 11'000 délégués issus de 179 pays qui y ont participé, dont des représentants des gouvernements et des organismes de l'ONU, des délégations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que des médias. Il s'agissait de la première conférence internationale ne traitant pas spécifiquement des questions relatives aux droits et aux intérêts des femmes. Néanmoins, ce sont sur ces questions que s'est portée l'attention. Au cours des 50 dernières années, les théories sur les relations entre population, développement et droits de l'Homme ont considérablement évolué. C'est au centre de cette évolution que se situe la CIPD. Elle porte un regard nouveau sur les liens entre la santé de la reproduction, les droits de l'Homme et les autres aspects du développement. Le consensus qui a émergé des discussions a posé les bases pour les forums internationaux futurs et la planification du développement international, y compris la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Sommet du Millénaire.

La CIPD a constitué une étape fondamentale dans l'histoire de la population et du développement ainsi que dans l'histoire du droit des femmes. Durant la Conférence, le monde a convenu que la population ne concerne pas des chiffres, mais des personnes. L'idée implicite de cette approche basée sur les droits est que chaque personne compte. Faire progresser l'égalité entre les sexes, éliminer la violence contre les femmes et à assurer la capacité des femmes à contrôler leur propre fécondité ont été reconnues comme des pierres angulaires de la population et les politiques de développement. Dans le même sens, la conférence a également souligné que l'autonomisation des femmes n'est pas seulement un but en soi, mais aussi un pas en direction de l'éradication de la pauvreté et de la stabilisation de la croissance de la population.

Source :http://www.un.org/UN50/Photos/un50-103.gif

Les 179 pays assistant à la conférence ont convenu que la satisfaction des besoins de tous dans les domaines de l'éducation et de la santé, y compris de la santé en matière de reproduction, est une condition première de l'instauration d'un développement durable. Le Programme d'action qu'ils ont adopté à ces fins comporte les principaux objectifs suivants :

- Accès universel aux services de santé en matière de reproduction d'ici 2015 ;
- Enseignement primaire universel et suppression de l'écart entre les sexes dans l'éducation d'ici 2015 ;
- Réduction de la mortalité maternelle de 75 % d'ici 2015 ;
- Réduction de la mortalité infantile ;
- Augmentation de l'espérance de vie ;
- Réduction des taux d'infection par le VIH.

L'un des principaux objectifs du Programme d'action consiste à rendre la planification familiale universellement disponible d'ici à 2015 dans le cadre d'une approche plus globale de la santé de la reproduction. Le Programme comprend également des objectifs en matière d'éducation, en particulier pour les filles, ainsi que des objectifs pour réduire davantage les taux de mortalité infantile et maternelle. Il traite des questions relatives à la population, l'environnement, les modes de consommation ; la famille ; les migrations internes et internationales ; la prévention et le contrôle du VIH/SIDA ; la technologie et la recherche et développement ; ainsi que le partenariat avec le secteur non gouvernemental. En 1995, les principales priorités de la CIPD ont été réaffirmées lors du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing.

Les conférences mondiales ont un impact à long terme car :

- **Elles mobilisent les gouvernements, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales (ONG) pour faire face à un grand enjeu mondial ;**
- **Elles établissent des normes et des directives internationales pour guider les politiques nationales ;**
- **Elles servent de cadre à l'examen de nouvelles propositions et favorisent le consensus;**
- **Elles engagent un processus par lequel les gouvernements contractent des engagements et rendent périodiquement compte de leurs activités à l'ONU.**

10 ans après la CIPD

Depuis 1994, plusieurs activités ont eu lieu au niveau régional, national et mondial. De nombreux pays ont traduit les engagements qu'ils avaient pris au Caire en politiques et par des programmes visant à transformer la vie des femmes, des hommes et des enfants. A l'occasion des 10 ans de la Conférence, 169 pays ont rempli un questionnaire de l'enquête mondiale sur la population et le développement menée par le FNUAP. Sur la base de ces informations, le Fonds a établi un rapport global intitulé Investir dans la population. Progrès réalisés au niveau national dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD. 1994-2004. Le rapport a été publié en juin 2004. Les réponses des pays montraient un profond changement et un engagement envers les questions relatives à la population et au développement. Il manquait encore des ressources, mais de grands progrès avaient été réalisés en 10 ans. Ces réponses montraient notamment que, en 2004 :

- les pays ont totalement pris en charge le Programme de la CIPD ;
- ils adoptent une approche progressive et définissent les mesures à entreprendre en priorité ;
- ils assurent la continuité du Programme en traduisant en législations officielles, politiques, stratégies et programmes les questions de population, de genre, de prévention du VIH/SIDA, de la santé de la reproduction des adolescents et des jeunes ;
- ils intègrent la planification familiale dans les services de santé de la reproduction ;
- ils impliquent les partenaires de la communauté et de la société civile, en particulier les groupements féminins, dans la formulation des politiques et des programmes ;
- ils reconnaissent que pour atteindre les Objectifs du Millénaire, il est essentiel de réaliser les objectifs de la CIPD et qu'ils peuvent profiter de la coordination des efforts visant à atteindre les deux séries d'objectifs.

Il est en effet capital d'atteindre les objectifs du Programme d'action de la CIPD pour atteindre ensuite les **Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**. Ces huit objectifs, qui s'inscrivent dans le droit fils de ceux de la CIPD, visent dans leur ensemble à réduire la pauvreté extrême de moitié d'ici 2015. Le FNUAP fait l'apport de ses connaissances spécialisées dans les domaines de la santé de la reproduction et de la population et participe aux efforts conjoints déployés de par le monde pour assurer la réalisation des OMD.

Les Objectifs du Millénaire

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont des objectifs que les Etats-membres des Nations Unies se sont fixés afin d'éliminer la pauvreté dans le monde d'ici à l'année 2015. Ces objectifs, au nombre de huit, sont les suivants :

- Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Assurer l'éducation primaire pour tous
- Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes
- Réduire la mortalité infantile
- Améliorer la santé maternelle
- Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies
- Préserver l'environnement
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cibles et objectifs de la CIPD	Objectifs et cibles du Millénaire pour le développement
Améliorer la qualité de la vie grâce à des politiques et programmes de population et de développement visant à réaliser l'éradication de la pauvreté et la croissance économique soutenue dans le cadre du développement durable [para. 3.16]	**Objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim** Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.
Les pays devraient s'efforcer de garantir l'accès total des filles et des garçons à l'enseignement primaire ou à un niveau équivalent d'éducation, le plus tôt possible et, dans tous les cas, avant 2015 [para. 11.6]	**Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous** Cible 3 : D'ici 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

La promotion de l'égalité et de l'équité des sexes, la responsabilisation des femmes, et l'élimination de toutes sortes de violence à l'égard des femmes ainsi que la garantie de la capacité des femmes à contrôler leur propre fécondité sont les pierres angulaires des programmes de population et de développement [Principe 4]	**Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** Cible 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement, en 2015 au plus tard.
D'ici 2015, les pays devraient viser la réalisation du taux de mortalité de moins de 35 pour 1000 naissances vivantes et d'un taux de mortalité de moins de 45 pour 1000 chez les enfants de moins de cinq ans [para. 8.16]	**Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans** Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.
Les pays devraient s'efforcer de réduire de manière considérable la mortalité maternelle d'ici 2015 : réductions de moitié des taux de 1990 d'ici 2000 et l'autre moitié d'ici 2015 [para. 8.21]	**Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle** Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.
D'ici 2005, s'assurer qu'au moins 90 %, et d'ici 2010, au moins 95 % des jeunes de 15 à 24 ans, auront accès aux IEC et services de préparation à la vie active requis pour réduire leur vulnérabilité à l'infection à VIH, que d'ici 2005 la prévalence sera réduite au niveau mondial, et de 25 % dans les pays les plus touchés [CIPD+5 para. 70]	**Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies** Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle. Cible 8 : D'ici 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.
Les questions de population devraient être intégrées dans la formulation, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et politiques relatifs au développement durable [para. 3.5]	**Objectif 7 : Assurer un environnement durable** Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre. Cible 11 : Réussir, d'ici 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.
Renforcer le partenariat entre les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé pour ce qui concerne l'identification de nouveaux domaines de coopération [para. 15.15a]	**Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement** Cible 12 : Poursuivre la mise place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. (Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international) Cible 13 : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. (La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté) Cible 14 : Répondre aux besoins particuliers des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale) Cible 15 : Traiter globalement les problèmes de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme. Cible 16 : En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile. Cible 17 : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement. Cible 18 : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.

Source : Investir dans la population. Progrès réalisés au niveau national dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD. 1994-2004

Le rapport sur l'état de la population mondiale est une publication annuelle du FNUAP. Sa première édition date de l'année 1978. Chaque édition du rapport met l'accent sur les défis présents et futurs.

« Lieux de convergence : culture, genre et droits de la personne ». Les grands défis que fait ressortir le rapport 2008 de l'ONU sur l'état de la population mondiale sont le rôle clé de la culture dans le développement, la garantie de l'égalité entre les sexes et le respect des droits de l'Homme.
Le FNUAP souligne que les Objectifs du Millénaire pour le développement – dont la réduction de moitié à l'horizon 2015 de la proportion de la population qui souffre de la faim – ne pourront être atteints que si les efforts de développement tiennent compte des spécificités culturelles, renforcent les droits des femmes et sauvegardent les droits de l'Homme.

➥ www.unfpa.org/swp

Profils de pays et indicateurs sur les thèmes de la population, de la santé, et des problèmes socio-économiques.
➥ www.unfpa.org/worldwide

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agricultural Organization of the United Nations, FAO), créée en 1945, a son siège à Rome et s'engage en premier lieu contre la pauvreté ainsi que contre la sous-alimentation et la faim dans les pays en développement. Ses activités présentent les caractéristiques suivantes :

- Elle rassemble, évalue et publie des données et des informations sur l'alimentation, l'agriculture, la sylviculture et la pêche et formule des priorités pour la production alimentaire régionale et pour la sécurité alimentaire.
- Elle dispose d'un système d'alerte global pour l'identification à temps des crises d'approvisionnement.
- En sa qualité d'organisation de développement, la FAO conduit un tiers des programmes du PNUD et elle coordonne un grand nombre de mesures des Nations Unes dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement.

La FAO aide les pays en développement et les pays en transition à moderniser et à améliorer les pratiques agricoles, forestières et halieutiques, et à garantir une bonne nutrition pour tous. Depuis sa création, elle a consacré une attention particulière au développement des zones rurales, où vivent 70 pour cent des populations pauvres et affamées de la planète. La FAO a quatre grands domaines d'activité :

> Aujourd'hui plus de 800 millions d'individus, dont 200 millions d'enfants âgés de moins de cinq ans, souffrent de malnutrition chronique

- **mettre l'information à la portée de tous** : la FAO sert de réseau de connaissances. Elle met à profit les compétences techniques de son personnel - agronomes, forestiers, spécialistes des pêches et de l'élevage, nutritionnistes, experts en sciences sociales, économistes, statisticiens, etc. - afin de recueillir, analyser et diffuser les données utiles au développement ;
- **partager l'expertise en matières de politiques** : la FAO met au services de ses pays membres des années d'expérience dans l'élaboration de politiques agricoles, le soutien à la planification, la mise au point de lois efficaces et la création de stratégies nationales visant à atteindre les buts de développement rural et de réduction de la faim ;
- **servir de lieu de rencontre pour les Etats** : tous les jours, des dizaines de responsables et d'experts du monde entier se réunissent au siège ou dans les bureaux de terrain pour établir des accords sur les grandes question d'alimentation et d'agriculture ;
- **porter les connaissances sur le terrain** : La FAO mobilise et gère des millions de dollars provenant des pays industrialisés, des banques de développement et d'autres sources pour garantir que les projets atteignent leurs buts. Elle fournit les connaissances techniques et offre, dans certains cas, elle-même des financements. Dans les situations de crise, elle travaille en parfait accord avec le Programme Alimentaire Mondial et d'autres organismes humanitaires pour protéger les moyens d'existence ruraux et aider les agriculteurs à se reconstruire une vie.

> La FAO a pour mandat de suivre les progrès concernant la réduction de la faim grâce à des méthodes fiables et opportunes qui mesurent la prévalence de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité et qui montrent leur évolution dans le temps.

La FAO se compose de huit départements : Agriculture et protection des consommateurs ; Développement économique et social ; Pêches et aquaculture ; Forêts ; Ressources humaines, financières et matérielles ; Connaissances et communication ; Gestion des ressources naturelles et de l'environnement ; et Coopération technique.

Le Codex Alimentarius

La Commission du Codex Alimentarius a été créée en 1963 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'OMS afin d'élaborer des normes alimentaires, des lignes directrices et d'autres textes, tels que des Codes d'usages. Les buts principaux de ce programme sont la protection de la santé des consommateurs, la promotion de pratiques loyales dans le commerce des aliments et la coordination de tous les travaux de normalisation ayant trait aux aliments entrepris par des organisations aussi bien gouvernementales que non gouvernementales. Le Codex Alimentarius est devenu la référence mondiale pour les consommateurs, les producteurs et les transformateurs de denrées alimentaires, les organismes nationaux de contrôle des aliments et le commerce international des produits alimentaires.

➥ www.codexalimentarius.net

La création du Codex Alimentarius a aussi eu pour effet capital de sensibiliser la communauté mondiale aux risques liés à l'alimentation, à l'importance de la qualité des aliments, et à la nécessité de normes alimentaires.

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM)

Créé en 1963, le Programme Alimentaire Mondial est chargé d'assister les populations par une aide alimentaire. Il offre une aide alimentaire afin de sauver des vies dans des situations de crise humanitaire ; aide les personnes et les communautés à devenir autonomes grâce aux projets « vivres contre travail » ; fournit des vivres pour les enfants afin d'encourager les parents à les laisser aller à l'école, en particulier les filles. Lancé en 1963 en qualité de programme expérimental de trois ans, le PAM est entré en action immédiatement. Un tremblement de terre a frappé l'Iran en septembre 1962, suivi d'un ouragan en Thaïlande en octobre. En outre, l'Algérie, qui venait d'accéder à l'indépendance devait réinstaller 5 millions de réfugiés. Une aide alimentaire était nécessaire d'urgence, le PAM l'a fournie et il a travaillé sans interruption depuis lors.

En 2005, le PAM et ses 10'500 collaborateurs ont apporté leur aide à 97 millions de personnes, dont 58 millions d'enfants. Le PAM est devenu la plus grande organisation humanitaire du monde et fournit une aide aux pauvres souffrant de la faim dans 80 pays. Depuis sa création, le PAM, dont le siège est à Rome et possède notamment un bureau de liaison à Genève, a investi 30 milliards de dollars et utilisé plus de 47 millions de tonnes de produits alimentaires pour combattre la faim, promouvoir le développement économique et social et fournir des secours dans les situations d'urgence.

- Le PAM est l'agence des Nations Unies responsable de l'aide alimentaire dans le monde.
- Le PAM combat la faim là où elle sévit (guerres, catastrophes naturelles, pauvreté…).
- Dû à l'augmentation du nombre des crises à travers le monde, le PAM est devenu la plus grande agence humanitaire au monde.
- Le PAM travaille sur le terrain avec plus de 800 partenaires/ONG qui distribuent la nourriture du PAM.

➥ http://fr.wfp.org/

A. Le PAM combat la faim lors d'opérations d'urgence (ex. inondations, conflits) **:**
En 2005, le PAM a nourri 73,1 millions de victimes de crises humanitaires dans le monde. Le nombre de crises a dramatiquement augmenté depuis les années 90. La part du budget du PAM qui servait à financer des programmes de développement dans les années qui ont suivi sa création en 1963 est passée de 75% à moins de 20%.
Mise en place d'une opération d'urgence :

1. Envoi d'une équipe d'évaluation de l'urgence sur place pour évaluer quelle quantité de vivres est nécessaire pour combien de bénéficiaires et pendant combien de temps ainsi que comment les vivres peuvent-elles être livrées aux personnes qui en ont besoin.
2. Elaboration de l'opération d'urgence qui comprend un plan d'action et un budget. Cette opération permet d'établir les destinataires de l'aide, les rations, le type de transport à utiliser ainsi que les couloirs humanitaires à emprunter.
3. Le PAM lance ensuite un appel à la communauté internationale dans le but d'obtenir des fonds et de l'aide alimentaire.

© PAM, Afghanistan, Roberto Faidutti

2005, **Tsunami** en Asie du Sud-Est : Quelques heures après la catastrophe, le personnel du PAM évalue les besoins des régions, mobilise des camions et des avions afin d'apporter l'aide aux survivants. Le PAM a fourni de la nourriture à plus de 2,25 millions de survivants, en Indonésie, au Sri Lanka, en Thaïlande, aux Maldives, en Inde et en Somalie.
Autre exemple, le conflit dans l'Ouest du **Darfour** a tué près de 300'000 personnes. 3,6 millions de personnes sont encore affectées par le conflit et le PAM en assiste 6,1 millions au Soudan.

© PAM, Soudan, Alexander Joe

Les rations du PAM

Les rations complètes du PAM tiennent compte de ce que la population locale cuisine et mange, mais le panier alimentaire typique comprend divers aliments de base (céréales, huiles et légumineuses) et parfois des aliments complémentaires (viande ou poisson, légumes et fruits, mélanges de céréales enrichis, sucre, condiments). Les protéines doivent fournir 10 à 12 % (60 g) de l'énergie et les lipides au moins 17 % (40 g). Au stade initial de l'urgence, lorsque les conditions pour cuisiner font défaut, le PAM utilise des biscuits énergétiques, riches en micronutriments, pour satisfaire les besoins alimentaires. Quand les personnes souffrent de malnutrition sévère : un mélange de maïs et de soja pour ceux qui sont traités dans des centres nutritionnels ou thérapeutiques.

© PAM, Cambodge, Jim Holmes

La plus grande partie de l'aide est récemment distribuée en tant qu'aide d'urgence (soit que 8,2 % pour des projets de développement en 2005), surtout dans des régions d'Afrique touchées par la sécheresse, le VIH / sida et la mauvaise gouvernance, ainsi que dans des zones où règnent des conflits armés.

Depuis de nombreuses années, le PAM est le plus important partenaire de l'aide humanitaire de la Confédération dans le domaine de l'aide alimentaire.
La Suisse appuie le PAM en lui versant des contributions financières et/ou en mettant à sa disposition des membres du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA). Le CSA assiste le PAM en particulier pour surmonter des manques de personnels lors de crises subites et met aussi à sa disposition des experts dans les domaines de la logistique, de la gestion, de la construction et des techniques de communication.

B. Le PAM combat la faim lors d'opérations de développement/réhabilitation :

(Ex. Investir dans l'éducation des enfants ; Ralentir l'impact du sida ; Nourriture contre travail.)

Les programmes d'alimentation scolaire

300 millions d'enfants dans les pays pauvres ne vont pas à l'école ou ne mangent pas pendant les heures de cours. En fournissant un repas scolaire, le Programme Alimentaire Mondial permet aux enfants de se nourrir et de mieux suivre les cours. L'expérience montre aussi que l'alimentation scolaire augmente la fréquentation dans les écoles. Le PAM nourrit ainsi 15 millions d'enfants pauvres dans les écoles.

Programme de lutte contre le VIH/SIDA

Le lien entre la nourriture et le traitement du VIH/SIDA a longtemps été négligé, or aujourd'hui, nous savons qu'il est essentiel.

Impact de la nourriture :

- Augmente l'efficacité du traitement ;
- Prolonge la vie des personnes qui n'auront jamais accès au traitement ;
- Permet de subvenir aux besoins du malade et de sa famille ;
- Et ainsi aux enfants de retourner à l'école ;
- Incite les personnes malades au dépistage ;
- Permet un suivi du patient et de sa prise de médicaments.

Faits et chiffres :

- 39,5 millions de personnes sont affectées par le VIH/SIDA, dont 70% vivent en Afrique ;
- Demain matin, 8000 personnes de plus seront mortes du Sida ;
- 14 millions d'enfants ont perdu un ou même leurs deux parents suite à cette maladie ;
- La maladie touche les personnes actives du pays et décime la campagne ;
- Les champs ne sont plus cultivés et les enfants quittent l'école pour s'occuper des membres de leur famille qui sont malades.

Programmes nourriture contre travail

Ces programmes consistent à payer un salaire en nourriture. Ces travaux ont des bénéfices pour toute la communauté et permettent aux gens de développer des biens, comme des routes, des plantations, des structures d'irrigation, des cultures en terrasse, des compétences, etc.
Le but est de créer des structures qui augmenteront la sécurité alimentaires des familles et communautés.

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), appelée à l'époque Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe (PICMME), est née en 1951 du chaos et des déplacements de personnes qu'a connus l'Europe de l'Ouest à la suite de la Deuxième Guerre mondiale. Mandatée par les gouvernements européens pour chercher des pays de réinstallation aux quelques 11 millions de personnes déracinées par la guerre, elle a organisé le transport de près d'un million de migrants durant les années 50. Une succession de changements de nom qui, en 1952, lui ont valu d'être rebaptisée Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME), puis, en 1980, Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM), et enfin, en 1989, Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), témoigne de l'évolution de l'Organisation qui, en l'espace d'un demi siècle, est passée d'une agence logistique à une institution en charge de la gestion des flux migratoires.

L'OIM s'emploie à ce que les migrations soient gérées humainement et en bon ordre, à promouvoir la coopération internationale sur la scène migratoire, à faciliter la recherche de solutions pratiques aux problèmes migratoires et à offrir une assistance humanitaire aux migrants dans le besoin.

La Constitution de l'OIM fait le lien entre la migration d'une part et le développement économique, social et culturel d'autre part, ainsi qu'avec le droit à la liberté de mouvement.

En tant que représentation suisse de l'Organisation Internationale pour les Migrations, l'OIM Berne est le bureau de contact et de coordination pour les questions nationales et internationales relatives à la migration en Suisse.
Sur la base du contrat entre l'OIM Berne et le Département fédéral de justice et police de 1998, le bureau de l'OIM à Berne soutient l'Office fédéral des migrations, en particulier la section aide au retour, dans tous les domaines qui concernent le retour volontaire ainsi que pour des programmes spécifiques touchant à la migration dans certains pays d'origines.

L'OIM déploie son action dans les quatre grands domaines suivants, qui sont les piliers de la gestion des migrations :

- **Migration et développement**
- **Migration régulée**
- **Migration assistée**
- **Migration forcée**

Principales activités. L'activité de l'OIM recouvre quatre champs :

- Les programmes dits de migrations humanitaires pour porter assistance aux personnes fuyant des situations de conflit, aux demandeurs d'asile déboutés, aux réfugiés rapatriés, et pour favoriser le regroupement familial. L'OIM apporte aussi bien des secours d'urgence qu'une aide à long terme pour l'installation des réfugiés ou la reconstruction ;
- Les programmes d'aide au développement ;
- Les programmes de coopération technique par lesquels l'OIM offre une aide aux gouvernements, mais aussi aux agences intergouvernementales et non gouvernementales ;
- Les activités de recherche et d'information : l'OIM anime des conférences, collecte des informations sur les populations de migrants et les situations pouvant engendrer des flots de réfugiés.

Selon le dernier rapport de l'Organisation Internationale pour les Migrations, le monde compte aujourd'hui 200 millions de migrants internationaux, soit deux fois et demi de plus qu'en 1965. La plupart des Etats sont à la fois pays d'origine, de transit et de destination des migrants.

Une étude affirme que la Chine et l'Inde constitueront probablement 40 % de la main-d'œuvre mondiale d'ici à 2030. © IOM 2008

Colombie - Un accord entre l'OIM et le Ministère de l'Éducation va permettre de construire des écoles et de renforcer le programme d'études, au bénéfice de plus de 8'000 mineurs déplacés. En 2008, les projets d'éducation de l'OIM en Colombie ont profité à plus de 14'000 mineurs déplacés.

Haïti - Trois mois après la série de tempêtes tropicales et d'ouragans qui se sont abattus sur Haïti et le lancement de ses opérations de secours d'urgence, L'OIM continue de soutenir les communautés touchées par ces catastrophes naturelles. Tout au long des mois de novembre et décembre, l'OIM a distribué des kits de réparation et de reconstruction à 5'500 familles affectées dans les régions les plus touchées. Dans le cadre de ses programmes de stabilisation communautaire (Programme de Revitalisation et de Promotion de l'Entente et de la Paix- PREPEP et Initiative en faveur de la stabilisation en Haïti- HSI), l'OIM déploie également des activités de réparation des infrastructures visant à améliorer les conditions de vie dans les zones touchées.

ONU-Habitat

Le programme des Nations Unies pour l'Habitat (United Nations Human Settlements Programme), ONU-Habitat, est une agence spécialisée des Nations Unies créée en 1978 et dont le siège se trouve à Nairobi, au Kenya.
Quand ONU-Habitat fut créée en 1978, à la suite d'une rencontre à Vancouver connue sous le nom de *Habitat I*, l'urbanisation et ses impacts ne figuraient pas de manière significative à l'ordre du jour des Nations Unies. A partir de la fin des années 1990, au moment où près de la moitié de la planète était devenue urbaine, ONU-Habitat, guidée par l'*Agenda Habitat* et la Déclaration du Millénaire, a connu un renouveau en utilisant son expérience pour identifier les priorités émergeantes pour un développement urbain durable et de faire les corrections nécessaires.

En 1996, les Nations Unies ont tenu une deuxième conférence sur les villes, *Habitat II*, à Istanbul, afin d'évaluer les progrès réalisés depuis Vancouver et d'établir de nouveaux buts pour le nouveau millénaire. Le document adopté par 171 pays et résultant de ce Sommet est connu sous le nom de *Agenda Habitat* et contient plus de 100 engagements et 600 recommandations. Le 1er janvier 2002, le mandat de l'Agence a été renforcé et elle fut élevée au rang de Programme à part entière du système des Nations Unies pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable.

Le programme coordonne les mesures dans le domaine du logement et de l'habitat au sein de la famille des Nations Unies et conduit ses propres projets de développement. En font partie des activités telles que l'amélioration des infrastructures urbaines, des conditions de vie dans les quartiers pauvres, de l'approvisionnement en eau potable, de lutte contre le manque de logements ainsi que des projets relatifs à la gouvernance dans les villes.

ONU-Habitat conduit deux grandes campagnes mondiales :

- la **Campagne globale sur la gouvernance urbaine** : lancée en 1999 dans le cadre des activités pour la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, elle contribue à la réduction de la pauvreté à travers une meilleure gouvernance urbaine ;
- la **Campagne globale sur la sécurité d'occupation résidentielle** : elle vise la promotion d'un logement adéquat pour tous et sert de moyen de promotion de la sécurité d'occupation résidentielle pour les pauvres vivant en ville dans les bidonvilles.

A travers ces campagnes mais également par d'autres moyens, l'Agence se concentre sur une série de questions et de projets spéciaux qu'elle aide à mettre en application. Ces derniers comprennent par exemple une initiative conjointe de la Banque mondiale et ONU-Habitat appelée *City Alliance (Villes sans taudis)* et visant à l'amélioration des taudis. Cette initiative promeut les politiques et les stratégies de développement effectif du logement, aide à développer les campagnes pour les droits au logement, promeut la planification et le management des villes et environnements urbains durables ainsi que le management de l'après-conflit et la reconstruction dans les pays dévastés par la guerre ou les catastrophes naturelles.

« Les villes, pôles d'espoir », thème de la journée mondiale de l'habitat 2006 (chaque année le premier lundi d'octobre)

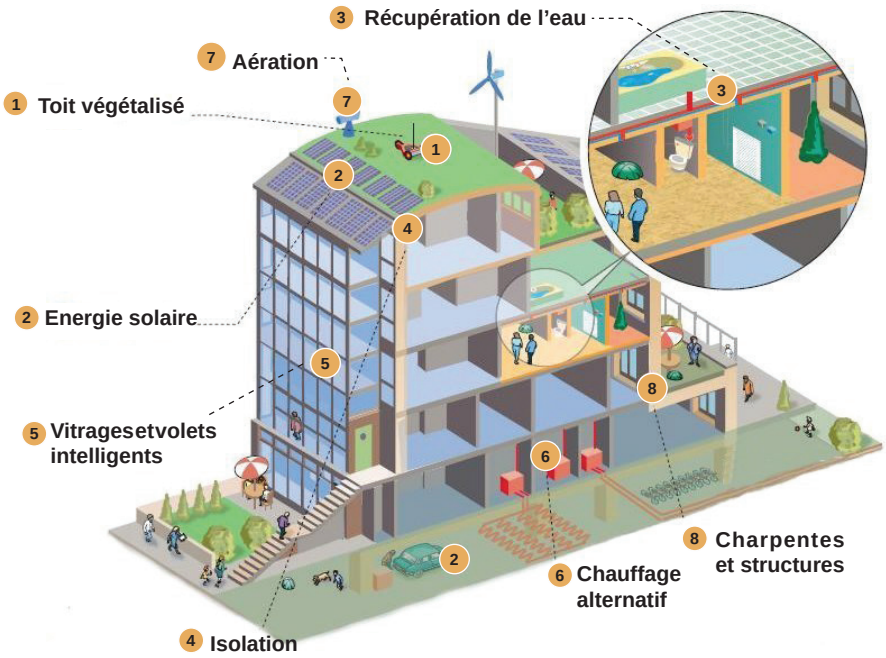

Exemple de bâtiments à impact réduit sur l'environnement ou ca-pables de produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

D'autres projets comprennent la gestion de l'eau, des sanitaires et des déchets solides dans les villes, la formation et le renforcement des capacités des dirigeants locaux, s'assurent que les droits des femmes et les questions de genre soient mis en avant dans les politiques de management et de développement urbain, aident à combattre le crime à travers le Safer Cities Programme, etc.

ONU-Habitat dirige également 154 programmes techniques et des projets dans 61 pays du monde, spécialement dans les pays les moins développés. Les opérations de l'Agence aident les gouvernements à développer des politiques et des stratégies visant à renforcer la capacité de gestion autonome au niveau national et local. Elles se concentrent sur la promotion d'un logement pour tous, l'amélioration de la gouvernance urbaine, la réduction de la pauvreté urbaine, l'amélioration de l'environnement de vie et la gestion des risques de catastrophes naturelles ainsi que la réhabilitation suite à un conflit.
L'une des principales fonction d'ONU-Habitat dans l'accomplissement de son mandat consiste en la surveillance des tendances et conditions globales et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Agenda Habitat à un niveau international, régional, national et local. Cette fonction de surveillance s'effectue au travers de deux instruments principaux : Global Urban Observatory and Statistics et Best Practices. En travaillant à tous les niveaux et avec toutes les parties prenantes et les partenaires, l'Agence contribue à établir un lien entre l'élaboration de politiques et les activités de renforcement des capacités dans le but de promouvoir un renforcement et une cohésion mutuels des politiques sociales, économiques et environnementales.

Source : http://www.scia-online.com/eNews/Images/population.jpg

ONU-Habitat est également l'organisateur du **Forum urbain mondial**.

Le Forum Urbain Mondial (FUM)

Le Forum Urbain Mondial (FUM ou World Urban Forum en anglais) a été créé par les Nations Unies afin d'examiner l'un des problèmes les plus importants auquel le monde doit faire face de nos jours : une urbanisation rapide et son impact sur les communautés, villes, économies et politiques.
Le Forum a lieu tous les deux ans et réunit un large éventail de partenaires : des ONG, des organisations communautaires, des professionnels de l'urbanisation, des universitaires, des gouvernements, des autorités locales, des associations de gouvernements locaux nationaux et internationaux. Le FUM fournit à ces acteurs une plate-forme commune qui leur permet de discuter des questions urbaines de manière formelle et informelle et d'aboutir à des propositions d'actions pour créer des villes durables. La quatrième édition du FUM a eu lieu en Chine, dans la cité antique de Nanjing du 3 au 6 novembre 2008, avec pour mot d'ordre « l'urbanisation harmonieuse ». Le thème du Forum était The Challenge of Balanced Territorial Development.

La **Plateforme internationale sur le développement durable urbain** (S-Dev Geneva 05) qui s'est tenue à Genève du 11 au 13 octobre 2005 sur le thème «Villes innovantes du monde entier » a rassemblé plus de 2'500 participants : maires, responsables des secteurs public, associatif, et international, entrepreneurs, chercheurs, experts, étudiants et autres personnes intéressés par le développement durable urbain. Au total, 70 nationalités étaient représentées. Les travaux se sont terminés par le lancement d'une « Déclaration de Genève pour un avenir vivable dans les villes », soumise à la signature des maires et des représentants des pouvoirs locaux venus à S-DEV Geneva 05. Son but est de créer un réseau solidaire mondial favorisant l'échange régulier d'expériences et de solutions innovantes.

26 villes représentatives de tous les continents et types de développement (pays moins avancés, émergents, industrialisés, etc.) ont présenté leurs innovations : Autlan (Mexique), Bâle (Suisse), Bobigny (France), Bogota (Colombie), Belo Horizonte (Brésil), Curitiba (Brésil), Dar-es-Salaam (Tanzanie), Genève (Suisse), Goa (Inde), Irbid (Jordanie), Karachi (Pakistan), Kunming (Chine), Koudougou (Burkina Faso), La Havane (Cuba), Lleida (Espagne), Moscou (Russie), Mumbai (Inde), Nam Dinh (Vietnam), Nouakchott (Mauritanie), Rosario (Argentine), Rufisque (Sénégal), Uzice (Serbie), Vancouver (Canada), Växjö (Suède), Vienne (Autriche), Zurich (Suisse).

Culture

"Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix."
Acte constitutif de l'UNESCO

La culture et l'UNESCO

La conférence intergouvernementale de Venise de 1970 affirmait que « la diversité des cultures nationales, leur unicité et leur originalité sont une base essentielle du progrès humain et du développement de la culture mondiale ».

En 1982, lors de la déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, les Etats adoptèrent la définition suivante de la culture : *"La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances".*

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est née le 16 novembre 1945. L'objectif que s'est fixé l'Organisation est vaste et ambitieux : **construire la paix dans l'esprit des hommes** à travers l'éducation, la science, la culture et la communication.

L'UNESCO travaille à créer les conditions d'un dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, fondé sur le respect de valeurs partagées par tous.

« C'est à travers les relations dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture entre les peuples que nous pouvons atteindre les objectifs de paix et de biens communs ». L'UNESCO insiste sur le dialogue interculturel comme une stratégie-clé pour la construction de la paix. Dans cette perspective, l'organisation a conçu l'idée de la décennie mondiale (1988-1997) pour le développement culturel. Durant cette période, elle a mobilisé la communauté internationale pour reconnaître la dimension culturelle du développement, affirmer et enrichir les identités culturelles, élargir la participation à la vie culturelle et encourager la coopération culturelle internationale.

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

L'UNESCO a constitué une Alliance globale pour la diversité culturelle afin de faire naître de nouveaux partenariats entre les acteurs publics et privés pour soutenir les industries culturelles locales – comme la musique et l'édition – dans les pays en développement. L'Alliance va développer de nouvelles méthodologies, actions et stratégies visant à réduire les déséquilibres commerciaux dans les biens culturels, notamment entre le Nord et le Sud, tout en prévenant la piraterie et en assurant le respect du droit d'auteur au niveau international. Quelque 500 sociétés et associations de par le monde sont membres de l'Alliance et participent à environ 50 projets.
➥ www.unesco.org/culture/alliance

À travers ses stratégies et ses activités, l'UNESCO œuvre en faveur des Objectifs de développement des Nations Unies pour le Millénaire et, plus particulièrement, de ceux qui visent, d'ici à 2015, à :

- réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté ;
- assurer l'éducation primaire universelle dans tous les pays ;
- éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation primaire et secondaire ;
- aider les pays à mettre sur pied des stratégies nationales pour un développement durable.

L'Organisation est créée en vue « d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité ». L'accent était mis sur le maintien, l'accroissement et la diffusion du savoir (art, monuments, livres, science et histoire) et de l'information.

Déclaration Universelle des droits de l'Homme - Article 27

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, UNESCO) exerce ses activités principalement dans les domaines suivants :

- **Éducation** : lutte contre l'analphabétisme dans les pays en développement, encouragement du sport ;
- **Sciences de la nature** : encouragement et promotion de la recherche fondamentale et échange des résultats de la recherche au plan international ;
- **Culture** : 851 monuments et établissements culturels figurent dans 141 pays à l'inventaire du patrimoine mondial de l'UNESCO (Octobre 2007) ;
- **Communication, information et informatique** : encouragement de la libre circulation de l'information et de la diffusion de l'information, développement des capacités de communication dans les pays en développement ;
- **Paix et droits de l'Homme**, dans le but de l'instauration d'une « culture de la paix et de la démocratie ».

➥ http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001473/147330f.pdf

➥ http://portal.unesco.org/culture

Les thèmes principaux de l'UNESCO :
- Education
- Sciences exactes et naturelles
- Sciences sociales et humaines
- Culture
- Communication et Information

➥ http://portal.unesco.org

UNESCO.ORG

"Je ne veux pas que ma maison soit fermée de tous les côtés et que les fenêtres en soient obstruées. Je veux que les cultures de tous les pays imprègnent ma maison aussi librement que possible, mais je refuse d'être emporté par l'une ou l'autre d'entre elles."
Mahatma Gandhi

Les instruments juridiques clés de l'UNESCO pour la culture :

1950 : Accord pour l'**importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel** (Accord de Florence) et son Protocole (Nairobi) pour améliorer la circulation des connaissances.

1952 : Convention universelle sur le **droit d'auteur**, révisée en 1971. Elle protège la propriété intellectuelle – de la littérature aux textes scientifiques et des films à la sculpture – avec le fameux symbole ©.

1954 : Convention pour la **protection des biens culturels en cas de conflit armé**.

1970 : Convention sur les mesures à prendre pour **interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels**. C'est la pierre de touche des efforts internationaux pour réprimer le commerce d'art illicite.

1972 : Convention concernant la **protection du patrimoine mondial, culturel et naturel** : la première à mettre en avant l'idée que l'humanité possède un patrimoine commun et la fondation juridique de la Liste du patrimoine mondial.

1980 : La Recommandation concernant le **statut de l'artiste** reconnaît les conditions de travail spéciales des artistes et leur rôle unique dans le développement de la société.

2001 : Convention sur la protection du **patrimoine culturel sous-marin** : la première à protéger des sites tels que le Phare d'Alexandrie en Égypte et des épaves de navire de plus de cent ans.

2001 : La Conférence générale de l'UNESCO adopte la Déclaration universelle sur la **diversité culturelle** qui est reconnue comme un patrimoine commun de l'humanité.

2003 : Convention pour la sauvegarde du **patrimoine culturel immatériel**.

2005 : Convention sur **la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**.

Le sauvetage du temple d'Abou Simbel est à l'origine de la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée en 1972. Une idée révolutionnaire est à la base de cette initiative : charger l'humanité tout entière de protéger et de sauvegarder les biens culturels et les sites naturels qui ont une valeur exceptionnelle. La Convention du patrimoine mondial est une réussite sans précédent.

Forum universel des cultures

Le forum universel des cultures est une manifestation mondiale qui a lieu tous les 3 ans et qui réunit des citoyens du monde entier. Il permet de réfléchir et de proposer des solutions aux questions d'importance mondiale telles que la paix, l'éducation, la connaissance et la conservation de la planète.
Le forum comporte trois axes prioritaires : la diversité culturelle, le développement durable et les conditions pour la paix. La tenue du forum donne également à la ville choisie l'opportunité de procéder à une réforme urbaine durable qui améliore la vie de tous ses citoyens.

Barcelone, 2004
Monterey, 2007.
Valparaiso, 2010
Naples, 2013
Québec / Amman, 2016

La Commission suisse pour l'UNESCO

La Commission suisse pour l'UNESCO a pour mission première de diffuser le message de l'UNESCO en Suisse. Elle s'engage pour la compréhension et la paix à travers l'éducation, les sciences, la culture et la communication.

Cet engagement se concrétise sur deux plans :
1. Relations officielles entre la Suisse et l'UNESCO.
2. Promouvoir les idéaux de l'UNESCO en Suisse à travers divers projets :
   a. Education de la petite enfance, Education pour tous, Education en vue du développement durable.
   b. Projets dans la science : « L'Homme et la biosphère » et « For Women in Science ».
   c. Patrimoine culturel immatériel, protection et promotion de la diversité des expressions culturelles, sauvegarde du patrimoine culturel et naturel.

L'autre volet très important du travail de la Commission c'est la communication et le renforcement de son réseau.
Ceci se fait à travers :
- des clubs, de patronage, des chaires, etc. : http://www.unesco.ch/fr/avec-qui/reseau-de-la-commission-suisse-pour-lunesco/
- des Ecoles associées : http://www.unesco.ch/fr/avec-qui/ecoles-associees/. Il y en a 60 en Suisse.

➥ www.unesco.ch

Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (11)

Culturel / Naturel
1. Vieille ville de Berne (1983) www.bern.com
2. Couvent bénédictin Saint-Jean-des-Sœurs à Müstair (1983) www.muestair.ch
3. Abbaye de St-Gall (1983) www.stiftsbibliothek.ch
4. Trois châteaux, muraille et remparts du bourg de Bellinzone (2000) www.bellinzonaunesco.ch
5. Alpes suisses Jungfrau-Aletsch (2001) www.jungfraualetsch.ch
6. Monte San Giorgio (2003) www.montesangiorgio.ch
7. Lavaux, vignoble en terrasses (2007) www.lavaux-unesco.ch
8. Haut lieu tectonique suisse Sardona (2008) www.unesco-sardona.ch
9. Chemin de fer rhétique dans les paysages de l'Albula et de la Bernina (2008) www.rhb.ch/unesco
10. La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger (2009) www.urbanisme-horloger.ch
11. Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes (2011) www.palafittes.org

Candidat
12. Oeuvre urbaine et architecturale de Le Corbusier

Source : http://www.unesco.ch/fr/comment/culture/patrimoine-mondial/

Organisation Internationale de la Francophonie

Sous l'impulsion de trois chefs d'État africains, Léopold Sédar Senghor du Sénégal, Habib Bourguiba de Tunisie, Hamani Diori du Niger et du Prince Norodom Sihanouk du Cambodge, les représentants de 21 Etats et gouvernements ont signé à Niamey, le 20 mars 1970, la Convention portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Nouvelle **organisation intergouvernementale fondée autour du partage d'une langue commune, le français, elle est chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre eux**. La convention de Niamey indique que l'ACCT doit être l'expression d'une nouvelle solidarité et un facteur supplémentaire de rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations.

Le projet francophone a considérablement évolué depuis la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Les Sommets des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage se réunissent depuis 1986. Ils impulsent une dynamique et orientent l'action des opérateurs de la coopération francophone vers les enjeux identifiés comme prioritaires pour l'avenir de la Communauté francophone.

Afin de donner à la Francophonie sa pleine dimension politique, les chefs d'État et de gouvernement décident en 1995 à Cotonou de créer un poste de Secrétaire général, clé de voûte du système institutionnel francophone. Celui-ci est élu au Sommet de Hanoi en 1997 en la personne de M. Boutros Boutros-Ghali, ancien secrétaire général des Nations Unies. En 1998, la Conférence ministérielle réunie à Bucarest a pris acte de la décision du Conseil permanent d'adopter l'appellation « Organisation internationale de la Francophonie ».

M. Abdou Diouf, ancien Président de la république du Sénégal, est le Secrétaire général de la Francophonie depuis 2002.

A Antananarivo, la Conférence ministérielle de la Francophonie a adopté, le 23 novembre 2005, une nouvelle « Charte de la Francophonie » qui donne à l'Agence de la Francophonie, l'appellation d'Organisation internationale de la Francophonie.

"La Francophonie, c'est cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre, cette symbiose des énergies dormantes de toutes les races, de tous les continents qui se réveillent à leur chaleur complémentaire"

Léopold Sédar Senghor

Source : http://quebec2008.francophonie.org/IMG/pdf/Carte_monde_francophonie_2008.pdf

L'OIF compte à ce jour 55 Etats et gouvernements membres et a admis 13 observateurs qui totalisent une population de 803,44 millions dont 200 millions de locuteurs de français.

L'OIF est une institution fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes. Elle conduit des actions dans les domaines de la politique internationale et de la coopération multilatérale. Elle s'appuie sur un opérateur principal, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, et quatre opérateurs directs : l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association internationale des maires francophones et TV5. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie en est l'assemblée consultative. Le Secrétaire général, clef de voûte du système institutionnel, est chargé de la mise en oeuvre de la politique internationale, ainsi que de l'animation et de la coordination de la politique de coopération.

Le sommet de la Francophonie

La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément appelée Sommet, est l'instance suprême de la Francophonie. Le Sommet se réunit tous les deux ans. Il est présidé par le chef d'Etat ou de gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au Sommet suivant. Il statue sur l'admission de nouveaux membres de plein droit, de membres associés et de membres observateurs à l'OIF. Le Sommet définit les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement dans le monde. Il adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs. Il élit le Secrétaire général.

Quatorze Sommets de la Francophonie depuis 1986

- Paris (France, 1986)
- Québec (Canada-Québec, 1987)
- Dakar (Sénégal, 1989)
- Chaillot (France, 1991)
- Grand Baie (Maurice, 1993)
- Cotonou (Bénin, 1995)
- Hanoi (Vietnam, 1997)
- Moncton (Canada-Nouveau-Brunswick, 1999)
- Beyrouth (Liban, 2002)
- Ouagadougou (Burkina Faso, 2004)
- Bucarest (Roumanie, 2006)
- Québec (Canada-Québec, 2008)
- Montreux (Suisse, 2010)
- Kinshasa (RDC, 2012)
- Dakar (Sénégal, 2014)

XIIe SOMMET DE LA FRANCOPHONIE Ville de Québec - 2008

Léopold Sédar Senghor, 1906 - 2001

Né en 1906 à Joal, sur la côte sénégalaise de l'Afrique occidentale française, Léopold Sédar Senghor poursuit des études littéraires à Paris. Il rencontre notamment le poète martiniquais Aimé Césaire, avec lequel il se fera porte-parole de la « négritude ». Agrégé de grammaire en 1935, il est le premier Africain agrégé de l'Université de Paris. Il enseigne en métropole les lettres, puis les langues et la civilisation négro-africaines.
Après la Deuxième Guerre mondiale, il s'engage dans la vie politique et quand les colonies obtiennent une représentation à l'Assemblée nationale, il devient député du Sénégal à l'Assemblée nationale française (1945), secrétaire d'Etat dans le cabinet Edgar Faure (1955-56), ministre-conseiller au début de la Vème République (1959). Le 5 septembre 1960, Léopold Sédar Senghor devient le premier Président de la République du Sénégal. En 1980, il est un des rares chefs d'Etat à quitter volontairement le pouvoir.
Militant infatigable de la Francophonie, il s'efforce, aux côtés de ses homologues nigérien Hamani Diori et tunisien Habib Bourguiba, de promouvoir l'idée d'une « communauté organique » francophone. Avec l'accession à l'indépendance des Etats africains, l'édification d'un « Commonwealth à la française » doit selon lui permettre d'éviter l'émiettement qui guette l'Afrique francophone nouvellement indépendante et de ménager des liens privilégiés avec l'ancienne métropole. Il expose son projet de « communauté francophone » aux chefs d'Etat africains réunis à Tananarive (Madagascar), lors du sommet de l'Organisation commune africaine et malgache en juin 1966.

Sources : http://www.africine.org/index.php?menu=film&no=1744
http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie

Adopté à Ouagadougou en novembre 2004, lors du Xème Sommet de la Francophonie, un Cadre stratégique décennal définit les objectifs et les moyens de l'Organisation internationale de la Francophonie. Les États et gouvernements membres de l'OIF ont choisi, pour la prochaine décennie, de structurer le périmètre des interventions de l'organisation autour de quatre missions, dans des domaines où son expérience et son savoir-faire ont déjà fait leurs preuves :

- la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique ;
- la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme ;
- l'appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- le développement de la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Une attention particulière est portée aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

En avril 2009, Madagascar a été suspendu de l'OIF en raison du « processus qui a conduit à un changement de pouvoir à Madagascar [et qui constituait] une rupture de l'ordre constitutionnel, donc de la démocratie ».
L'organisation réclame « la tenue d'élections libres, fiables et transparentes dans les délais les plus rapides », et se dit prête à « accompagner le processus de retour à un ordre constitutionnel démocratique ».

Les thématiques suivantes s'inscrivent dans ce cadre stratégique :
Arts et culture : Soutien des arts et de la culture notamment par la promotion et la diffusion du livre, par l'appui aux arts de la scène, aux marchés du spectacle et arts vivants, aux arts visuels.
Cinéma et médias : Soutien au cinéma et aux médias à travers l'appui à la presse écrite francophone, aux radios locales, au cinéma et à la télévision.
Paix, démocratie et droits de l'Homme : Consolidation de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme notamment par le renforcement des institutions de l'Etat de droit, par la promotion des droits de l'Homme et de la citoyenneté.
Développement et solidarité : Soutien au développement et à la solidarité : développement de proximité; jeunesse; femmes et développement; renforcer le rôle des organisations non gouvernementales.
Economie et mondialisation : Appui à la conception et à la formalisation des politiques économiques.
Education et formation : Soutien à l'éducation et à la formation : éducation de base, formation professionnelle et technique, enseignement du français, alphabétisation en langues nationales, appui à la production locale de manuels scolaires.
Energie et environnement : Appui aux stratégies et politiques nationales de développement durable en énergie et environnement ainsi qu'à la maîtrise des instruments dans ce domaine.
Français et langues partenaires : Soutien au développement équilibré du français et des langues partenaires au sein de l'espace francophone.
Technologies de l'information : Appui à l'appropriation et l'usage des technologies de l'information et de la communication.

www.francophonie.org

Portail jeunesse :
➥ www.jeunesse.francophonie.org/accueil/index.cfm

La communauté mondiale des professeurs de français
➥ www.francparler.org

Institut de la Francophonie numérique
➥ http://ifn.francophonie.org

Jeux de la Francophonie
➥ www.jeux.francophonie.org

La Suisse et l'encouragement de la culture

Jusqu'au début des années 1970, l'idée prédominante en Suisse était que la culture appartenait au domaine privé. La compétence de la Confédération en matière de culture n'était pas inscrite telle quelle dans la Constitution mais découlait de l'esprit général de la Constitution et de ses grands principes fondateurs.

En 1975 paraît le rapport de la commission Clottu. Celui-ci apporte une réflexion ambitieuse sur le rôle des pouvoirs publics dans le domaine de la culture. Parmi ses recommandations les plus importantes, on trouve l'idée d'un article culturel dans la Constitution qui attribuerait à la Confédération les compétences nécessaires à un engagement politique plus fort en matière de culture. Parallèlement à la parution du rapport Clottu, l'Office fédéral de la culture est crée. Il est constitué en entité propre qui assure la coordination entre les activités culturelles que menait déjà la Confédération par le biais du Département fédéral de l'intérieur.

Après des refus de la population et/ou des cantons, la culture fait son entrée dans la nouvelle Constitution fédérale totalement révisée en 1999. Les activités d'encouragement de la culture de la Confédération reçoivent alors une base constitutionnelle. Dès lors, les cantons conservent fondamentalement leur compétence en matière culturelle (art. 69 al. I Cst). Par ailleurs, la nouvelle Constitution confirme les compétences jusqu'alors octroyées à la Confédération dans les domaines du cinéma (art. 71), de la protection du patrimoine culturel et des monuments (art. 78), de la politique des langues et de la compréhension (art. 70) et des relations culturelles avec l'étranger (art. 54), mais elle lui reconnaît aussi une compétence générale dans la promotion des activités culturelles présentant un intérêt national et dans le soutien aux arts, en particulier dans le domaine de la formation (art. 69 al. 2). De plus, la nouvelle Constitution introduit aussi un certain nombre d'innovations dans des domaines associés à la culture : la Confédération est habilitée à apporter son soutien à la formation des adultes, en appui aux mesures cantonales (art. 67 al. 2), à édicter des dispositions légales dans les secteurs de la formation culturelle de base et de la formation continue et à créer, gérer ou soutenir des hautes écoles et d'autres établissements d'enseignement supérieur (art. 63 al. 2). Outre les dispositions de l'article sur la culture (art. 69), la garantie de la liberté de l'art (art. 21) a une grande importance pour la définition du rapport entre l'État et la culture. L'article 35 charge la Confédération de veiller à ce que la population puisse exercer ses droits fondamentaux constitutionnellement reconnus.

Les termes de l'article 69 de la Constitution sont les suivants :

1. La culture est du ressort des cantons.
2. La Confédération peut promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national et encourager l'expression artistique et musicale, en particulier par la promotion de la formation.
3. Dans l'accomplissement de ses tâches, elle tient compte de la diversité culturelle et linguistique du pays.

➥ http://www.bak.admin.ch/org/index.html?lang=fr

La culture en Ville de Genève

L'une des priorités de la ville de Genève est de favoriser l'intégration par la culture en s'adressant à des personnes d'origines socioculturelles multiples et ne pas prétériter celles dont la mobilité est restreinte. Des mesures d'accessibilité sont donc mises en place, afin que la culture puisse remplir pleinement sa fonction en favorisant le dialogue et les échanges.
Ainsi la plupart des manifestations organisées par le Département de la culture sont le plus souvent gratuites : Mai en fanfares, La Ville est à vous, Fête de la musique, Nuit de la science, Musiques en été festival, la Fureur de lire, ou encore, Poésie en ville.
Les musées de la Ville de Genève, au nombre de 12, ouvrent grand leurs portes le premier dimanche de chaque mois en proposant la gratuité d'accès aux visiteurs de leurs expositions temporaires. L'entrée aux collections est quant à elle libre toute l'année.
Les bibliothèques municipales, présentes dans tous les quartiers de la Ville de Genève, sont également libres d'accès, que ce soit pour l'inscription en tant que lecteur ou pour la consultation d'ouvrages. Elles organisent tout au long de l'année un grand nombres d'activités gratuites pour tous les publics : contes, expositions, lectures, ateliers etc.

© Vincent Fesselet

➥ http://ville-ge.ch/culture/

➥ www.renardsurlalune.com

9 exemples d'artistes suisses connus et moins connus du public qui illustrent la richesse artistique suisse.

Herzog et de Meuron

Les deux architectes bâlois reçoivent en 2001 le Prix Pritzker pour l'ensemble de leurs réalisations.

Ils ont notamment réalisé le stade national de Beijing, pour les Jeux Olympiques 2008.

Roger Pfund

De son atelier genevois, le peintre, graphiste et designer est particulièrement connu pour ses réalisations dans le domaine des billets de banque. On lui doit notamment la série des billets de banque français, avant le passage à l'Euro. On lui doit aussi l'actuel passeport suisse.

Charles-Edouard Jeanneret alias Le Corbusier (1887-1965)

Le célèbre architecte figure sur le billet de 10 francs suisses. A côté, l'immeuble « Clarté » à Genève. Conçu par Le Corbusier, cet immeuble d'acier et de verre, situé aux 2 et 4 de la rue Saint-Laurent dans le quartier des Eaux-Vives, a été édifié en 1931-1932.

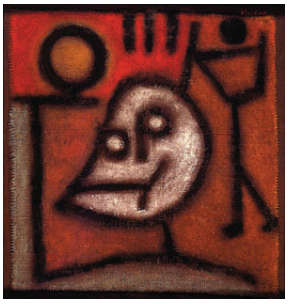

Paul Klee (1879 - 1940)

Le peintre bernois a laissé un héritage artistique immense. Il fut aussi musicien, pédagogue et poète.

Ici, une peinture de 1940, « La Mort et le feu » (Tod und Feuer), exposée au Zentrum Paul Klee à Berne.

Ferdinand Hodler (1853 - 1919)

Essentiellement considéré comme un peintre symboliste, Ferdinand Hodler invente ce qu'il appelle le « parallélisme » qu'il définit comme la répétition de formes, de couleurs semblables et qu'il considère comme étant une loi de la nature. Il s'agit en fait du parallélisme entre l'art et la nature.

Ici, « Soir d'automne » (Herbstabend), 1892.

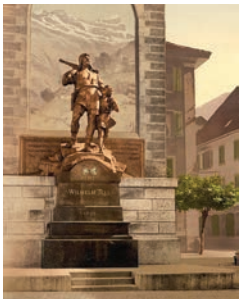

Richard Kissling (1848-1919)

Les œuvres du sculpteur de Soleure, réalisées par dizaines, ont conféré un caractère nouveau aux places de nombreuses villes suisses. Parmi celles-ci la sculpture de Guillaume Tell à Altdorf (1865).

Charles Giron (1859 - 1914)

La vie du peintre se partage entre Paris, Genève et Cannes, puis se poursuit dans les Alpes suisses où il peint des scènes rurales et des paysages de montagne. Sa notoriété s'étend en Europe grâce au succès de ses portraits mondains.

Ici, « le berceau de la confédération » (1902) dans la salle du Conseil national au Palais fédéral.

Jean Tinguely (1925 - 1991)

Membre de l'avant-garde à Paris dans les années 1950 et 60, il stimula et révolutionna le monde « statique » des arts avec ses œuvres cinétiques. Ses sculptures ont peu à peu évolué vers des oeuvres sollicitant simultanément plusieurs sens : la vue, l'ouïe, le toucher, et même parfois l'odorat.

Le Musée Tinguely à Bâle présente les oeuvres de l'artiste.

Rodolphe Toepffer (1799 - 1846)

Caricaturiste, pédagogue, écrivain et politicien genevois, Rodolphe Toepffer est considéré comme le créateur de la bande dessinée.

Dès 1827, il compose, sans les commercialiser, des « histoires en estampes », admirées par Goethe.

La diversité culturelle

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) se préoccupe de la diversité culturelle et a adopté, le 2 novembre 2001, la **Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle**. Cette dernière comporte 12 articles sur la créativité et la solidarité internationale. C'est le premier instrument normatif reconnaissant la diversité culturelle comme « héritage commun de l'humanité » et considérant sa sauvegarde comme étant un impératif concret et éthique inséparable du respect de la dignité humaine.

La diversité culturelle n'est pas un patrimoine statique mais un trésor vivant et renouvelable qui garantit la survie de l'humanité

Suite à la déclaration, la conférence générale de l'UNESCO a adopté le 20 octobre 2005, une **convention sur la promotion de la diversité des expressions culturelles**. Elle réaffirme les liens qui unissent la culture, le développement et le dialogue. Les Etats peuvent élaborer des politiques culturelles pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles. La déclaration crée également les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et d'interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement.

la 31ème session de la Conférence générale a adopté, à l'unanimité, la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, dans un contexte très particulier. C'était au lendemain des événements du 11 septembre 2001. Ce fut l'occasion pour les Etats de réaffirmer leur conviction que le dialogue interculturel constitue le meilleur gage pour la paix et de rejeter catégoriquement la thèse de conflits inéluctables de cultures et de civilisations.

Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement

Le but de cette journée est d'approfondir nos réflexions sur les valeurs de la diversité culturelle pour apprendre à mieux vivre ensemble. Elle donne l'occasion de mieux connaître et apprécier ce que nous devons aux autres cultures. Connaître et reconnaître nos différences nous donnera la chance dans les siècles à venir de lutter contre les conflits identitaires, les stéréotypes et le fondamentalisme culturel.

Actions de l'UNESCO en faveur de la diversité culturelle :

Assurer une coexistence harmonieuse et un vouloir vivre ensemble pacifique :

- Respecter les droits de l'Homme ; Promouvoir le dialogue interculturel ; Lutte contre le racisme ; Action en faveur des peuples autochtones ; Approche culturelle du VIH-SIDA.

Défendre la diversité créatrice et la multiplicité des expressions culturelles :

- Patrimoine matériel ; Patrimoine immatériel ; Langues en danger ; Savoirs locaux sur la nature : projet LINKS ; Expressions culturelles contemporaines : biens et services culturels ; Artisanat ; Contenu créatif : radio, télé, nouveaux médias ; Multilinguisme dans le cyberespace ; Diversité culturelle et linguistique dans l'éducation.

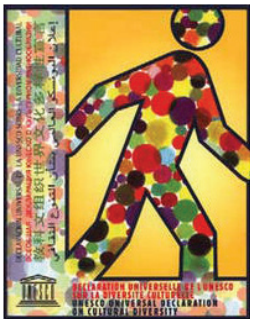

Sudplanete.net est le portail de la diversité culturelle entièrement dévolu aux créateurs, artistes et opérateurs culturels des pays du Sud !

www.spla.pro

Les peuples autochtones

Pour définir les peuples autochtones, le rapport Martinez-Cobo publié en 1987 fixe trois critères :

1. un peuple qui existait sur un territoire avant qu'un autre vienne l'envahir, le dominer et le reléguer aux oubliettes de l'histoire, niant son existence, ses droits, sa culture ;
2. un peuple dominé politiquement, sans voix au chapitre ;
3. un peuple qui a gardé des traits importants de sa culture et tient à les transmettre aux générations suivantes.

Photo # 74890 UN Photo/John Isaac

Les peuples autochtones sont un exemple de la diversité culturelle. Eparpillés dans l'ensemble du monde de l'Arctique au Pacifique Sud, les peuples autochtones comptent quelque 350 millions de personnes dans plus de 70 pays du monde et représentent environ 5'000 langues et cultures. Malgré leur importante contribution à la diversité culturelle de l'humanité et au développement durable de notre planète, beaucoup demeurent socialement marginalisés et se voient privés de leurs droits fondamentaux. Les Mayas du Guatemala, les Aymaras de Bolivie, les Inuits et les Aléoutes de la région circumpolaire, les Samis de l'Europe septentrionale, les aborigènes d'Australie, et les Maoris de Nouvelle-Zélande. Ces peuples et la plupart des autres peuples autochtones ont conservé des caractéristiques sociales, culturelles, économiques et politiques qui se distinguent nettement de celles des autres groupes qui composent les populations nationales.

Les peuples autochtones vivaient sur leurs terres avant que des colons venus d'ailleurs ne s'y installent. Petit à petit, ces derniers sont devenus prédominants et ont étendu leurs territoires sur celui des peuples autochtones : menaçant leurs cultures, leurs moyens de subsistance et leur statut en tant que groupe distincts.

Dans presque toutes les sociétés où ils vivent, les peuples autochtones et indigènes sont plus pauvres que la plupart des autres communautés. Ainsi, en Australie, le revenu moyen des aborigènes est inférieur d'environ la moitié à celui du reste de la population.

En 1982, un **Groupe de travail sur les peuples autochtones** fut créé sous l'égide de la Sous-commission des Nations Unies de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Cette instance, qui se réunissait à Genève chaque année pendant une semaine à la fin du mois de juillet, était une sorte de parlement international des peuples autochtones, dont l'objectif était de parvenir à établir des normes internationales pour protéger ou restaurer leurs droits. Au cours de ces sessions, il examinait en compagnie d'experts la situation des peuples autochtones du monde entier vis-à-vis des droits de l'Homme. Les organisations autochtones avaient la possibilité de participer et de soumettre leurs rapports et plaintes, lesquels étaient traités par le groupe de travail. Ce groupe de travail a préparé la **Déclaration sur les droits des peuples autochtones**, adoptée le 29 juin 2006 par le Conseil des droits de l'Homme. Elle a ensuite été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour faire partie de l'arsenal de normes internationales relatives aux droits de l'Homme. La Déclaration est un instrument juridique visant à faire reconnaître les droits des peuples autochtones dans le monde entier et qui inclut les droits à l'autodétermination, le droit de disposer de leur terre et de leurs ressources et celui de parler leur propre langue.
Le principal instrument permettant de protéger leurs droits est la **Convention n°169** adoptée par l'Organisation Internationale du Travail concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants, entrée en vigueur en 1991. Elle tient compte de façon complète et détaillée des demandes des peuples autochtones de ces dernières décennies. La Convention 169 est donc un instrument juridique international qui présente des dispositions obligatoires pour la protection des droits des peuples autochtones, dans un esprit de respect de leurs cultures, de leurs styles de vie et de leurs formes traditionnelles d'organisation. Elle met également en place des mécanismes spécifiques que les États doivent utiliser pour remplir leurs obligations à cet égard.

La Décennie internationale des populations autochtones, célébrée de 1995 à 2004, a notamment permis la création d'une instance permanente sur les questions autochtones. Sa mission consiste à examiner les questions qui se posent aux autochtones en matière de développement économique et social, de culture, d'environnement, d'éducation, de santé et de droits de l'Homme.

➥ http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/second_decade_poa_fr.pdf

Les activités menées par l'UNESCO avec les peuples autochtones s'inscrivent dans le cadre de ses missions de protection et promotion de la diversité culturelle, d'encouragement du dialogue interculturel, et de renforcement des liens entre culture et développement. L'Organisation est donc activement impliquée dans la mise en oeuvre de la Deuxième Décennie internationale des populations autochtones du monde (2005-2014), dont l'objectif est de renforcer la coopération internationale pour la résolution des problèmes rencontrés par les populations autochtones dans des domaines tels que les droits de l'Homme, l'environnement, le développement, l'éducation et la santé, en s'appuyant sur les efforts déjà initiés au cours de la Première décennie (1995-2004).

La communauté internationale a reconnu depuis longtemps que les cultures et les langues des peuples autochtones font partie du patrimoine culturel de l'humanité et doivent être protégées. La langue, qui est beaucoup plus importante qu'un moyen de communication de tous les jours, est l'instrument de la culture et de l'identité.

L'adoption de la Deuxième Décennie reflète une conscience accrue des conditions précaires des peuples autochtones ainsi qu'une collaboration renforcée entre organisations autochtones, gouvernements, ONG et agences des Nations Unies. Cette mobilisation internationale a permis des avancées significatives telles que l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2007 de la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**.

Journée internationale des populations autochtones

Malgré tout, les peuples autochtones demeurent particulièrement vulnérables aux impacts de la mondialisation et du changement climatique. Souvent victimes de déplacements, de dépossession de leurs terres ou d'un manque d'accès aux services sociaux les plus élémentaires, il leur est devenu de plus en plus difficile de transmettre leurs savoirs, valeurs et modes de vie d'une génération à l'autre.

A travers leur relation spirituelle à la terre et leur vision holistique du monde, les peuples autochtones offrent une voie viable dans la quête de visions globales du développement durable. La Stratégie à moyen terme de l'UNESCO (2008-2013) mentionne les peuples autochtones parmi les segments les plus vulnérables de la société dont les besoins doivent être traités en priorité et s'engage à renforcer la prise de conscience de l'importante contribution culturelle des peuples autochtones au développement durable.

Source : http://echo.levillage.org/361/6914.cbb

doCip : Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones.

A Genève, le doCip est un centre de documentation et d'information créé en 1978 à l'initiative des délégations autochtones participant à la première Conférence internationale concernant les droits des peuples autochtones qui a eu lieu aux Nations Unies (Genève, 1977). Le doCip est également une organisation de service qui a pour principe le respect de l'autodétermination des peuples autochtones : il agit à leur demande, les consulte régulièrement sur les activités à réaliser et leur apporte un soutien impartial. Il agit en tant que centre de liaison quadrilingue, entre les organisations internationales et les peuples autochtones, et entre les peuples autochtones : il travaille avec toutes les communautés et organisations autochtones qui le sollicitent, sans distinction aucune, en anglais, français, espagnol et russe (voire portugais).

Une fondation suisse à but non lucratif, dont l'objectif premier est de soutenir les peuples autochtones dans la défense de leurs droits, en particulier auprès des institutions internationales.

➥ www.docip.org

Dossier sur l'évolution des différents travaux des organisations internationales en faveur des peuples autochtones :
➥ www.docip.org/gsdl/collect/upd_fr/index/assoc/HASHcfd8.dir/Upd76f.pdf

L'OMPI et les savoirs traditionnels

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) élabore des mécanismes juridiques et toute une gamme d'instruments pratiques concernant la protection des savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles (folklore) contre leur appropriation illicite et leur utilisation abusive. Les savoirs traditionnels désignent : des oeuvres littéraires, artistiques ou scientifiques fondées sur les traditions, des interprétations et exécutions, des inventions, des découvertes scientifiques, des dessins et modèles industriels, des marques, des noms et des symboles, des renseignements non divulgués et toutes autres innovations ou créations fondées sur les traditions et résultant de l'activité intellectuelle dans les domaines industriel, scientifique, littéraire et artistique.

Les expressions culturelles traditionnelles font partie intégrante de l'identité culturelle et sociale des communautés autochtones et locales ; elles incarnent le savoir faire et les compétences et permettent la transmission des valeurs et des croyances fondamentales. La protection des expressions culturelles traditionnelles est liée à la promotion de la créativité, à l'accroissement de la diversité culturelle et à la préservation du patrimoine culturel.

Les expressions culturelles traditionnelles (ou "expressions du folklore") englobent la musique, l'art, les dessins, les dénominations, les signes et les symboles, les interprétations et exécutions, les formes architecturales, les produits d'artisanat et les récits.

Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI est chargé de faire des propositions pour des projets de dispositions pour une protection accrue des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles contre leur appropriation illicite et leur utilisation abusive.

Le rôle des systèmes de propriété intellectuelle eu égard aux savoirs traditionnels ainsi que la façon de préserver, de protéger et d'utiliser de manière équitable les savoirs traditionnels suscitent une attention grandissante dans le cadre de consultations portant sur les politiques à mener en ce qui concerne des questions aussi diverses que l'alimentation et l'agriculture, l'environnement (en particulier la conservation de la diversité biologique), la santé (y compris les médecines traditionnelles), les droits de l'Homme et les questions autochtones, ainsi que des aspects du commerce et du développement économique.

Protection défensive des savoirs traditionnels ou les mesures permettant de faire en sorte que les droits de propriété intellectuelle sur les savoirs traditionnels ne soient pas conférés à d'autres personnes que les détenteurs coutumiers des savoirs traditionnels.

Protection positive des savoirs traditionnels ou la reconnaissance de droits positifs sur les savoirs traditionnels qui donnent aux détenteurs de savoirs traditionnels les moyens de protéger et de promouvoir leurs savoirs.

Les travaux de l'OMPI dans le domaine des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et des expressions culturelles traditionnelles reposent sur une vaste consultation des représentants des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que des ONG.

➥ www.wipo.int/tk/fr

Le patrimoine culturel mondial

La Convention concernant la **protection du patrimoine mondial culturel et naturel**, adoptée en 1972, est fondée sur l'idée que certains sites ont une valeur universelle exceptionnelle et doivent donc faire partie du patrimoine commun de l'humanité. Sans préjudice pour la souveraineté nationale et les droits de propriété prévus par les législations nationales, les États parties à la Convention reconnaissent que la protection du patrimoine mondial est le devoir de la communauté internationale dans son ensemble. La Liste du patrimoine mondial comprend à l'heure actuelle plus de 800 sites naturels et culturels, du Taj Mahal en Inde à la vieille ville de Tombouctou au Mali et à des merveilles naturelles comme la Grande Barrière de corail en Australie. Le Centre du patrimoine mondial est le secrétariat permanent de la Convention.

➥ http://whc.unesco.org

L'UNESCO fournit une assistance technique pour la sauvegarde des sites exceptionnels, notamment dans les régions qui ont subi des conflits, comme l'Afghanistan, le Cambodge, la République démocratique du Congo et l'Iraq, entre autres. Les monuments et les sites naturels reflètent une dimension de notre patrimoine commun. Une très grande richesse d'expressions culturelles peut être trouvée, en particulier dans les pays en développement, sous la forme de patrimoine immatériel – festivals, chansons, langues et lieux de rassemblement qui nourrissent la créativité et la solidarité.

L'archipel équatorien des Galápagos fut le premier à figurer sur la Liste en 1978

La liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations pour l'Education et la Culture (UNESCO) comporte 851 biens considérés comme ayant une valeur exceptionnelle. Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection :

1. Représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
2. Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
3. Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante disparue ;
4. Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
5. Etre un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
6. Etre directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères) ;
7. Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;
8. Etre des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
9. Etre des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
10. Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Source : http://whc.unesco.org/fr/criteres/

La convention du patrimoine mondial, adoptée en 1972, tient compte de la protection de la nature et de la préservation des biens naturels. Elle montre l'interaction entre la nature et l'être humain et la nécessité de maintenir l'équilibre entre les deux. C'est elle qui définit le genre de sites naturels ou culturels. Chaque Etat partie a le devoir d'identifier les sites et a le rôle de les protéger. Le pays qui signe la convention s'engage à mettre en œuvre le maximum pour conserver les sites sur son territoire et à protéger son patrimoine national.

Page web avec la liste des sites classés par l'UNESCO.

➥ http://whc.unesco.org/fr/list/

Quelques sites du patrimoine mondial de l'UNESCO

Villes anciennes de Djenné (Mali) depuis 1988

Habité depuis 250 av. J.-C., le site de Djenné s'est développé pour devenir un marché et une ville importante pour le commerce transsaharien de l'or. Aux XVème et XVIème siècles, la ville était un foyer de diffusion de l'islam. Les maisons traditionnelles, dont près de 2'000 ont été préservées, sont bâties sur des petites collines et adaptées aux inondations saisonnières.

Source : http://borobudurtours.com/

Ensemble de Borobudur (Indonésie) depuis 1991

Ce célèbre temple bouddhiste datant des VIIIème et IXème siècles est situé dans le centre de Java. Il est construit sur trois niveaux : une base pyramidale comprenant cinq terrasses carrées concentriques, surmontée d'un tronc de cône et couronnée d'un stupa monumental. Les murs et les balustrades sont ornés de bas-reliefs couvrant une surface totale de 2'500 m2. Bordant les plate-formes circulaires, 72 stupas ajourés abritent autant de statues du Bouddha. Le temple a été restauré avec le concours de l'UNESCO dans les années 1970.

Source : http://www.destination360.com/europe/italy/venice.php

Venise et sa lagune (Italie) depuis 1987

La ville insulaire fondée au Vème siècle s'étend sur 118 îlots. Elle est devenue une grande puissance maritime au Xème siècle. Venise dans son ensemble est un extraordinaire chef-d'œuvre architectural car même le plus petit monument renferme des oeuvres de certains des plus grands artistes du monde, tels Giorgione, Titien, le Tintoret, Véronèse et d'autres.

Source : http://www.clemson.edu/caah/history/FacultyPages/PamMack/lec124/yellowstone.html

Parc national de Yellowstone (Etats-Unis) depuis 1978

La vaste forêt naturelle du parc national de Yellowstone couvre près de 9'000 km2, dont 96 % dans le Wyoming, 3 % dans le Montana et 1% dans l'Idaho. On trouve à Yellowstone plus de 10'000 caractéristiques thermales, soit plus de la moitié des phénomènes géothermiques du monde. Le parc possède également la plus forte concentration mondiale de geysers avec environ 300 (2/3 des geysers de la planète). Créé en 1872, le parc est également connu pour sa faune sauvage qui comprend l'ours grizzli, le loup, le bison et le wapiti.

Source : http://www.dinosoria.com/incas.htm

Sanctuaire Machu Picchu (Pérou) depuis 1983

À 2'430 mètres d'altitude, le Machu Picchu a probablement été la création urbaine la plus stupéfiante de l'Empire inca à son apogée : murailles, terrasses et rampes gigantesques sculptent les escarpements rocheux dont elles paraissent le prolongement. Le cadre naturel, sur le versant oriental des Andes, fait partie du bassin supérieur de l'Amazone, riche d'une flore et d'une faune très variées.

Source : http://www.lilela.net/tagegories/lavaux/

Vignes de Lavaux (Suisse) depuis 2007

Depuis le 28 juin 2007, les vignes de Lavaux (canton de Vaud) font partie du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le paysage viticole de Lavaux montre une évolution et un développement sur près de 1'000 ans à travers un paysage bien préservé et des bâtiments qui témoignent de la continuité et de l'évolution des traditions anciennes. Les communautés locales soutiennent vivement les mesures de protection pour résister à l'urbanisation qui pourrait endommager la zone.

La mission de l'UNESCO envers le patrimoine mondial consiste à encourager les Etats à signer la Convention et qu'ils proposent des sites sur la Liste du patrimoine mondial. L'organisation aide à les sauvegarder, fournit une assistance d'urgence en cas de danger immédiat. Elle encourage les populations locales, le public et la coopération internationale à la conservation du patrimoine culturel et naturel du monde.

L'exemple du Pacifique

Malgré l'immensité de la région du Pacifique et l'importance de ses trésors naturels et culturels, elle n'est représentée sur la Liste du patrimoine mondial que par le site de Rennell Est dans les Iles Salomon, si l'on ne tient pas compte des sites d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Un programme d'action intitulé « Patrimoine mondial - Pacifique 2009 » a pour but de promouvoir l'adhésion de l'ensemble des pays au patrimoine, de sensibiliser à la convention du patrimoine, de renforcer les compétences pour la préparation de listes indicatives, de favoriser les partenariats avec les différentes organisations pour l'assistance à la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial dans le pacifique.

Source http://whc.unesco.org/fr/pacifique2009/

Un site peut être enlevé de la liste du patrimoine mondial

Le comité du patrimoine mondial a décidé en 2007, pour la première fois depuis que la Convention de 1972 est en vigueur, d'enlever de la liste le sanctuaire de l'oryx arabe (Oman, Orient) parce que les autorités d'Oman ont décidé de réduire de 90% la zone protégée, ce qui enfreint la convention. La population de ce site, inscrit en 1994, comportait 430 individus (antilopes, gazelle d'Arabie, outarde Houbar) et s'est réduit à 65 dont seulement 4 couples reproducteurs. La réduction du sanctuaire par l'Etat partie détruit la valeur et l'intégrité du bien.

Source : http://whc.unesco.org/fr/list/654/gallery/

Le projet de conservation de la place royale, du Bayon et d'Angkor

Grâce au financement du Fonds-en-dépôt UNESCO/Japon, ce projet de sauvegarde est en cours de finalisation. Il se divise en 3 phases : Phase 1 : recherche de restauration (1994-1999), Phase 2 : élaboration d'un plan cadre (1999-2005), phase 3 : travaux de conservation du temple de Bayon (2005-2009).

Le Fonds-en-dépôt a financé la deuxième phase pour un montant de 20'596'479 dollars.

Source : http://photos.sp1r1t.org/

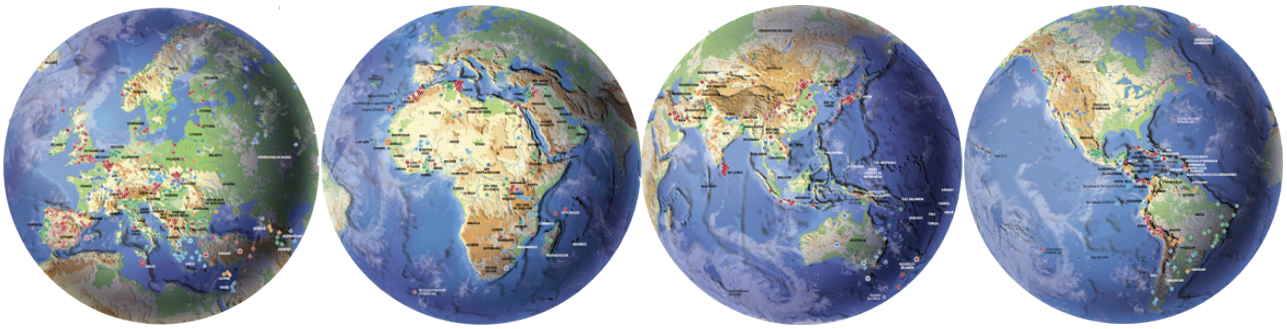

Les sept merveilles du monde

L'élaboration d'une liste de chefs d'oeuvre avait déjà été faite dans l'antiquité au IIème siècle avant Jésus Christ par un ingénieur, **Philon de Byzance**, dans un manuscrit intitulé « A propos des 7 merveilles du Monde ». Ces Sept merveilles du monde sont les oeuvres architecturales et artistiques que les grecs et les romains considéraient comme parfaites.
La liste fut adoptée après le règne d'Alexandre le Grand.

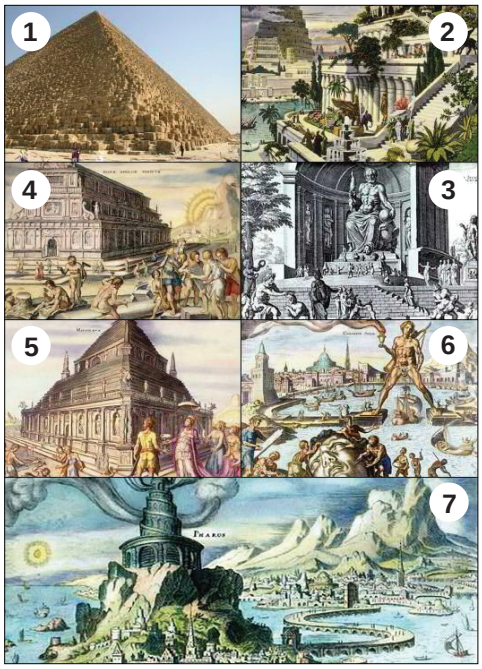

Source : http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/82/SevenWondersOfTheWorld.jpg

Merveille	Construction	Constructeur	Destruction	Cause
Grande pyramide de Khéops d'Égypte 1	- 2550	Egyptiens	la seule merveille ayant survécu à ce jour	la seule merveille ayant survécu à ce jour
Jardins suspendus de Babylone 2	- 600	Babylone	après le Ier siècle av. J.-C.	incertaine
Statue de Zeus à Olympie 3	- 435	Grecs	VIe siècle	incendie
Temple d'Artémis d'Éphèse 4	- 550	Lydiens, Grecs, Perses	- 370	incendie
Mausolée d'Halicarnasse 5	- 351	Cariens, Perses, Grecs	1494	tremblement de terre
Colosse de Rhodes 6	entre - 292 et - 280	Grèce hellénistique	- 224	tremblement de terre
Phare d'Alexandrie 7	IIIe siècle av. J.-C.	Égypte hellénistique	1303 - 1480	tremblement de terre

Ces œuvres se situent en Grèce, au nord de l'Afrique et en Asie mineure.

Les sept merveilles du monde moderne

© B. Praxenthaler / ICOMOS Allemagne

A la suite de la destruction volontaire des statues des Bouddhas géants de Bamiyan en Afghanistan par les Talibans, le cinéaste Suisse, Bernard Weber, a lancé en 2001 une campagne pour élire sept nouvelles Merveilles. Plus de 200 candidatures étaient enregistrées au départ et plus de 100 millions de votes ont été recueillis. Les 7 monuments les plus votés ont été révélés lors d'une cérémonie à Lisbonne au Portugal le 7 juillet 2007.
Le but de ce « concours » était de sensibiliser au patrimoine culturel et d'encourager la diversité culturelle par la préservation et la restauration des sites. La moitié des revenus gagnés par le projet permettra de restaurer des monuments du monde entier et de reconstruire les statues des bouddhas de Bamiyan.

➥ www.new7wonders.com

Le résultat des votes des internautes :

1. Colisée de Rome (Italie)

3. Taj Mahal (Inde)

5. Statue du Christ rédempteur (Brésil)

7. L'ancienne cité maya Chichen Itza (Mexique)

2. Grande Muraille de Chine

4. Cité troglodyte de Pétra (Jordanie)

6. Les ruines incas du Machu Picchu (Pérou)

L'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est restée en marge de ce projet car l'organisation compte 981 sites à son patrimoine qui comprend un ensemble plus vaste que des monuments. La nouvelle liste n'engage que les personnes ayant participé au vote. Il n'y a, en effet, pas la possibilité d'empêcher plusieurs votes pour un site.

Le patrimoine immatériel

Le patrimoine culturel immatériel, ou aussi appelé patrimoine vivant, englobe les domaines des traditions et expressions orales (langues), les arts du spectacle (musique, danse, théâtre), les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers et les savoir-faire à l'artisanat traditionnel.

Patrimoine Immatériel
Le patrimoine culturel ne se limite pas à ses seules manifestations tangibles, comme les monuments et les objets qui ont été préservés à travers le temps. Il embrasse aussi les expressions vivantes, les traditions que d'innombrables groupes et communautés du monde entier ont reçues de leurs ancêtres et transmettent à leurs descendants, souvent oralement.

La Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2003 est le premier instrument juridique international qui fournisse un cadre juridique, administratif et financier pour protéger ce patrimoine. Son but est de protéger le patrimoine culturel immatériel et indique qu'il doit être transmis de génération en génération, être recréé par les communautés et les groupes afin de procurer un sentiment d'identité et de continuité. Elle vise à promouvoir le respect, la diversité culturelle et la créativité humaine conformément aux instruments internationaux des Droits de l'Homme et aux exigences de respect mutuel entre les communautés et de développement durable.

Avant son entrée en vigueur (avril 2006), l'UNESCO a proclamé 90 Chefs d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité destinés à figurer sur la Liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité prévue dans la Convention.
➥ www.unesco.org/culture/ich_convention/

La sauvegarde du patrimoine immatériel

La sauvegarde des chefs-d'œuvre est nécessaire pour maintenir le nombre de praticiens possédant les connaissances de l'expression culturelle et pour qu'elle puisse se transmettre aux jeunes générations. Les moyens financiers et les ressources sont indispensables. Il serait dommage qu'elle se transforme en événement folklorique et commercial. L'un des objectifs est donc de renforcer l'intérêt et les connaissances des jeunes générations et d'apporter beaucoup de rigueur à la documentation.

➥ www.unesco.org/culture/en/masterpieces

Les projets de sauvegarde sont mis en œuvre par des agences spécialisées dans l'éducation, les arts vivants ou du patrimoine culturel en relation avec des détenteurs de la tradition. La sauvegarde ne peut se faire qu'avec le soutien des praticiens de l'expression culturelle concernée. Elle est financée par les « Fonds en dépôt japonais de l'UNESCO pour la préservation et la promotion du patrimoine culturel immatériel ». Ce financement peut servir, par exemple, pour l'apprentissage et les séminaires de formation, la diffusion d'information sur ces expressions, à la documentation, à l'établissement d'un inventaire de données et des archives.

L'exemple de la Place Jemaa el-Fna à Marrakech cité dans les chefs-d'oeuvre :

Pour la sauvegarde de cette place, des ateliers pédagogiques ont été organisés dans diverses écoles afin de sensibiliser les jeunes générations et pour faciliter la transmission des connaissances. L'archivage et la création de bases de données ont débuté. Des livres et du matériel pédagogiques seront publiés et un site Web sera conçu. Le coût total du projet s'élève 152'898 dollars US.

Source : http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=FR&pg=00084&pan_id=00140

On entend par « patrimoine culturel immatériel » les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.
Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine.

Définition du patrimoine immatériel.
(article 2 convention de 2003)

La proclamation des chefs-d'œuvre

L'idée d'une proclamation des chefs-d'œuvre est née au Maroc en juin 1997 à Marrakech où la commission nationale marocaine pour l'éducation, la culture et les sciences a organisé une consultation internationale sur la préservation des cultures populaires. Le conseil exécutif de l'UNESCO a adopté en juin 1998 le Règlement relatif à la proclamation.

La proclamation vise à sensibiliser à l'importance du patrimoine oral ou immatériel, à le sauvegarder, à le recenser et à en dresser une liste. Elle incite les pays à établir des inventaires internationaux et à prendre des mesures juridiques et administratives pour protéger leur patrimoine oral et immatériel et à promouvoir la participation des artistes traditionnels et des praticiens locaux au recensement ainsi qu'à la revitalisation de leur patrimoine culturel immatériel.

Les chefs-d'oeuvre se manifestent notamment dans les domaines suivants :
Les traditions et expressions orales, y compris la langue, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. A ce jour, 90 expressions culturelles ou espaces culturels répartis dans 70 pays sont inscrits dans la liste.

Quelques chefs-d'oeuvre

Les fêtes des indigènes dédiées aux morts (Mexique, Amérique du nord)

Les communautés indigènes du Mexique célèbrent à la fin du mois d'octobre et au début de novembre la fête dédiée aux morts. Cette période correspond à la fin des cultures. Les familles parsèment de pétales de fleurs, de bougies et d'offrandes le chemin qui mène de la maison au cimetière.
Des plats sont préparés et disposés autour de l'hôtel familial et de la tombe. Le plus grand soin est apporté puisque dans l'imaginaire populaire, un mort peut attirer la prospérité pour les futures récoltes ou le malheur si les préparatifs ne sont pas faits au sérieux.

Source : http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?cp=MX

Géants et dragons processionnels (Belgique, France, Europe)

Depuis la fin du XIVème siècle, des défilés ont lieu dans diverses villes de France et de Belgique mettant en scène des danses et des fanfares. D'immenses géants d'animaux, de dragons ou de personnages bibliques, historiques et légendaires animent ces manifestations. Ils peuvent mesurer jusqu'à neuf mètres et peser jusqu'à 350 kilos. Chaque défilé possède son géant et a lieu une fois par an à une date fixe. Il diffère d'une ville à une autre et obéit à un rituel précis lié à la vie de la cité.

Sigebert 1er de Lambre les Douai, 4m80

Source : http://www.nordmag.fr/culture/lille2004/geants2004/page/image62.html

Le patrimoine oral et les manifestations culturelles du peuple Zapara

Le peuple Zapara vit dans la jungle amazonienne située à cheval sur l'Equateur et le Pérou. Ce peuple possède une culture orale riche en connaissances sur l'environnement naturel. Ses connaissances du vocabulaire lié à la faune et aux plantes médicinales de la forêt sont immenses. Ce patrimoine culturel s'exprime à travers des mythes, des rituels, des pratiques artistiques et leur langue.

Source : http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?cp=PE&topic=mp

L'art des Akyn, conteurs épiques Kirghiz (Kirghizistan, Asie)

L'art des Akyn mêle le chant, l'improvisation et la composition musicale. Ces épopées sont racontées lors de fêtes religieuses, privées et des cérémonies à caractères saisonniers ou lors des fêtes nationales. Elles comportent une intrigue dramatique et se basent sur un fondement philosophique. Elles sont une véritable encyclopédie orale des valeurs sociales, des connaissances culturelles et de l'histoire kirghizes.
La plus connue d'entre elles est l'épopée de Manas.

Source: http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?cp=KG

Les langues en danger

Nous comptons 6’000 langues dans le monde. Elles ne sont pas que des outils de communication. Elles reflètent aussi une perception du monde, des valeurs et des expressions culturelles. Ce sont elles qui identifient un groupe et qui représentent une partie essentielle du patrimoine vivant de l’humanité.

- Plus de 50 % des 6’000 langues du monde sont en danger de disparition.
- 5’760 langues sont parlées par 4 % de la population.
- Seul 10 % des langues se trouvent sur Internet.
- Une langue disparaît en moyenne toute les 2 semaines.
- 80 % des langues africaines n’ont pas de traces écrites.

Journée internationale de la langue maternelle

L’UNESCO sensibilise sur la disparition des langues. Elle renforce les capacités locales, promeut des politiques linguistiques et elle mobilise la coopération internationale en organisant des réunions d’experts sur les langues en danger. Elle se guide par sa Déclaration Universelle, la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et par les recommandations pour les Plans d’action.

L’année 2008 a été proclamée Année internationale des langues par l’Assemblée générale des Nations Unies. Selon les experts mandatés par l’Unesco, plus de 3’000 langues seraient en danger de disparition, à travers le monde. En effet, le constat est le suivant : **96 % des langues ne sont parlées que par 4 % de la population mondiale, une langue disparaît en moyenne tous les 15 jours, et plus d’une sur deux aura disparu d’ici la fin du siècle**. Pourtant, les langues ne sont pas seulement des outils extrêmement propices à la communication, elles reflètent aussi une perception du monde. Elles représentent une partie essentielle du patrimoine vivant de l’humanité.

Source : http://www.un.org/french/events/iyl/slogans.shtml

“Le monde du patrimoine immatériel est fragile, périssable et vulnérable. Il nous faut faire face à cette contingence radicale et agir dès maintenant, car notre appartenance à une humanité commune nous rend responsables à l’égard des générations futures.”

Koïchiro Matsuura
Directeur général de l’Unesco jusqu’à 2009

En protégeant leur langue, les membres des minorités linguistiques contribuent à préserver le patrimoine culturel que leurs ont légués leurs ancêtres et assurent la transmission de ce précieux héritage aux générations suivantes.

Parmi les 17’000 Normes internationales publiées par l’**Organisation Internationale de Normalisation (ISO)**, certaines d’entre elles concernent les langues. l’ISO 639-3:2007 vise à fournir une énumération de langues la plus complète possible, y compris les langues vivantes, les langues mortes, les langues anciennes et les langues construites artificiellement, qu’elles soient majeures ou mineures, écrites ou orales. Un code de trois lettres est attribué à chaque langue :

- Français : fra
- Suisse allemand : gsw
- Romanche : roh
- Esperanto : epo
- Anglais : eng

www.iso.org

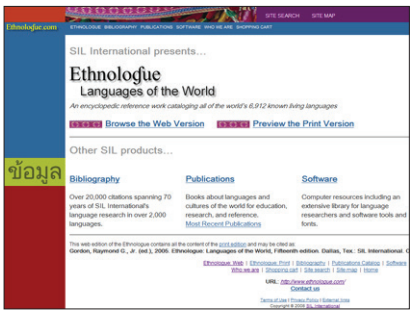

SIL International est une ONG fondée il y a 70 ans. Elle étudie, décrit les langues moins connues, et collabore au développement de leur forme écrite. SIL International a fait, ou fait actuellement des recherches linguistiques dans plus de 1800 langues, parlées par plus de 1,2 milliard de personnes dans environ 70 pays.

www.sil.org

www.ethnologue.com

Encyclopédie en ligne sur 7’105 langues vivantes répertoriées.

Le patrimoine mondial en péril

Des sites du patrimoine mondial sont en danger pour diverses raisons. La cause peut être les conflits armés, les séismes ou d'autres catastrophes naturelles, la pollution, l'urbanisation sauvage et le développement incontrôlé du tourisme.

Le comité du patrimoine mondial peut inscrire ces sites sur une liste intitulée « patrimoine mondial en péril ». L'inscription lui permet d'accorder le plus rapidement possible une assistance dans le cadre du fonds. Le but est surtout de mobiliser la communauté internationale.

Ville historique de Zabid

La ville historique de Zabid a été la capitale du Yémen du XIIIème au XVème siècle. Elle a une grande importance auprès du monde arabe musulman en raison de son Université islamique.
Aujourd'hui, ce patrimoine est en péril. Le gouvernement du Yémen a sollicité son inscription dans la liste. La mission d'experts a pu constater le mauvais état des maisons et du souk ancien. Il a demandé le remplacement d'environ 40% des maisons par des habitations en béton.

Source : http://www.evomend.net/en/options-you-can-see-50-000-feet

De belles réussites où des solutions ont pu être trouvées comme pour les pyramides de Guizeh en Egypte. Un projet de construction d'autoroute menaçait le site archéologique. Une alternative a pu être trouvée après des négociations avec le gouvernement Egyptien.

Autre exemple avec la ville de Venise. La campagne de sauvegarde internationale la plus longue de l'histoire dure depuis 1966 quand l'UNESCO a décidé de lancer une campagne pour sauver la ville suite à l'inondation catastrophique de 1965 ; la tâche exige du temps, des compétences techniques extrêmement pointues et, surtout de l'argent. La synergie internationale suscitée par ce projet a été une source d'inspiration importante lors de la création de la Convention du patrimoine mondial

La protection du patrimoine mondial culturel en temps de conflits

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, où des destructions massives ont été infligées au patrimoine culturel, un traité international à vocation universelle est consacré au patrimoine culturel en cas de conflits armés. Il s'agit de la convention pour la protection des biens culturels en cas de conflits, adoptée à La Haye (Pays-Bas) en 1954. Elle s'applique aux biens meubles ou immeubles : les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, les sites archéologiques, les oeuvres d'art, les manuscrits, les livres et autres objets d'intérêt artistique, historique ou archéologique ainsi que les collections scientifiques de toute nature, sans tenir compte de leur origine ou du propriétaire.

Le but de la convention est de sauvegarder et de respecter les biens culturels en cas de conflit armé (même pour les conflits de caractère non international) et de protéger les refuges qui abritent des biens culturels meubles, de centres monumentaux et des biens immeubles de haute importance. Elle envisage la possibilité d'employer le signe même de la Convention pour certains bâtiments et monuments importants et de créer des unités spéciales, au sein des forces armées, pour les protéger. Toute violation de la Convention doit engendrer des pénalités.

Avec la convention, un protocole est adopté pour les biens meubles. Il interdit l'exportation de ces biens et exige leur retour dans le territoire de l'Etat d'origine qui ne peuvent également pas être retenus au titre de dommage de guerre.

La Convention et son protocole n'ont pas empêché la destruction de biens culturels au cours des conflits qui se sont déroulés à la fin des années 80 et au début des années 90. Un deuxième protocole est alors adopté en 1999, après un processus de réexamen de la Convention, pour apporter des améliorations. Il renforce les dispositions en réaffirmant « l'immunité » des biens culturels en tant de guerre mais surtout un comité intergouvernemental est créé pour surveiller la mise en œuvre de la Convention et de ses deux Protocoles.

Le bouclier bleu

Le bouclier bleu est l'écusson de la convention de l'UNESCO pour la protection des biens culturels. Il a été choisi par la Convention de La Haye pour identifier les sites culturels en danger en cas de conflit armé, mais il symbolise également la protection du patrimoine culturel en cas de catastrophes naturelles ou de l'activité humaine. Le souhait pour l'avenir, c'est qu'il soit autant représentatif pour la protection des biens que la Croix Rouge pour la protection des personnes actuellement.

Le Comité international du Bouclier Bleu (ICBS) rassemble les compétences, l'expérience et les réseaux internationaux de quatre organisations spécialisées : le Conseil international des archives (ICA), le Conseil international des musées (ICOM), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), et la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA). Ces organisations représentent un corps d'experts compétents en matière de conseil et d'assistance lors d'événements tels que la guerre dans l'ex-Yougoslavie ou en Afghanistan, les ouragans dévastateurs en Amérique centrale ou les tremblements de terre en Extrême-Orient. L'ICBS est une organisation internationale, indépendante et professionnelle.

Le Comité international du Bouclier Bleu oeuvre pour la protection du patrimoine culturel mondial. Ses objectifs principaux sont :

- d'encourager la sauvegarde et le respect des biens culturels et de promouvoir la prévention des risques ;
- de former des experts au niveau national et régional pour prévenir, contrôler et surmonter les catastrophes ;
- de faciliter une action internationale pour répondre aux menaces ou aux situations d'urgence relatives à des biens culturels ;
- de coopérer avec d'autres organismes tels l'UNESCO, le Centre international d'études sur la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) et le Comité International de la Croix Rouge (CICR).

Education

L'éducation et l'UNESCO

Pour l'UNESCO, l'éducation est essentielle au développement social et économique. L'Organisation travaille en vue de l'avènement d'un monde plus viable et de sociétés plus justes qui attachent un grand prix au savoir, encouragent la culture de paix, célèbrent la diversité et défendent les droits de l'Homme en garantissant à tous l'accès à l'éducation pour tous.

"Vivre est le métier que je veux lui apprendre. En sortant de mes mains, il ne sera, j'en conviens, ni magistrat, ni soldat, ni prêtre : il sera premièrement homme."

Jean-Jacques Rousseau
L'Emile ou de l'Education (1762)

En tant que droit qui concourt à l'autonomisation de l'individu, l'éducation est le principal outil qui permet à des adultes et à des enfants économiquement et socialement marginalisés de sortir de la pauvreté et de se procurer le moyen de participer pleinement à la vie de leur communauté.

Source : http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=56449&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Pourtant, en dépit de tous les engagements politiques qui sont pris par les gouvernements à travers des instruments internationaux, des millions d'enfants demeurent toujours exclus de l'égalité des chances dans l'enseignement, beaucoup en raison de la pauvreté.

« L'éducation pour tous est importante et ce pour trois raisons. Un, l'éducation est un droit. Deux, l'éducation accroît la liberté individuelle. Trois, l'éducation apporte une contribution formidable au développement » (John Daniel, Sous-Directeur général pour l'éducation à l'UNESCO).

"Par éducation je veux dire : façon globale de tirer le meilleur du corps, de l'esprit et de la conscience de l'enfant."

Mahatma Gandhi

Conçue sous les bombes, aux heures les plus sombres du plus sanglant conflit de l'histoire, l'UNESCO est le fruit d'une méditation sur la guerre et sur les atrocités commises au cours de la période qui s'achève en 1945. Sa naissance est en même temps une remise en cause de l'éducation qui n'a pas pu les empêcher et un acte de foi dans l'éducation pour l'éducation d'un avenir meilleur. Le Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO (1945) affirme « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être édifiées les défenses de la paix », mais pas n'importe quelle paix : une paix « établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité » et non uniquement sur l'absence de guerre. Mission éducative au premier chef et qui implique « le plein et égal accès à l'éducation pour tous ». La réalisation du droit à l'éducation et l'éducation de l'humanité pour la justice, la liberté et la paix sont donc les deux tâches éthiques principales assignées à l'UNESCO.

Source : http://www.worldbank.org/endofyear/2007/endofyear-07.htm

L'UNESCO s'est vu reconnaître d'autres domaines de compétence que l'éducation : les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales et humaines, la culture et la communication. L'action éducative de l'UNESCO a largement bénéficié de cette proximité et parfois de l'interpénétration de ces domaines, que l'éducation doit prendre en compte : l'éducation ne relève dès lors plus de la seule pédagogie, mais s'ouvre sur le champ tout entier des connaissances, des idées et de la créativité qu'elle conjugue pour l'élaboration d'un humanisme moderne (voir aussi page 39 et suivantes).

1996 : Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le 21e siècle

Il existe à travers le monde de nombreux systèmes éducatifs : certains prônent la séparation des élèves par des modes de sélection précoces en fonction de leurs résultats. D'autres, au contraire, mettent l'accent sur le suivi individuel de l'élève avec un programme unique de formation. Notre propos n'est pas de faire une comparaison des différents modèles, mais d'observer les propositions des différentes organisations en vue d'améliorer l'accès à l'éducation et l'évolution des politiques misent en place avec notamment l'exemple de la Suisse.

Dans ce cadre le rapport publié en 1996 par la commission présidée par **Jacques Delors** met en avant que le concept d'éducation tout au long de la vie est la clé d'entrée dans le XXIème siècle. Il dépasse la distinction traditionnelle entre éducation première et éducation permanente. Il rejoint un autre concept souvent avancé : celui de la société éducative, où tout peut être une occasion d'apprendre et d'épanouir ses talents. L'éducation peut être formelle, informelle ou non formelle selon le lieu et la structure ou l'individu acquiert de nouvelles connaissances.
La commission a aussi mis en avant le concept intéressant des « quatre piliers de l'éducation ».

Education formelle, informelle et non formelle

Les pratiques d'éducation formelle désignent les activités organisées dans un cadre scolaire d'enseignement public ou privé. Ces pratiques donnent lieu à des diplômes reconnus par la société.

Les pratiques d'éducation informelle désignent les apprentissages faits « sur le tas », dans des environnements éducatifs divers, sans reconnaissance officielle.

Les pratiques d'éducation non formelle désignent les activités de formation structurées non scolaires. Elles reposent souvent sur des pratiques d'animation et de formation dans l'action. À l'occasion, des attestations de formation sont accordées aux apprenant(e)s, mais elles sont rarement reconnues par la société.

Les quatre piliers de l'éducation proposés par la Commission Delors

APPRENDRE			
à connaître	**à faire**	**à être**	**à vivre ensemble**
• acquérir les instruments pour comprendre le monde • accéder à la démarche scientifique • étendre sa culture générale • exercer son attention, sa mémoire et sa pensée	• mettre en pratique ses connaissances • acquérir une formation technique et professionnelle • développer les compétences pour faire face à des situations variées • explorer ses capacités d'innovation et de création dans l'action	• favoriser la découverte et l'expérimentation • revaloriser la culture orale • développer l'imagination et la créativité • agir avec une capacité d'autonomie et de responsabilité personnelles	• découvrir l'autre en passant par la connaissance de soi • adopter la perspective d'autres groupes ethniques, religieux et sociaux • participer à des projets avec des gens appartenant à d'autres groupes que le sien • développer sa capacité de résoudre les tensions et les conflits.
La Commission estime que chacun des quatre « piliers de la connaissance » doit faire l'objet d'une attention égale dans tout enseignement structuré.			

Les études de l'OCDE

De son côté, l'**Organisation de Coopération et de Développement Economiques** (OCDE) propose des études comme le projet PISA et publie des rapports sur l'éducation. Afin de mettre en exergue l'importance de l'éducation pour la société et pour chaque individu, l'OCDE cite quelques faits mis en lumière par des indicateurs récents du rapport Regards sur l'éducation 2007 (www.oecd.org/dataoecd/16/51/39308942.pdf) :

- L'effet à long terme d'une année de formation supplémentaire représente, selon les estimations, entre 3 et 6 % du PIB dans les pays de l'OCDE.
- Dans la plupart des pays de l'OCDE, le taux d'emploi monte en même temps que le niveau d'études.
- Le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur est sensiblement plus élevé que celui des diplômés du secondaire. Parallèlement à cela, le taux de chômage baisse à mesure que le niveau d'études s'élève.

projet PISA

Le Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) est une évaluation internationale mise sur pied par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) qui vise à tester les compétences des élèves âgés de 15 ans. Cette évaluation s'intéresse à trois familles de disciplines : la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique. PISA présente trois caractéristiques principales :

- Elle vise à mesurer des compétences, sans lien direct avec les programmes scolaires nationaux ;
- Son échantillon n'est pas fondé sur un niveau scolaire, mais sur un âge ;
- Elle couvre un nombre important de pays, c'est-à-dire tout l'OCDE et certains pays émergents (Brésil, Argentine, Thaïlande, etc.).

Ces tests sont réalisés tous les trois ans depuis 2000. L'étude du projet PISA 2006 a été menée dans 57 pays, contre 31 en 2000. En Suisse, les élèves de 9ème année ont été soumis à des tests dans trois domaines : lecture, sciences et mathématiques. 10'000 élèves romands et 20'000 en Suisse ont participé à l'étude. Supérieurs à la moyenne de l' OCDE, les résultats de ces trois éditions montrent une certaine stabilité.

Les compétences évaluées par PISA reposent davantage sur la compréhension globale de concepts que sur l'accumulation de connaissances spécifiques.

La Finlande, qui totalise une moyenne de 563 points, s'avère être le pays le plus performant à l'issue de l'évaluation des compétences en sciences réalisée en 2006. Six autres pays présentent un score moyen compris entre 530 et 542 points : Canada, Japon et Nouvelle-Zélande, ainsi que de trois pays / économies non-membres de l'OCDE, à savoir Hong-Kong (Chine), Taipei et Estonie.

Le processus de Bologne

Le processus de Bologne est un processus de réformes qui a conduit à la création de l'**Espace européen de l'enseignement supérieur** en 2010. Les systèmes d'enseignement supérieur des pays européens ont été organisés de telle sorte :

- Qu'il soit facile d'aller d'un pays à l'autre (au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur) pour y poursuivre des études ou y travailler ;
- Que l'attraction de l'enseignement supérieur européen augmente afin qu'un grand nombre de personnes originaires de pays non européens viennent également étudier et/ou travailler en Europe ;
- Que l'Espace européen de l'enseignement supérieur dote l'Europe d'une assise solide de connaissances de pointe de grande qualité, et veille à ce que l'Europe se développe en tant que communauté pacifique et tolérante.

La Déclaration de Bologne (19 juin 1999) actuellement ratifiée par 47 pays européens, dont la Suisse, a pour but d'harmoniser l'enseignement supérieur européen de manière à le rendre plus attractif sur le plan international.

Le processus de Bologne ne repose pas sur un traité intergouvernemental. Plusieurs documents ont été adoptés par les ministres chargés de l'enseignement supérieur des pays participant au processus, mais ce ne sont pas des documents ayant force de loi. Il appartient donc à chaque pays et à sa communauté universitaire de décider en toute liberté d'approuver ou de rejeter les principes du processus.
Tous les deux ans se tient une Conférence ministérielle réunissant les ministres chargés de l'enseignement supérieur de tous les pays participants. Ceux-ci dressent l'inventaire des progrès accomplis et définissent les lignes directrices et les priorités pour la période à venir.

Le processus a débuté officiellement en 1999 avec la signature de la Déclaration de Bologne. Vingt-neuf pays ont signé cette déclaration le 19 juin 1999 à Bologne (d'où le nom de l'ensemble du processus). Aujourd'hui, ce sont 47 pays qui sont sont actuellement engagés dans le processus. La Déclaration énonce les objectifs suivants :

- Adoption d'un système de diplômes aisément lisibles et comparables ;
- Adoption d'un système qui se fonde essentiellement sur deux cycles principaux, avant et après la licence ;
- Mise en place d'un système de crédits, comme celui du système ECTS (European Credit Transfer System - Système Européen de Transfert de Crédits) ;
- Promotion de la mobilité en surmontant les obstacles à la libre circulation des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des personnels administratifs ;
- Promotion de la coopération européenne en matière d'évaluation de la qualité ;
- Promotion de la nécessaire dimension européenne dans l'enseignement supérieur.

La mise en œuvre de la Déclaration de Bologne est certainement un des plus grands bouleversements auquel les hautes écoles suisses ont été confrontées ces dernières années. A la rentrée 2008 - 2009, près de 85% des étudiants (soit environ 130'000 personnes) de premier et deuxième cycles suivent un cursus d'études de Bologne (bachelor / master) et pratiquement tous les débutants s'engagent dans un cursus de bachelor. La mise en place de Bologne touche tous les domaines d'études et est quasiment terminée au sein des hautes écoles suisses.
Selon les données disponibles, une très large majorité des étudiants poursuit des études au niveau master. En effet, la proportion de titulaires de bachelor HEU (haute école universitaire) poursuivant un cursus de master HEU devrait atteindre 87% pour les bachelors de 2007.

Le système éducatif suisse

En Suisse, il n'existe pas de ministère de l'éducation au niveau national. Le domaine de l'éducation relève principalement de la compétence des cantons. La nécessité de coordonner le système éducatif est typique d'un pays à structure politique fédérale. Dans le cas de la Suisse, l'article 62 de la Constitution fédérale prévoit que « l'instruction publique est du ressort des cantons ». Ces derniers coordonnent leur travail sur le plan national au sein d'une instance politique : la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), qui réunit les 26 conseillers et conseillères d'Etat responsables de l'éducation.

Constitution Suisse
Art. 62 - Instruction publique
1. L'instruction publique est du ressort des cantons.
2. Les cantons pourvoient à un enseignement de base suffisant ouvert à tous les enfants. Cet enseignement est obligatoire et placé sous la direction ou la surveillance des autorités publiques. Il est gratuit dans les écoles publiques.

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) réunit les Chef-fe-s de Département de l'instruction publique des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud. Créée en 1874, la CIIP est la plus ancienne des quatre conférences régionales, au côté de celles du nord-ouest (NW-EDK), de Suisse centrale (BKZ) et de Suisse orientale (EDK-Ost).

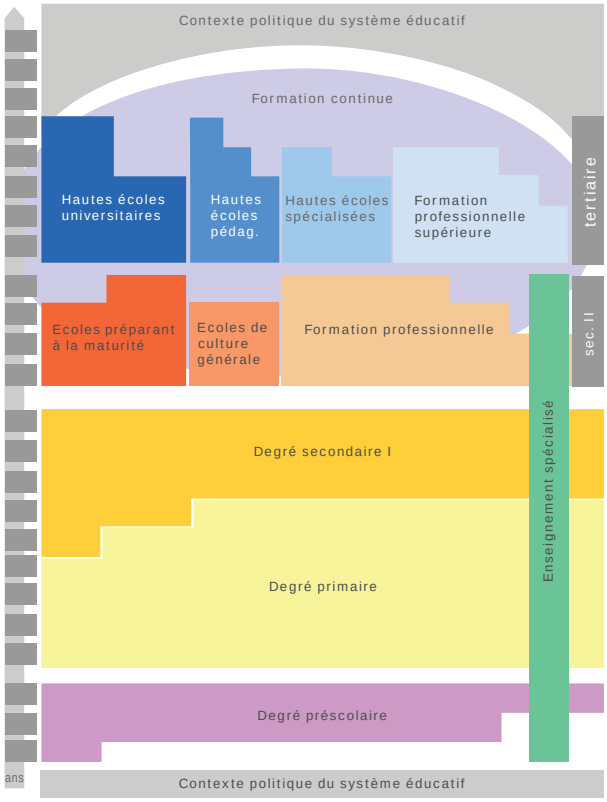

Adapté de : www.educa.ch/DYN/pics/62870-62871-1-educationsystem_fr.gif

Le système éducatif suisse comprend sept degrés et domaines scolaires :

1. le degré préscolaire ;
2. le degré primaire ;
3. le degré secondaire I ;
4. le degré secondaire II (formation professionnelle moyenne et formation dans le cadre d'une éducation générale - écoles de culture générale et écoles de maturité) ;
5. le degré tertiaire (formation professionnelle supérieure et hautes écoles) ;
6. le degré quaternaire (formation continue) ;
7. la pédagogie spécialisée.

Pour une présentation graphique complète du système éducatif suisse :
➥ www.cdip.ch/dyn/15422.php

Deux démarches parfaitement complémentaires sont en cours de mise en œuvre : le projet HarmoS (harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse) au niveau national et le Plan d'Etudes Romand (PER) pour la partie francophone du pays. Le PER prévoit que 85% des matières enseignées ainsi que les exigences à atteindre durant la scolarité obligatoire soient analogues pour toute la Suisse romande.

Le concordat HarmoS

La Suisse comptant presqu'autant de systèmes éducatifs que de cantons et demi-cantons, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a négocié un nouveau concordat sur l'harmonisation scolaire (appelé HarmoS) accepté par le peuple suisse en mai 2006.
Ce concordat harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglementent déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire. Le 14 juin 2007, l'Assemblée plénière de la CDIP a approuvé le concordat HarmoS à l'unanimité et a lancé la procédure d'adhésion dans les cantons. Les cantons prennent individuellement la décision d'adhérer au concordat.

Le concordat HarmoS entrera en vigueur à partir du moment où dix cantons y auront adhéré. Il s'appliquera alors aux cantons qui l'auront ratifié. Une fois le concordat entré en vigueur, les cantons auront six ans pour adapter leurs structures (âge d'entrée à l'école, durée des degrés d'enseignement) et pour mettre en pratique les standards de formation. Les cantons qui le ratifieront plus tardivement devront eux aussi respecter ce délai.

En résumé, les efforts d'harmonisation scolaire se déploient à trois niveaux complémentaires :

1. Confédération (révision des articles constitutionnels, qui pose le cadre) ;
2. Cantons (Accord suisse, sous l'égide de la CDIP) ;
3. Région romande (Convention scolaire romande, sous l'égide de la CIIP).

Le concordat HarmoS consiste en une harmonisation et non en une uniformisation et il respecte les particularités de la Suisse : plurilinguisme, souveraineté cantonale et traditions scolaires locales. Seul l'essentiel sera harmonisé à l'échelle nationale (structures / objectifs de formation) ou coordonné au niveau des régions linguistiques (plans d'études / moyens d'enseignement).

En décembre 2008, le Grand Conseil genevois a voté l'adhésion du canton à l'accord intercantonal HarmoS.

Quelques dates de l'école genevoise

En adhérant à la Réforme, le 21 mai 1536, le peuple de Genève décide de remodeler l'enseignement, de le rendre obligatoire et gratuit pour les pauvres. Les Ordonnances ecclésiastiques de 1541 précise : « Il faudra dresser Collège pour instruire les enfants aux langues et sciences humaines afin de les préparer tant au ministère qu'au gouvernement civil. »

Il faut cependant attendre le 29 mai 1559 pour que soient promulguées les Leges Academiae Genevensis (Ordre du Collège de Genève) qui donnent à la République non seulement un établissement d'enseignement secondaire, mais une université. Pour s'en tenir au Collège, il était alors non seulement question de former des élites (au ministère pastoral ou au service de l'État), mais aussi de donner une instruction à chaque enfant de la République de Genève, d'assurer un niveau commun avec une culture humaniste.

Gratuite et laïque dès 1846, l'école genevoise devient obligatoire dès 1871 grâce à Antoine Carteret. C'est encore Antoine Carteret qui transforme l'Académie en Université de Genève, en 1876.

Dans les années 1920, le conseiller d'Etat André Oltramare, puis au début des années 1960, le conseiller d'État Alfred Borel, prévoient la création d'une école moyenne. En 1962, c'est André Chavanne qui concrétise la création du cycle d'orientation avec ses sections et ses passerelles. Ainsi, à la rentrée 1962, les différents types d'études longues ou courtes (humanistes ou professionnelles) sont regroupés dans une institution unique dénommée cycle d'orientation. Le premier établissement du genre, celui de la Florence, qui est destiné aux seules jeunes filles, est ouvert. La mixité ne sera introduite dans les différents cycles d'orientation qu'en 1969.

André Chavanne, chargé du département de l'instruction publique jusqu'en 1985, complétera cette réforme. Il favorise également la démocratisation des études par diverses mesures financières. C'est pourquoi il est reconnu comme le véritable père des réformes du système éducatif genevois comme le cycle d'orientation, mais aussi le collège du soir, l'école de culture générale et l'université du 3ème âge.

André Chavanne
© Jean-François Luy

Jean Piaget, 1896 - 1980

De 1928 à 1968, Jean Piaget est le directeur du BIE

Né à Neuchâtel le 9 août 1896, Jean Piaget fut à la fois psychologue et pédagogue de l'enfant, théoricien de la connaissance et biologiste. Titulaire d'une trentaine de doctorats honoris causa à travers le monde, et seul professeur suisse à avoir enseigné à la Sorbonne (1952-1963), il doit sa renommée internationale à ses recherches sur le développement cognitif de l'enfant. Mais il s'illustra également grâce à ses travaux sur la théorie de la connaissance, mieux connue sous le nom d'épistémologie génétique. Après des études à Paris, il s'installe à Genève en 1921 et occupe le poste de chef de travaux à l'Institut Jean-Jacques Rousseau. Dès 1929, il enseigne l'histoire de la pensée scientifique à l'Université de Genève, tout en devenant codirecteur de l'Institut Rousseau et directeur du Bureau International de l'Education (BIE). Désireux d'en savoir toujours plus sur la théorie de la connaissance, il crée en 1955 le Centre International d'Epistémologie Génétique, dont l'objectif est d'accroître les connaissances dans l'histoire de la pensée scientifique et dans le développement de l'enfant.

Source : http://www.geneve-tourisme.ch/?rubrique=0000000240&PHPSESSID=91a34993105d4ea897b9bdd8706841d6

Au lendemain de la guerre de 1914-1918, le Conseil de la Société des Nations propose la création d'une Commission internationale pour l'étude des questions de coopération intellectuelle et d'éducation. L'Institut international de coopération intellectuelle, créé en 1925, n'a pas, au moins explicitement, l'éducation dans ses attributions, mais il lui consacrera néanmoins une part importante de ses activités dont certaines, à bien des égards préfigurent celles de l'UNESCO. C'est d'ailleurs le caractère un peu marginal des activités éducatives de l'Institut qui, en suscitant la déception des éducateurs, est à l'origine de la transformation en 1929 du Bureau International d'Education en organisation intergouvernementale. Continuant l'action entreprise par l'**Institut Jean-Jacques Rousseau** de l'Université de Genève, il ouvrira le champ de la coopération entre gouvernements dans le domaine de l'éducation, jusque-là considéré comme relevant de la seule souveraineté nationale.

Institut Jean-Jacques Rousseau

L'Institut Jean-Jacques Rousseau a été fondé par Edouard Claparède à Genève en 1912. Associé à l'Université en 1920, il est devenu la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation en 1975 (FPSE). Il a compté parmi ses directeurs et animateurs d'illustres penseurs de l'éducation tels que Edouard Claparède, Pierre Bovet, Adolphe Ferrière, Charles Baudouin et Jean Piaget. L'Institut a joué un rôle international notamment à travers la création du Bureau International d'Education (BIE).

Le Bureau International d'Education (BIE)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Bureau international d'éducation

Le Bureau International d'Education (BIE) a été fondé à Genève en 1925 pour centraliser la documentation relative à l'enseignement, développer la recherche dans le domaine de l'éducation et assurer la coordination des institutions intéressées par l'éducation. Initiateur de la Conférence internationale sur l'éducation, le BIE est, depuis 1969, un des instituts spécialisés de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation.

Le BIE est l'institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus, méthodes et structures éducatifs. Sa mission générale est de contribuer à atteindre l'objectif d'une éducation de qualité pour tous. Le Bureau construit des Communautés de pratique pour promouvoir les capacités nationales en matière de changement et de développement curriculaires dans toutes les régions du monde. Il vise aussi à introduire des approches innovatrices pour la conception et la mise en place des curricula (programmes d'études), à améliorer les aptitudes pratiques et à faciliter le dialogue international en matière de pratiques et de politiques d'éducation.

Le siège du BIE à Genève ▶

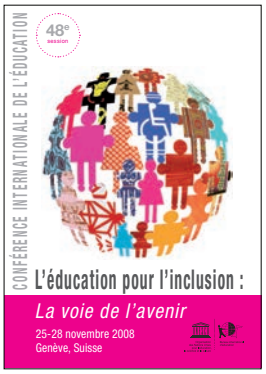

▲ « L'éducation pour l'Inclusion : La voie de l'avenir » thème de la conférence qui s'est tenue à Genève en 2008

Organisé par le BIE pour promouvoir le dialogue politique global en matière d'éducation, la **Conférence internationale de l'éducation (CEI)** est un forum mondial d'échanges pour les ministres de l'Education qui se tient régulièrement depuis 1934. La session de 2004 avait pour thème l'éducation de qualité pour tous les jeunes.

La CIE permet à des ministres de l'éducation, à des responsables gouvernementaux, à des organisations internationales et à la société civile de participer activement à une discussion ouverte et constructive sur des visions et des concepts, de partager des expériences et des pratiques, et d'établir des agendas pour une action concrète dans le domaine de l'éducation au niveau national et régional.

L'UNESCO définit l'inclusion comme « un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins de tous les apprenants et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, aux cultures et aux collectivités, et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation ». Principes directeurs pour l'inclusion : assurer l'accès à l'Education pour tous. Paris : UNESCO, 2005.

« Il est de plus en plus reconnu, particulièrement en Europe, qu'il est préférable que les enfants ayant des besoins spéciaux soient scolarisés dans les écoles ordinaires, tout en bénéficiant de diverses formes de soutien spécial. Ces dernières années, plusieurs pays en développement ont pris des initiatives pour promouvoir les écoles inclusives » (in L'éducation pour tous en 2015 - Un objectif accessible ?).

« Bien qu'il n'existe pas de recettes universelles, une vision à long terme robuste de l'éducation, un fort leadership gouvernemental et un corps enseignant motivé et jouissant d'un soutien adéquat sont des conditions de la réussite des réformes concernant la qualité. »
Rapport mondial de suivi de l'EPT de 2005 à propos des pays qui réussissent le mieux.

Le droit à l'éducation

L'éducation est un moyen de croissance bénéfique à l'individu comme à la société. Le manque d'éducation réduit la faculté de jouir d'autres droits de l'Homme. Sa reconnaissance en tant que droit de l'Homme est due au fait que l'éducation est indispensable à la préservation et à l'amélioration de la dignité inhérente de la personne.

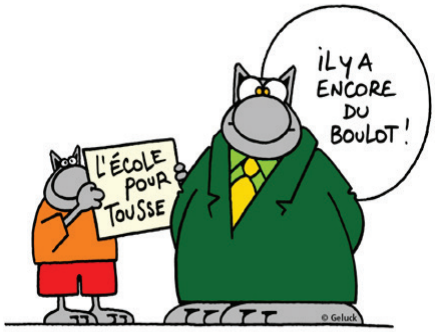

© Geluck Source : http://www.le-ser.ch/_library/images/ecole_pour_tous.jpg

La Déclaration universelle des droits de l'Homme affirme que **« toute personne a droit à l'éducation »**. Elle stipule aussi à l'article 26 que cette éducation devra être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'éducation élémentaire devra être obligatoire. L'éducation supérieure devra être également accessible à tous sur le mérite, et l'éducation technique et professionnelle devra être rendue généralement disponible.

Aucun droit civil, politique, économique et social ne peut être exercé sans éducation. Droit fondamental, l'éducation est aussi l'outil incontournable pour sortir de la marginalisation et de la pauvreté.

Le droit à l'éducation est au coeur même de la mission de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et fait partie intégrante de son mandat constitutionnel.

« Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance. »
Thomas Jefferson

L'UNESCO s'est dotée d'un agenda qui fixe six objectifs à atteindre d'ici a 2015 pour répondre aux besoins d'apprentissage de tous les enfants, jeunes et adultes :

1 - Développer la protection et l'éducation de la petite enfance ;
2 - Rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
3 - Développer l'apprentissage et les savoir-faire auprès des jeunes et des adultes ;
4 - Accroître de 50 % le taux d'alphabétisation des adultes ;
5 - Atteindre la parité entre les sexes d'ici à 2005 et l'égalité d'ici à 2015 ;
6 - Améliorer la qualité de l'éducation.

Des progrès réguliers ont été accomplis depuis 1998, surtout en direction de l'enseignement primaire universel et de la parité entre les sexes dans les pays les plus pauvres, mais le rythme de ces progrès est insuffisant pour que les objectifs puissent être atteints avant 2015.

Article 26

Déclaration universelle des droits de l'Homme

1. ***Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.***
2. ***L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.***
3. ***Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.***

Article 26, Déclaration universelle des droits de l'Homme, © Octavio Roth

En partenariat avec Terre des Hommes Suisse, l'association « SIEMPRE, Initiativas Solidarias » gère le centre « Canarito Pampeño », à Cochabamba, en Bolivie. Le centre d'éducation infantile est un îlot de créativité pour des dizaines d'enfants de 3 à 12 ans dont les parents travaillent au grand marché de la Pampa. Educatrices, psychologues et volontaires animent des activités pédagogiques et ludiques pour ceux qui n'ont pas l'âge de fréquenter l'école, afin d'assurer leur sécurité physique et développer leur imagination. Les plus grands y trouvent un appui pour progresser sur le plan scolaire malgré leurs responsabilités au sein de leur famille.

Une sensibilisation à l'éducation, à la maltraitance infantile et aux relations familiales est menée auprès des parents, ainsi qu'au sein des écoles publiques fréquentées par les enfants.
En 2007, Siempre a poursuivi ses activités d'accompagnement avec 200 enfants du marché. Ses actions prennent de l'ampleur puisqu'elle a également ouvert un centre, de sa propre initiative, dans un autre quartier de la ville. En outre ont été menés 3 ateliers de sensibilisation à l'éducation et à la stimulation des enfants de moins de 5 ans, avec pour chacun d'eux la participation de 200 commerçants. D'autres ateliers ont été organisés sur l'écoute active, les droits et responsabilités, la maltraitance infantile, ainsi qu'un débat sur les enjeux de l'Assemblée constituante nationale. Les enfants ont pu accéder à des activités de loisirs dans une approche éducative, et notamment rencontrer d'autres jeunes du quartier pour un championnat de football.

Source : http://www.tdh-geneve.ch/www/pdf/rapannuel07.pdf

L'Education Pour Tous

En 1990, lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous à Jomtien, Thaïlande, du 5 au 9 mars 1990, les délégués de 155 pays ainsi que des représentants d'environ 150 organisations se sont mis d'accord pour universaliser l'enseignement primaire et réduire radicalement l'illettrisme avant la fin de la décennie à la suite du bilan suivant :

L'UNESCO conduit le mouvement mondial de l'Education pour tous, qui vise à répondre aux besoins d'apprentissage de tous les enfants, jeunes et adultes d'ici à 2015.

- Plus de 100 millions d'enfants dont 60 millions de filles n'avaient pas accès à l'enseignement primaire ;
- Plus de 960 millions d'adultes étaient analphabètes (pays industrialisés compris) dont 2/3 sont des femmes.

Source : http://www.unesco.org/education/efa/img/wef_b.jpg

Au début des années 1990, la situation ne différait guère de celle du début du XXIème siècle. Malheureusement, les Etats devant faire face à un ou plusieurs de ces problèmes : fardeau grandissant de la dette, menace de stagnation et de déclin économiques, croissance démographique rapide, accentuation des disparités économiques entre les nations et au sein des nations, guerre, conflits civils, criminalité et dégradation généralisée de l'environnement. Tous ces problèmes constituent un frein aux efforts entrepris pour répondre aux besoins éducatifs de base. En conséquence, les participants à la Conférence de Jomtien ont proclamé la **Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous : répondre aux besoins éducatifs fondamentaux**. Cette Déclaration, signée par tous les participants, comporte 10 articles et demande que toute personne puisse répondre à ses besoins fondamentaux que sont la lecture, l'écriture, l'expression orale, le calcul, la résolution de problèmes et les aptitudes et valeurs dont elle a besoin pour vivre.

Dix ans plus tard, en 2000, a eu lieu à Dakar, au Sénégal, le Forum mondial sur l'éducation. Des centaines de participants nationaux, de dirigeants politiques, de hauts responsables des organismes des Nations Unies, de décideurs éducatifs et des acteurs engagés dans la lutte contre l'illettrisme ont été réunis par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population), l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) et la Banque mondiale dans le but de savoir comment les pays avaient rempli leur mission d'éducation pour tous ; quelles stratégies permettent de fournir plus vite l'éducation de base qui fait défaut ; comment les pays peuvent-ils réaliser le rêve d'une éducation pour tous ?
Lors de ce Forum, les participants ont adopté le **Cadre d'action de Dakar**, intitulé « **L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs** » dont les objectifs étaient :

- Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
- Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
- Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition des connaissances ainsi que des compétences liées à la vie courante ;
- Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
- Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici 2015 en veillant notamment à assurer aux filles l'accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;
- Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation et garantir son excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne le lecture, l'écriture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Afghanistan

Le relief montagneux, le manque d'enseignants et d'écoles rendent difficile l'accès à l'éducation dans le pays. En 2003, un projet de radiotélévision éducative (ERTV) financé par l'Italie a été lancé pour rendre l'éducation accessible à tous les Afghans, améliorer l'alphabétisation et l'accès à l'information. Le coût s'élevait à 2,5 millions de dollars dont plus de 270'000 dollars pour les équipements d'un nouveau studio de télévision. Il s'agissait d'un instrument clé pour améliorer l'alphabétisation et donner l'accès à l'information. En raison de la pénurie d'enseignants expérimentés et du manque d'établissements scolaires, l'enseignement à distance fut un succès. Des enseignants de ERTV ont même pu suivre des formations à l'étranger.

L'action de la DDC au Bangladesh

Au Bangladesh, on estime à 3 millions le nombre d'enfants en âge scolaire non scolarisés. Des centaines de milliers d'enfants arrivent ainsi à l'adolescence sans aucun bagage scolaire digne de ce nom. La DDC soutient financièrement l'ONG bengalie « CMES » (Centre for Mass Education in Science), qui donne aux jeunes la possibilité d'acquérir une formation scolaire de base assortie d'une formation professionnelle dans des centres de formation adaptés. Ces centres de formation offrent plusieurs filières : couture, travail à la forge, menuiserie et agriculture, etc. Les 17 unités en place permettent de former en moyenne 10'000 personnes par an. En 2004, la DDC a versé un peu moins de 815'000.- à CMES.

Source : http://www.ddc.admin.ch/index.php?navID=63987&langID=2&userhash=b2213843492fcb70c9a388fc5481b317

L'enseignement primaire pour tous et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

L'enseignement est un véritable moteur de développement. Le deuxième des OMD vise à garantir un accès à l'enseignement primaire pour tous d'ici 2015, tandis que le troisième objectif vise à éliminer les disparités entre les hommes et les femmes dans l'enseignement primaire et secondaire

> (Rappel) Objectifs de l'enseignement primaire pour tous (adoptés à Dakar en 2000) :

1. Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.
2. Faire en sorte que d'ici à 2015, tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.
3. Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.
4. Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.
5. Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.
6. Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

> Objectifs du Millénaire pour le Développement en rapport avec l'éducation :

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous.
Cible 3 : Donner, d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.

Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ne sont pas isolés les uns des autres. Atteindre l'objectif de l'éducation primaire pour tous sera aussi bénéfique pour réduire la pauvreté, l'égalité entre les sexes et la baisse du taux de mortalité infantile par exemple. L'éducation donne la possibilité d'obtenir un meilleur emploi et une situation économique qui protège de la pauvreté. Des femmes instruites s'organisent mieux et sont donc plus productives à la maison, elles occupent des emplois mieux rémunérés, elles se marient plus tard et préfèrent avoir moins d'enfants. Ces derniers auront plus de chance de survivre, d'être mieux nourrit et suivront certainement aussi le chemin de l'école.

➥ www.un.org/french/millenniumgoals

Rapport mondial de suivi sur l'EPT

Le Rapport mondial de suivi sur l'**Education pour tous** (EPT) est une publication annuelle qui est le fruit du travail d'une équipe de spécialistes indépendants accueillis par l'UNESCO. Ce rapport évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre les six objectifs de l'Éducation pour tous définis à Dakar, au Sénégal, en 2000.

Sous le titre Vaincre l'inégalité : l'importance de la gouvernance, le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2009 dénonce l'effet conjugué de l'indifférence politique, de politiques nationales inefficaces et de promesses internationales non tenues.

➥ www.efareport.unesco.org

Quelques chiffres :

Enseignement primaire universel

Les taux nets moyens de scolarisation dans les pays en développement n'ont cessé d'augmenter depuis Dakar. L'Afrique subsaharienne a porté son taux net moyen de scolarisation de 54 à 70 % entre 1999 et 2006, soit une progression annuelle 6 fois plus forte que durant la décennie qui a précédé Dakar. La progression a aussi été impressionnante en Asie du Sud et de l'Ouest, où ce taux moyen est passé de 75 à 86 %.

En 2006, quelque 75 millions d'enfants, dont 55 % de filles, n'étaient pas scolarisés, dont près de la moitié en Afrique subsaharienne. Sur la base des tendances actuelles, des millions d'enfants ne seront toujours pas scolarisés en 2015 - échéance fixée pour l'universalisation de l'enseignement primaire. Les projections établies pour 134 pays comptant environ les deux tiers des enfants non scolarisés en 2006 semblent indiquer que rien que dans ces pays, environ 29 millions d'enfants ne seront pas scolarisés en 2015.

Réalisation de l'Enseignement Primaire Universelle (EPU) - Quelques leçons des pays les plus performants

Bien qu'il n'y ait pas de panacée pour accélérer les progrès vers la réalisation de l'EPU, le Rapport identifie 5 grandes leçons que l'on peut tirer de l'expérience des pays les plus performants :

1. **Fixer des cibles ambitieuses**, appuyées par un engagement politique et une planification efficace ;
2. **S'occuper sérieusement de l'équité et réduire les inégalités structurelles** qui touchent les enfants pauvres et autres enfants défavorisés ;
3. **Améliorer la qualité tout en développant l'accès**, en mettant l'accent sur une progression harmonieuse et sur les résultats d'apprentissage ;
4. **Renforcer les engagements généraux de lutte contre la pauvreté et aider les ménages pauvres** ;
5. **Renforcer la gouvernance** dans tous les secteurs, en veillant à l'équité.

Le rapport souligne que les tendances de l'enseignement primaire sont sensibles aux politiques publiques. L'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie accomplissent des progrès remarquables pour ce qui est d'accroître les effectifs et d'atteindre les pauvres, grâce à des politiques telles que la suppression des frais de scolarité, la construction d'écoles dans les zones mal desservies et le renforcement du recrutement des enseignants. Au Nigéria et au Pakistan, les insuffisances de la gouvernance de l'éducation freinent les progrès et laissent des millions d'enfants à l'écart de l'école.

En 2006, dans le monde, quelque 513 millions d'élèves – soit 58 % de la population d'âge scolaire concernée – étaient scolarisés dans l'enseignement secondaire, soit près de 76 millions de plus qu'en 1999. Malgré les progrès enregistrés, l'accès au secondaire demeure limité pour la plupart des jeunes du monde. En Afrique subsaharienne, 75 % des enfants en âge de fréquenter l'école secondaire ne sont pas scolarisés dans ce niveau.

Nombre d'années à l'école pour les riches et les pauvres

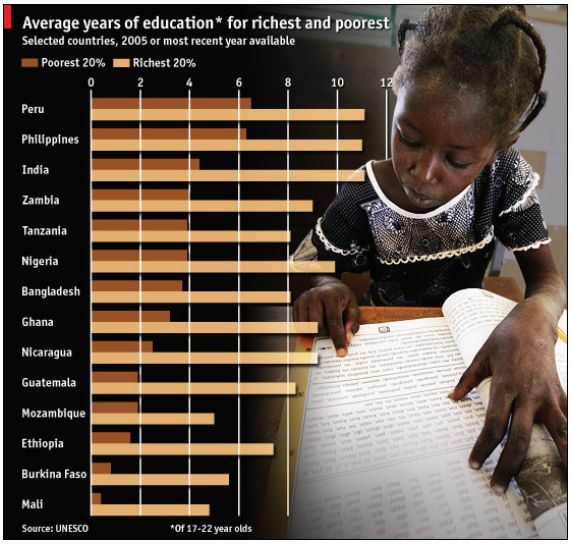

"Lorsque les systèmes financiers s'effondrent, les conséquences sont patentes et les gouvernements agissent. Lorsque les systèmes éducatifs échouent, les conséquences sont moins visibles, mais tout aussi réelles. L'inégalité des chances en éducation alimente la pauvreté, la faim et la mortalité infantile et réduit les perspectives de croissance économique. C'est pourquoi les gouvernements doivent agir avec un plus grand sentiment d'urgence".

Directeur général de l'UNESCO (1999-2006), Koïchiro Matsuura.

Source : http://www.economist.com/research/articlesBySubject/displaystory.cfm?subjectid=7933596&story_id=12672414

Il y a quelques autres réussites frappantes. Malgré le conflit civil, le Népal a fait progresser son taux net de scolarisation (TNS) de 65 à 79 % entre 1999 et 2004. Parmi les États arabes, les 4 pays présentant les TNS les plus bas en 1999 - Djibouti, le Maroc, la Mauritanie et le Yémen - ont tous enregistré des progrès considérables. Les politiques publiques d'élimination des frais de scolarité, d'augmentation des dépenses publiques consacrées aux écoles, aux enseignants et aux matériels didactiques, et d'incitation à la réduction des inégalités ont toutes joué un rôle important, de même que l'aide internationale.

À l'âge de 7 ans, presque tous les enfants des pays de l'OCDE sont à l'école primaire, contre 40 % des enfants d'Afrique subsaharienne. À l'âge de 20 ans, 30 % font des études postsecondaires dans les pays de l'OCDE, contre 2 % en Afrique subsaharienne.

Financement de l'éducation

Aux inégalités mondiales de richesse correspondent des inégalités dans les dépenses d'éducation. En 2004, la région Amérique du Nord et Europe occidentale représentait à elle seule 55 % des dépenses mondiales d'éducation alors qu'elle ne comptait que 10 % de la population âgée de 5 à 25 ans. L'Afrique subsaharienne compte 15 % des 5-25 ans mais représente seulement 2 % des dépenses mondiales d'éducation. L'Asie du Sud et de l'Ouest compte plus du quart de la population de ce groupe d'âge pour seulement 7 % des dépenses. (Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2009)

Le Népal accélère sa progression vers l'Education Primaire Universelle (EPU). Le Népal a constamment progressé vers la réalisation de l'EPU depuis 2000 en dépit d'un conflit civil violent qui a pris fin en 2006. Entre 2001 et 2006, le taux net de scolarisation est passé de 81 à 87 %. Les taux de rétention se sont améliorés. Le taux de survie en 5ème année d'études est passé de 58 % en 1999 à 79 % en 2005. Le nombre d'enfants non scolarisés est tombé de 1 million avant Dakar à 700 000 en 2006. L'expérience du Népal démontre la capacité des réformes des politiques publiques de donner des résultats rapidement. Les facteurs clefs comprennent le renforcement de la responsabilisation locale, l'amélioration de l'équité par des programmes de bourses pour les enfants défavorisés, le développement des infrastructures et l'accent mis sur la qualité et un soutien efficace des donateurs.

Ces chiffres viennent de projections fondées sur les tendances passées, mais les tendances ne sont pas immuables. Elles peuvent être infléchies par les interventions des politiques publiques. Certains pays à faible revenu, dont l'Éthiopie, le Népal et la République-Unie de Tanzanie, font mieux que des pays plus riches comme le Nigéria et le Pakistan pour ce qui est de scolariser les enfants. En l'espace de 7 ans, la République-Unie de Tanzanie a fait tomber sa population non scolarisée de plus de 3 millions en 1999 à moins de 150'000 en 2006, principalement grâce à des actions de politique gouvernementale. Le Nigéria, avec un huitième de tous les enfants non scolarisés, et le Pakistan pâtissent tous deux d'une gouvernance faible et de hauts niveaux d'iniquité en matière de financement et de fourniture des services.

Source : www.unesco.org/education/gmr2009/press/efagmr2009_Summary_FR.pdf

Source : http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL_ID=8347&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

L'UNICEF recommande plusieurs mesures pour l'éducation primaire :

- Abolir les frais de scolarité.
- Offrir des bourses d'études et autres incitations financières aux enfants désavantagés.
- Fixer un plafond aux frais tels que les uniformes, les manuels scolaires et autres dépenses qui compromettent l'éducation.
- Offrir une assistance financière immédiate et un soutien technique aux nations avec les taux de scolarisation peu élevés.
- Utiliser le système scolaire pour proposer d'autres services essentiels aux enfants comme une bonne alimentation, des vaccins et des cours d'hygiène.

En Turquie, un groupe de parents a suivi un cours d'éducation parentale dans un centre d'enseignement pour adultes à Istanbul. Ce programme, développé avec l'aide de l'UNICEF, comprend des informations sur la santé, la nutrition et la façon de communiquer avec les jeunes enfants. Les participants ont trouvé ce programme bénéfique pour les relations au sein de la famille et les résultats scolaires de leurs enfants ont progressé.

Dans ce sens, le programme de l'UNICEF, l'école « amie des enfants » est le reflet d'un cadre de vie de qualité. Elle :

- N'admet ni l'exclusion, ni la discrimination, ni les stéréotypes fondés sur la différence ;
- Garantit une éducation gratuite et obligatoire, à la portée de tous, en particulier des familles et enfants à risque ;
- Respecte la diversité et garantit l'égalité de l'apprentissage pour tous les enfants, y compris les enfants qui travaillent, les enfants appartenant à des minorités ethniques, les sidéens et leurs proches, les enfants handicapés et les enfants victimes d'exploitation et de violence ;
- Tient compte de la diversité en réagissant aux circonstances et en répondant aux besoins des enfants selon leur sexe, leur classe sociale, leur origine ethnique et leurs aptitudes.

➥ www.unicef.org/french/girlseducation/index_focus_schools.html

L'école et le travail des enfants

Plusieurs raisons peuvent empêcher les enfants d'aller à l'école. Connaître ces raisons permet aussi de mieux agir pour les scolariser :

- Les conflits civils et les crises humanitaires ;
- Le manque de moyens des familles pour payer la scolarité ;
- Vivre dans une communauté trop pauvre et isolée pour avoir accès à une école et du matériel scolaire ;
- L'état de santé de l'enfant ne lui permet pas d'aller à l'école ;
- L'enfant doit travailler pour compléter le revenu familial.

Depuis sa création, l'Organisation Internationale du Travail est très active dans la lutte contre le travail des enfants. Face à l'ampleur du phénomène et de la situation actuelle, l'organisation a mis sur pied, en 1999, la **Convention sur les pires formes de travail des enfants** qui instaure l'interdiction des pires formes de travail des enfants et définit l'action immédiate en vue de leur élimination.

La Convention sur les pires formes de travail des enfants

La Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants a été adoptée à l'unanimité par les 175 pays membres de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) le 17 juin 1999 à Genève. Elle exige des États qui l'ont ratifiée qu'ils prennent des mesures immédiates et réelles pour supprimer ces formes de travail des enfants sur leur territoire. Le gouvernement des États-Unis a joué un rôle actif dans l'adoption de la convention et, en mars 2005, 153 pays l'avaient ratifiée ; signalons qu'il s'agit là de la ratification la plus rapide d'une convention de l'OIT en ses 82 ans d'existence.

Les conventions de l'OIT liées à l'éducation

- La convention n° 138 (1973) demande que l'âge de l'admission à l'emploi ne soit pas inférieur à celui où se termine la scolarité obligatoire.
- La convention n°182 (1999) demande que des mesures immédiates et efficaces soient prises pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants.
- La convention n°169 (1989) concerne les peuples indigènes et tribaux. Elle contient les dispositions relatives au développement, notamment à l'éducation.
- La convention n°102 (1952) concerne la norme minimale de la sécurité sociale.

En outre, en 1992, l'OIT a créé le **Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)**. L'IPEC vise à supprimer progressivement le travail des enfants en renforçant les moyens dont disposent les pays intéressés pour remédier au problème et en créant **un mouvement mondial de lutte**. Les projets financés par l'IPEC portent principalement sur les enfants qui travaillent dans des conditions dangereuses et sur les groupes particulièrement vulnérables, tels que les enfants de moins de 12 ans et les adolescentes.

De nombreux projets de l'IPEC apportent, entre autres, une assistance technique visant à aider les pays intéressés à élaborer des plans d'action contre le travail des enfants et d'autres mesures nationales concernant les enfants qui travaillent. Dans tous les cas, l'IPEC collabore avec des organisations locales qui connaissent la réalité du terrain. Depuis 2002, l'IPEC a aidé environ cinq millions d'enfants dans 86 pays.

L'industrie du tapis

L'industrie du tapis est un secteur d'activité où le travail des enfants est très répandu. Pour justifier l'exploitation des enfants, les patrons arguent que seuls les doigts fins des enfants peuvent manipuler habilement les brins de laine, les passer dans le métier, les couper et les nouer rapidement. Certains pays, comme le Maroc, la Turquie, l'Inde, le Népal, la Chine, le Pakistan, l'Afghanistan et l'Iran se distinguent par le nombre très important d'enfants employés dans cette industrie et par les conditions extrêmes qui caractérisent leur travail. Ainsi, par exemple, en Inde, au Pakistan et au Népal, les enfants des usines de tapis travaillent jusqu'à 20 heures par jour, 7 jours par semaine. Souvent, ils dorment, mangent et travaillent dans une seule petite chambre obscure. Ils travaillent dans des postures inconfortables, dans la poussière, et souffrent fréquemment de problèmes respiratoires et oculaires ou de déformations de la colonne vertébrale.

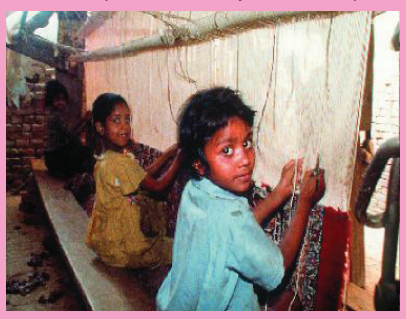

Source : http://www.senate.be/magazine/1998_4/f04-19.htm

En 2004, l'Organisation Internationale du Travail en coopération avec le gouvernement indien et le Département américain du travail a lancé un programme de 40 millions de dollars pour éliminer le travail de quelques 80'000 enfants travaillant dans des secteurs dangereux. Dix industries sont visées par cette initiative : l'industrie du tabac, la dinanderie (fonte et mise en forme du métal), la serrurerie, la fabrication de briques, de bracelets et d'allumettes, le secteur artificier, celui de la soie, l'industrie de la chaussure et celle de la pierre taillée. Les actions seront menées jusqu'en 2007 dans vingt districts indiens. L'exécution du projet a été confiée à l'IPEC. Les objectifs sont : l'identification des enfants qui travaillent dans ces industries, le retrait de ces enfants de travaux dangereux, leur pré-scolarisation, le soutien social pour éviter l'échec scolaire, le suivi sur le court et long terme des enfants libérés de leur travail dangereux et finalement le renforcement de la capacité institutionnelle, au niveau de l'Etat, du district et au niveau local pour combattre le travail des enfants.

L'alphabétisation

L'alphabétisation est un processus d'apprentissage où une personne qui ne sait pas lire et écrire va acquérir l'acquisition de la lecture, de l'écriture, du calcul, de l'expression orale et de la compréhension. Le but est de prendre place dans la société et surtout de devenir autonome. Voici le point de vue de quelques organisations et la définition de leurs actions.

776 millions d'adultes sont analphabètes - soit 16 % de la population adulte du monde. En chiffres absolus, 80 % d'adultes analphabètes dans le monde vivent dans 20 pays seulement, dont la moitié au Bangladesh, en Chine et en Inde.

Le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** soutient que l'amélioration de l'éducation de base reste primordiale pour le développement durable. Il considère l'alphabétisation comme un droit de l'Homme car la lecture et l'écriture sont le propre de l'être humain. L'analphabétisme accroît la pauvreté, creuse les inégalités et ralentit la croissance économique. Lors de la conférence du Caire en 1994, on constatait déjà que les progrès dans le domaine de l'éducation entraînait la réduction du taux de fécondité, de mortalité et avait son importance pour un meilleur niveau de santé. Sur le terrain, le PNUD travaille dans 66 pays pour intégrer l'éducation de base aux politiques nationales de développement, aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux réformes politiques en faveur des pauvres.

Le **Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)** se mobilise pour que la question de l'éducation et de l'alphabétisation des femmes et des filles restent la priorité dans les agendas nationaux et internationaux et soutient les efforts en faveur de la part du revenu national affecté à l'éducation de base et à l'alphabétisation. Il soutient des programmes d'éducation portant sur les thèmes de la population, la santé en matière de sexualité et de reproduction, la vie de famille et la prévention du VIH, tant à l'école qu'en dehors du système scolaire dans 90 pays.

Pour le **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**, l'éducation des filles constitue une priorité absolue. En 2008, sur 776 millions d'analphabètes dans le monde, presque deux tiers sont des femmes. Le travail de l'UNICEF contribue à faire progresser l'alphabétisation en développant l'éducation de base, des programmes destinés aux adolescents et aux jeunes enfants. L'UNICEF a mis en place, dans le cadre de l'éducation de base, au Népal, Viet Nam, Yemen et au Kosovo, des programmes d'alphabétisation pour les femmes. Le site la voix jeune www.unicef.org/voy permet aux jeunes de développer leur esprit critique.

Sur les 776 millions d'adultes dépourvus des compétences minimales en matière d'alphabétisme, les deux tiers environ sont des femmes. La plupart des pays n'ont guère fait de progrès dans ce domaine ces dernières années. Si les tendances actuelles persistent, il y aura plus de 700 millions d'adultes analphabètes en 2015.

On compte plus de 10 millions d'enfants orphelins du Sida et un million d'entre eux ont perdu un professeur dans l'Afrique subsaharienne à cause de la maladie. Le VIH/SIDA détruit le système éducatif parce que beaucoup d'enfants doivent rester à la maison pour s'occuper d'un proche malade.

Onze agences des Nations Unies, avec l'UNESCO et l'UNICEF à leur tête, travaillent avec les autorités iraquiennes à reconstruire les écoles, former le personnel et améliorer les systèmes de gestion de l'information. Elles ont également fourni quelque 60 millions de manuels scolaires, dont 20 millions ont été imprimés par l'UNESCO pour les années académiques 2003 et 2005.

L'Education des filles

« Eduquer un garçon, c'est éduquer un individu, mais éduquer une fille, c'est éduquer tout un peuple. »
proverbe africain

© Giacomo Pirozzi / UNICEF
http://www.unicef.ca/portal/SmartDefault.aspx?at=1523

Dans beaucoup de pays, la pauvreté est souvent un obstacle à l'éducation. En envoyant un enfant à l'école, les parents risquent de perdre un revenu ou une aide indispensable à la maison. Ceci est d'autant plus vrai pour les filles qui assument, dès leur plus jeune âge, une part importante des responsabilités de la maison. Souvent, la fille quittera sa famille pour se marier. Par conséquent, si ils sont pauvres, les parents ne voudront pas dépenser pour sa scolarisation à leurs yeux inutile. C'est ce qui explique que, dès l'école primaire, on remarque dans les pays en voie de développement une grande différence entre filles et garçons dans la fréquentation scolaire.

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles il est particulièrement important d'éduquer les filles. Par exemple, une femme instruite est davantage écoutée par sa famille et sa communauté. Elle participe généralement davantage aux décisions politiques, sociales et économiques. Quand les femmes et les filles sont instruites, elles savent mieux ce qu'il faut faire pour rester en bonne santé et se protéger contre des maladies comme le VIH/SIDA. Les filles qui reçoivent une éducation ont plus de choix. Quand une fille va à l'école, elle peut décider, en accord avec sa famille, de retarder son mariage afin de terminer ses études. Les filles qui se marient plus tard sont plus mûres et ont le temps d'acquérir les connaissances qui leur permettront d'élever des enfants en bonne santé. Quand les filles sont instruites, le taux de mortalité infantile et maternelle à l'accouchement est moins élevé. Enfin, les mères instruites envoient plus facilement tous leurs enfants à l'école, qu'ils soient filles ou garçons.

Au Mali, les filles des ménages les plus riches ont quatre fois plus de chances que les filles des ménages les plus pauvres de fréquenter l'école primaire.

Tous ces facteurs contribuent à améliorer les conditions de vie des filles, de leur famille et de leur communauté. Il est donc essentiel d'éduquer les filles afin d'améliorer les conditions de vie de millions de personnes dans le monde.

L'UNICEF revendique une éducation de base de qualité pour tous les enfants, en insistant sur l'égalité entre les filles et les garçons. Les rôles socialement construits imposés aux filles et aux femmes les empêchent souvent de réaliser tout leur potentiel. En raison de la discrimination, elles n'ont pas accès aux soins de santé et à l'éducation. Elles n'ont pas les informations pour se protéger du VIH/SIDA, le pouvoir de prendre des décisions, de gagner un revenu et de se prémunir de la violence, des mauvais traitements et de l'exploitation et même de protection juridique.

L'écart entre les filles et les garçons reste encore considérable dans de nombreuses régions du monde. Sur 180 pays pour lesquels des données sont disponibles, 125 devraient atteindre la parité des sexes, ce qui est la cible que s'est fixée l'ONU dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Pour atteindre l'objectif de l'éducation primaire pour tous avant 2015, il est indispensable d'arriver à l'égalité des sexes. Scolariser un nombre croissant de filles amènerait l'augmentation du taux de fréquentation à l'école primaire pour les enfants des deux sexes selon le rapport « Progrès pour les enfants » de l'UNICEF. Au rythme actuel, les régions du Moyen Orient/Afrique du Nord, Asie de l'Est/Pacifique et Amérique latine/ Caraïbe devraient atteindre l'éducation primaire pour tous d'ici 2015. Mais la majorité des pays d'Afrique subsaharienne et beaucoup de nations d'Asie du Sud en seront loin si leur taux de scolarisation ne s'accélère pas.

Le **Bangladesh** est l'un des rares pays à avoir réalisé la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire pour 2005, et le seul en dehors de Sri Lanka en Asie du Sud et de l'Ouest. La bonne gouvernance a joué un rôle majeur, de même que les programmes d'allocations, qui ont accru la participation scolaire des filles. L'amélioration des niveaux d'instruction secondaire chez les filles a eu un impact positif dans d'autres domaines de la société, avec une diminution de la mortalité infantile, une meilleure nutrition et des emplois mieux rémunérés pour les femmes.

L'analyse de la scolarisation des filles en **Mauritanie** marque une différence entre l'école primaire et secondaire. Le taux de fréquentation passe de 83,5% à l'école primaire à seulement 14% à l'enseignement secondaire. Les filles ont de grandes difficultés à poursuivre leurs études certainement à cause du contexte socio-économique et socio-culturel. Le projet des Nations Unies dans ce pays vise l'amélioration de mécanismes d'accueil des filles au cours de l'année scolaire (appui au déplacement entre le lieu de résidence et le collège), amélioration de l'environnement scolaire, des contenus éducatifs et des compétences des enseignants ainsi que le renforcement des clubs/associations qui donnent accès à l'information sur le VIH/SIDA.

L’éducation en vue du développement durable

En décembre 2002, l’Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2005 - 2014 Décennie des Nations Unies pour l’éducation en vue du développement durable. Cette Décennie a pour but de favoriser un développement socialement acceptable, économiquement viable et écologiquement durable.

“Le but global de la Décennie est d’intégrer les principes, les valeurs et les pratiques du développement durable dans tous les aspects de l’éducation et de l’apprentissage. Cet effort éducatif encouragera les changements de comportement afin de créer un avenir plus viable du point de vue de l’intégrité de l’environnement, de la viabilité économique et d’une société juste pour les générations présentes et futures.”
(Projet de plan international de mise en oeuvre de l’UNESCO, août 2005, page 5)

L’UNESCO a été désignée organisation chef de file pour diriger la mise en oeuvre et la coordination de la Décennie. Cette responsabilité lui a été confiée en raison de ses thèmes clés, primordiaux pour la mise en oeuvre de la DEDD (éducation, sciences naturelles, sociales et humaines, culture et communication).
Des organisations spécialisées des Nations Unies s’engagent pour la réalisation des différents objectifs de la DEDD. Ces organisations sont les suivantes : le PNUD, l’OMS, le PNUE et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme.

La Commission suisse pour l’UNESCO s’engage activement pour la mise en oeuvre de la DEDD; elle a notamment développé ce site Internet, dont les objectifs sont les suivants :

- Faire connaître la DEDD, ses objectifs et les activités actuellement réalisées en Suisse et à l’étranger.
- Reconnaître et faire connaître les bons exemples de projets ou d’actions en matière d’EDD.
- Sensibiliser et motiver les acteurs institutionnels pour qu’ils encouragent l’EDD aux niveaux politique, législatif et institutionnel.
- Permettre l’accès aux projets et actions menés à l’étranger dans le domaine de l’EDD.

➥ www.unesco.org/education/esd

➥ www.decennie.ch

Le saviez-vous ?

En 2008, la population mondiale atteignait **6,7 milliards d'habitants**.

Aujourd'hui, près de **18% des parlementaires** à travers le monde sont des **femmes**. Au sommet des pays les plus égalitaires, on trouve le Rwanda avec 48,8% de députées au parlement national.

Chaque année, un **demi-million de femmes meurent et 18 millions souffrent de complications évitables de la grossesse et de l'accouchement**.

842 millions de personnes souffrent de la faim.

En 2006, le ménage afghan moyen dépensait **20% de son revenu pour le pain** ou les céréales. Maintenant il en dépense **près de 45% !**

En 2008, il y avait environ **200 millions de migrants**, soit environ 3% de la population mondiale

776 millions d'adultes sont analphabètes - soit 16% de la population adulte du monde

Plus de 50 % des 6'000 langues du monde sont en danger de disparition. 5'760 langues sont parlées par 4 % de la population. 80 % des langues africaines n'ont pas de traces écrites.

En 2006, quelque **75 millions d'enfants, dont 55% de filles, n'étaient pas scolarisés**.

La liste du **patrimoine mondial** de l'UNESCO comporte **851 biens** considérés comme ayant une valeur universelle

Sélection d'organisations

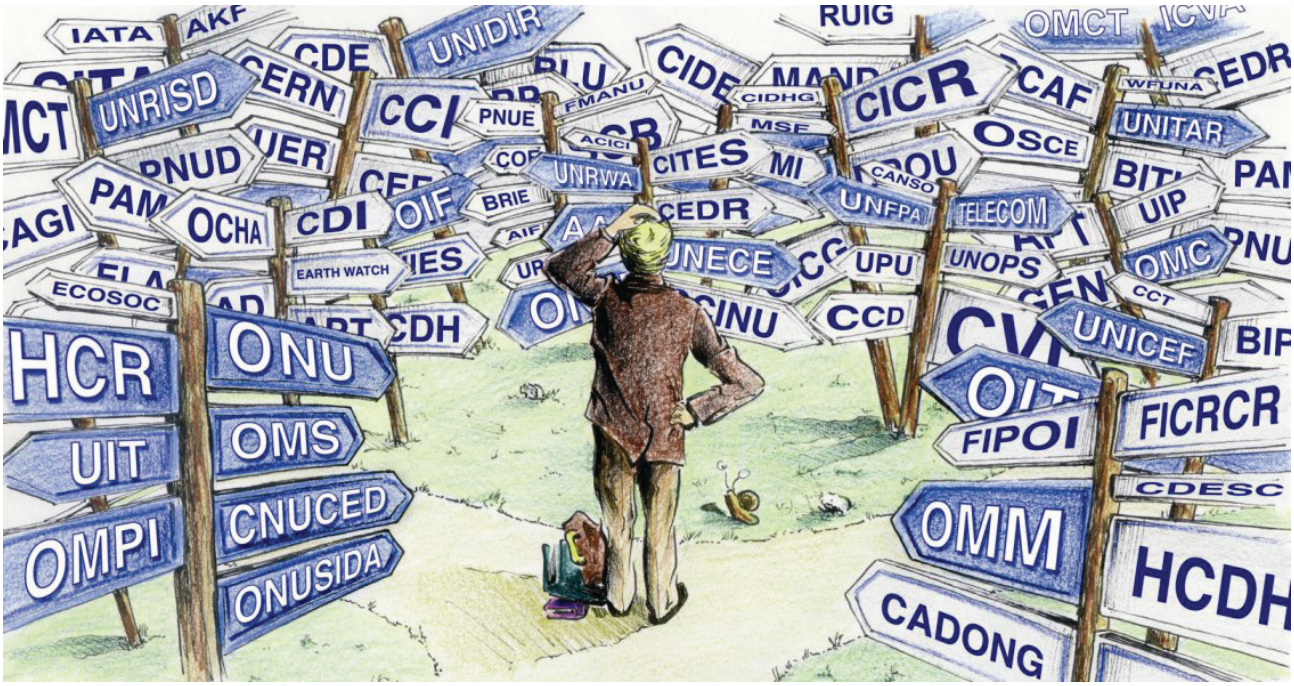

- Bureau International d'Education (BIE)
- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
- Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)
- Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
- Programme Alimentaire Mondial (PAM)
- Association mondiale pour l'École Instrument de Paix (EIP)

Bureau International d'Education (BIE)

Route des Morillons 15
1218 Grand-Saconnex
Case postale 199
1211 Genève 20
Tél. : 022 917 78 00

Mandat : « Institut spécialisé de l'UNESCO », le BIE opère en tant que centre international pour le développement des contenus, du curriculum, des méthodes et des structures de l'éducation. Il construit et anime des réseaux permettant, au niveau mondial, le partage des informations, des expériences et des compétences en matière de réforme et d'élaboration des curricula. Il développe des activités de renforcement des capacités et des outils de formation pour les responsables du curriculum. Il promeut le dialogue international sur les politiques, les stratégies et les réformes éducatives, en particulier en organisant les sessions de la Conférence internationale de l'éducation.

Principales activités :

- Contribuer au renforcement des capacités :
  - Communauté de pratiques de spécialistes du curriculum, articulée sur un réseau de 11 points focaux régionaux ;
  - Projet « Curriculum pour lutter contre la pauvreté » dans 9 pays d'Afrique ;
  - Assistance technique aux Etats membres en situation de conflit/post-conflit (Irak, Afghanistan, etc.) ;
  - Intégration de l'éducation VIH et sida dans les curricula officiels
- Fournir des ressources d'informations et analyser les tendances :
  - Gestion et développement des banques de ressources Données mondiales de l'éducation, Dossiers par pays, Rapports nationaux sur l'éducation, RelatED/bonnes pratiques pour apprendre à vivre ensemble ;
  - Gestion et développement du site Internet du BIE ;
  - Réalisation et publication d'études et analyses comparatives sur les processus de développement du curriculum ;
  - Publication de Perspectives, revue d'éducation comparée de l'UNESCO
- Promouvoir et faciliter le dialogue politique en éducation :
  - Organisation des sessions de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) ;
  - Développement d'un programme, de modules et d'outils de formation au dialogue politique à l'intention de cadres supérieurs des ministères de l'éducation en Afrique.

Quelques dates :

1925 : Création du BIE en tant qu'institution privée genevoise
1929 : Le BIE devient une organisation intergouvernementale. Jean Piaget est nommé directeur et le restera jusqu'en 1969.
1969 : Le BIE devient « partie intégrante de l'UNESCO », tout en conservant, selon ses Statuts, « une large autonomie intellectuelle et fonctionnelle ».

Statut juridique : Institut spécialisé de l'UNESCO.

Siège de l'organisation : Genève.

Directrice : Clementina Acedo (Venezuela).

Nombre de collaborateurs : 20 « postes établis » à Genève + contrats temporaires.

Site web : www.ibe.unesco.org

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

5-7 avenue de la Paix
CH - 1202 Genève
Tél. : 022 909 51 11

Buts : Défendre les droits des enfants, aider à répondre à leurs besoins essentiels et favoriser leur plein épanouissement.

Principales activités :

- Protection de l'enfant face à l'exploitation, aux maltraitances et à la violence ;
- Éducation des filles pour leur permettre de se marier plus tard (et donc de baisser leur taux de natalité), de mieux se prémunir du sida et d'acquérir plus facilement un emploi notamment ;
- Prévention du VIH et du sida, sachant que plus de la moitié des nouveaux cas de sida sont diagnostiqués chez les moins de 25 ans ;
- Vaccination des enfants ;
- Garantie, à chaque enfant, d'un bon départ dans la vie de façon à ce qu'il ait de l'amour, de l'affection, des soins, de la nutrition et de la protection ;
- Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (réduction de la pauvreté, éducation pour tous, égalité des sexes, diminution de la mortalité infantile, etc.).

Quelques dates :

1946 Création de l'organisation.
1965 L'UNICEF reçoit le prix Nobel de la paix.

Type d'organisation : Organisation internationale dépendante des Nations unies.

Sièges de l'organisation : New York (siège mondial) ; Genève (siège européen).

Directrice générale actuelle (2013) **:** Anthony Lake.

Nombre de collaborateurs : 10'000 employés présents dans 157 pays du globe.

Personnages publics en lien avec l'organisation :
David Beckham, footballeur britannique et ambassadeur de l'UNICEF ; Emmanuelle Béart, actrice française et ambassadrice itinérante de l'Organisation ; Youssou N'Dour, chanteur sénégalais et ambassadeur de bonne volonté de l'UNICEF ; Shakira, chanteuse colombienne et ambassadrice itinérante de l'Organisation.

Site web : www.unicef.org

Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

11-13 chemin des Anémones
CH - 1219 Châtelaine
Tél. : 022 917 85 73

Buts : Œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances pour chaque femme, homme et enfant. L'UNFPA offre son appui aux pays pour utiliser les données de population dans la formulation des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et pour faire en sorte que toutes les grossesses soient désirées, que tous les accouchements soient sans danger, que tous les jeunes soient protégés du VIH/SIDA et que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées avec dignité et respect.

Principales activités :

- Aide les gouvernements, à leur demande, à formuler des politiques et des stratégies pour réduire la pauvreté et favoriser le développement durable ;
- Promeut l'accès universel à des informations exactes en matière de reproduction, à toute une gamme de méthodes de contraception sans danger et de prix abordable, ainsi qu'à des conseils adaptés aux sensibilités ;
- Soutient la prévention des maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH/SIDA ;
- Rend la maternité moins dangereuse ;
- Investit dans des programmes conçus pour répondre aux besoins des jeunes dans les domaines de la santé, de l'éducation, des opportunités économiques et de la préparation à la vie quotidienne ;
- S'active pour la promotion de l'égalité des sexes ainsi que des droits de la personne ;
- Assume un rôle dirigeant pour assurer l'approvisionnement des produits de santé en matière de reproduction, prévoir les besoins, mobiliser les appuis, mettre en place une capacité logistique au niveau national et coordonner l'ensemble de ce processus, autant en période de « calme » que de crise.

Date de création : 1969.

Type d'organisation : Agence faisant partie du système international de l'ONU.

Sièges de l'organisation : New York (siège mondial) ; Genève (office de liaison).

Directreur exécutif (2013) **:** Dr. Babatunde Osotimehin.

Site web : www.unfpa.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Viale delle Terme di Caracalla
00153 ROMA - ITALIA
Bureau de liaison : Palais des Nations (B.560) - 1211 Genève 10

Buts : Atteindre la sécurité alimentaire pour tous. La FAO veille à ce que les êtres humains aient un accès régulier à une nourriture de bonne qualité qui leur permette de mener une vie saine et active. A cet effet, l'Organisation déploie ses efforts pour améliorer les niveaux de nutrition, la productivité agricole et la qualité de vie des populations rurales, ainsi que pour contribuer à l'essor de l'économie mondiale. En outre, la FAO fournit son assistance, non médiatisée, aux populations et nations à la recherche de leur autonomie. Enfin, la FAO offre une instance neutre et des connaissances de base nécessaires pour bâtir un consensus.

Principales activités :

- Mettre l'information à la portée de tous : La FAO sert de réseau de connaissances spécialisées et met à profit les compétences techniques de son personnel spécialisé afin de recueillir, d'analyser et de diffuser les données utiles au développement. Elle publie des centaines de bulletins d'information, de rapports et d'ouvrages, distribue des revues, crée de multiples cédéroms et accueille des dizaines de forums électroniques ;
- Partager l'expertise en matière de politiques : La FAO met au service des ses membres (189 États et une organisation membre, la Communauté européenne) son expérience unique dans l'élaboration de politiques agricoles, le soutien à la planification, la mise au point d'une législation idoine et la création de stratégies nationales visant au développement rural et à la réduction de la faim.
- Servir de lieu de rencontre pour les États : Quotidiennement, des dizaines de responsables et d'experts du monde entier se réunissent au siège ou sur le terrain pour établir des accords sur les grandes questions de l'alimentation et de l'agriculture. En tant qu'instance neutre, la FAO offre une tribune où les nations riches et pauvres peuvent se retrouver pour approfondir des thèmes d'intérêt commun.
- Porter les connaissances sur le terrain : Un éventail unique de connaissances est utilisé dans des milliers de projets de terrain pour lesquels la FAO mobilise et gère des millions de dollars provenant des pays donateurs, des banques de développement et d'autres sources. Elle fournit les connaissances techniques et offre, dans certains cas, elle-même des financements. Dans les situations de crise, elle agit en coopération avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organismes humanitaires pour protéger les moyens d'existence ruraux et aider les agriculteurs à reconstruire leur vie.

Quelques dates :

1943 : 44 chefs de gouvernements, réunis à Hot Springs, Virginie (Etats-Unis), s'engagent à fonder une organisation permanente pour l'alimentation et l'agriculture

1945 : La première session de la Conférence de la FAO à Québec (Canada) porte création de la FAO comme organisme spécialisé des Nations Unies

1951 : La FAO transfère son siège de Washington D.C. (Etats-Unis) à Rome (Italie).

16 octobre de chaque année : Journée mondiale de l'alimentation.

Type d'organisation : Organisation intergouvernementale, institution spécialisée du système des Nations Unies

Siège de l'organisation : Rome.

Directeur général (2013) **:** José Graziano da Silva.

Nombre de collaborateurs (siège, bureaux décentralisés, projets) :
Au total (dans le siège, les bureaux décentralisés et les projets) 3'600 personnes, réparties en administrateurs (1'240), administrateurs nationaux et assistants administrateurs (160), et services généraux (2'190.)

Personnalités ayant un lien avec l'organisation :
24 célébrités, les « Ambassadeurs de la FAO » apportent talent et influence en s'engageant à titre personnel et professionnel à défendre les questions humanitaires universelles sur lesquelles se fonde la mission de la FAO. Parmi elles, les joueurs de football Raul et Roberto Baggio, le groupe de rock mexicain Mail, le chanteur sénégalais Youssou N'Dour, ou encore la chanteuse israélienne Noa.

Site web : www.fao.org

Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربيـة والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

UNESCO Office de liaison auprès de l'ONU
Villa « Les Feuillantines »
Av. de la Paix 13
1202 Genève
Tel. 022 917 12 34

Mission : Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples.

Principales activités :
Oeuvrer en faveur de objectifs de développement des Nations Unies pour le Millénaire et, plus particulièrement, de ceux qui visent à :

- Réduire de moitié la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté, d'ici à 2015,
- A assurer l'éducation primaire universelle dans tous les pays, d'ici à 2015,
- Eliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation primaire et secondaire d'ici à 2015,
- Aider les pays à mettre sur pied des stratégies nationales pour un développement durable afin d'inverser d'ici à 2015 la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales,
- Agir de concert avec ses Etats membres, ses Membres associés, et autres territoires. Ces relations sont suivies par le Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC). Les relations avec les Etats africains sont coordonnées par le Département Afrique (AFR),
- Coordonner ses activités avec l'ensemble des agences et institutions du système des Nations Unies auquel elle appartient,
- Coopérer avec de nombreuses autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'avec d'autres partenaires institutionnels ou de la société civile,
- Coopérer avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les banques de développement, les fondations et le secteur privé.

Date de création : 1945

Statut juridique : Agence spécialisée du Système des Nations Unies.

Siège de l'organisation : Paris (France).

Directrice Générale : Irina Bokova.

Site web : www.unesco.org

Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

46, Avenue Blanc
CH. 1202 Genève
Tél. : 022 738 96 66

Mission : L'Organisation Internationale de la Francophonie mène une action politique en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme et anime dans tous les domaines une concertation entre ses membres. Elle apporte à ses États et gouvernements membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques sectorielles. L'OIF mène des actions de coopération multilatérale, conformément aux grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie.

Actions : Adopté à Ouagadougou en novembre 2004, lors du Xe Sommet de la Francophonie, un Cadre stratégique décennal définit les objectifs et les moyens de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) lui permettant d'exercer une influence dans les affaires internationales et de contribuer à relever avec succès certains des défis de la mondialisation.

Les États et gouvernements membres de l'OIF ont choisi, pour la prochaine décennie, de structurer le périmètre des interventions de l'organisation autour de quatre missions, dans des domaines où son expérience et son savoir-faire ont déjà fait leurs preuves :

- la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique ;
- la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme ;
- l'appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- le développement de la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Date de création : 1970, création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) qui deviendra en 2005 l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Type d'organisation : Organisation intergouvernementale.

Siège de l'organisation : Paris.

Secrétaire général : Abdou Diouf (Sénégal).

Site web : www.francophonie.org

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

17 rue des Morillons
Case postale 71
CH - 1211 Genève 19
Tél. : 022 717 91 11

Buts : L'OIM pose le principe selon lequel les migrations s'effectuant en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques pour les migrants et la société. En tant que principale organisation internationale dans le domaine de la migration, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de :

- contribuer à relever concrètement les défis croissants que pose la gestion des flux migratoires ;
- favoriser la compréhension des questions de migration ;
- promouvoir le développement économique et social à travers les migrations ;
- et oeuvrer au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

Principales activités : L'activité de l'OIM recouvre quatre champs :

- Les programmes dits de migrations humanitaires pour porter assistance aux personnes fuyant des situations de conflit, aux demandeurs d'asile déboutés, aux réfugiés rapatriés, et pour favoriser le regroupement familial. L'OIM apporte aussi bien des secours d'urgence qu'une aide à long terme pour l'installation des réfugiés ou la reconstruction ;
- Les programmes d'aide au développement ;
- Les programmes de coopération technique par lesquels l'OIM offre une aide aux gouvernements, mais aussi aux agences intergouvernementales et non gouvernementales ;
- Les activités de recherche et d'information : l'OIM anime des conférences, collecte des informations sur les populations de migrants et les situations pouvant engendrer des flots de réfugiés.

Quelques dates :

1951 : Année de fondation sous le nom de Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME).
1964 : Le CIME lance les programmes de migration pour le développement, avec pour objectif de recruter et de placer des migrants hautement qualifiés dans des pays en développement d'Amérique latine.
1971 : Le CIME assiste l'UNHCR au replacement de 130'000 réfugiés du Bangladesh et du Népal au Pakistan ; ses activités se mondialisent progressivement.
1980 : Le CIME devient le Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM).
1989 : Le CIM devient l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).
1990 : L'OIM rapatrie de nombreux migrants du Moyen-Orient, faisant suite à l'invasion du Koweït par l'Irak.
1991 : L'OIM assiste le retour de quelques 800'000 Kurdes irakiens déplacés ; 6 millions de migrants ont été directement assistés par l'OIM.
1994 : L'OIM assiste le retour de 1,2 millions de Rwandais des pays limitrophes et le relogement de 250'000 réfugiés à l'intérieur du Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo).
1995 : À la suite du déclenchement de la guerre de Tchétchénie, l'OIM évacue environ 50'000 personnes vulnérables vers des régions plus sûrs.
1999 : Au Kosovo, l'OIM organise le Programme d'évacuation humanitaire, qui permet l'évacuation de 80'000 réfugiés kosovars.
2003 : 12 millions de migrants sont directement assistés par l'OIM.
2004 : L'OIM est chargée de conduire les votations d'Afghans réfugiés au Pakistan et en Iran pour la première élection présidentielle du pays.

Type d'organisation : Organisation intergouvernementale.

Siège de l'organisation : Genève.

Directeur général actuel (2006) **:** Brunson McKinley (Etats-Unis).

Nombre de collaborateurs :
5'000 employés, 112 Etats membres et 23 Etats observateurs, et 1'200 programmes en cours.

Site web : www.iom.int

Programme Alimentaire Mondial (PAM)

Maison Internationale de l'Environnement
Chemin des Anémones 11-13
1219 Châtelaine
Tél. : 022 917 85 81

But : Le PAM est la plus grande organisation humanitaire et nourrit plus de 100 millions de personnes dans plus de 80 pays pauvres du monde. Sa mission est d'éradiquer la faim dans le monde.
Aujourd'hui, le monde produit suffisamment de quoi nourrir tous les hommes, femmes et enfants de la planète pour qu'ils mènent une vie active et en bonne santé. Or, plus de 852 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, 25,000 personnes en meurent chaque jour, avec un enfant toutes les cinq secondes. Le problème de la faim est lie a celui de la pauvreté. Les ressources sont disponibles mais les gens qui ont faim n'ont pas les moyens de se procurer de quoi se nourrir. Le PAM estime que le problème de la faim doit être en tête des priorités de la communauté internationale car on ne saurait parler de développement sans régler au préalable le problème de la faim. Un homme qui a faim n'a en effet pas le temps, ni l'énergie de travailler au développement de son pays.
Depuis sa création en 1963, le PAM, dont le siège est à Rome, a investi 30 milliards de dollars E.-U. et utilisé plus de 47 millions de tonnes de produits alimentaires pour combattre la faim, promouvoir le développement économique et social et fournir des secours dans les situations d'urgence.

Principales activités :

- Secours : le PAM est toujours en état d'alerte, prêt à mobiliser l'aide alimentaire pour la livrer dans les zones frappées par des catastrophes naturelles ou dues à l'action de l'homme.
- Le PAM est présent dans des situations de guerre comme au Liban, au Darfour, en République démocratique du Congo ainsi que pour répondre aux besoins des victimes d'inondations en Ethiopie, des tsunamis en Asie du sud est, des tremblements de terre et sécheresse. Son action s'étend de la Corée du Nord à l'Amérique latine en passant par l'Afrique ou une grande partie de son action est concentrée.
- Développement : la malnutrition détruit lentement les actifs les plus précieux pour le développement d'un pays: les enfants et les travailleurs. A travers de projets nourriture contre travail, l'aide alimentaire est un des moyens les plus efficaces de protection contre la pauvreté à long terme. Des ouvriers sont payes en nourriture pour effectuer un travail qui bénéficie aussi a l'ensemble de la communauté : construction/ réparation de routes, réhabilitation de terres agricoles, irrigation des champs, etc. Le PAM Le PAM est également convaincu que la meilleure façon de lutter contre la faim et la pauvreté dans le monde est d'investir dans l'éducation. Or, aujourd'hui plus de 300 millions d'enfants ne vont pas à l'école parce que leurs parents sont trop pauvres et ont besoin du salaire que rapporteront leurs enfants pour les nourrir ou encore s'ils y vont, c'est le ventre vide. Or, il est bien connu que ventre affame n'a pas d'oreille.

Date de création : Le PAM a été créé en 1963.

Type d'organisation : Organisation des Nations Unies responsable de l'aide alimentaire dans le monde.

Siège de l'organisation : Rome.

Directrice Exécutive : Ertharin Cousin.

Nombre de collaborateurs : 10'520 au total dont 7 à Genève.

Site web : www.wfp.org

Association mondiale pour l'École instrument de paix

Rue du Simplon 5
CH – 1207 Genève
Tél. : 022 735 24 22

Buts : L'Association mondiale pour l'École instrument de paix (EIP) développe des activités relatives à l'éducation aux droits de l'Homme et à la paix.

Principales activités :

- Contribue activement à sensibiliser les milieux scolaires, les autorités et l'opinion publique à l'enseignement des droits de l'Homme ;
- Développe des attitudes, des aptitudes et des connaissances en vue du respect et de la promotion des droits et libertés fondamentales et de l'un de leurs corollaires, la résolution non-violente des conflits ;
- Propose des analyses sociopolitiques sur des enjeux relatifs aux droits de l'Homme et à la paix ;
- Conçoit, produit et diffuse des matériels pédagogiques destinés aux formateurs ;
- Stimule et soutient la création de sections nationales et régionales à travers le monde ;
- Edite, en collaboration avec une équipe internationale de chercheurs et de formateurs spécialisés, des publications portant sur des problématiques et des thématiques contemporaines ;
- Produit et diffuse à l'intention du grand public tout matériel pédagogique de sensibilisation aux droits de l'Homme et à la paix ;
- Contribue à la mise en œuvre d'un réseau interactif d'éducateurs dans le domaine des droits de l'Homme par le recours aux technologies de l'information et des communications adaptées aux besoins des intéressés.

Quelques dates :

1967 : Fondation de l'organisation à Genève par Jacques Mühlethaler.

1984 : Création du Centre international de formation à l'enseignement des droits de l'Homme et de la paix (CIFEDHOP), lieu de recherches et de formation parauniversitaire dont les travaux sont destinés, entre autres, aux enseignants, professionnels non enseignants et didacticiens de tous les ordres de l'éducation formelle ainsi qu'aux formateurs du secteur non formel.

Statut juridique : Organisation internationale non gouvernementale (OING).

Siège de l'organisation : Genève.

Nombre de collaborateurs : Plus de 5'000 membres et son réseau international est constitué de 40 sections et correspondants.

Personnage en lien avec l'organisation :
Jacques Mühlethaler, figure emblématique du mouvement. Sa persévérance et ses idées novatrices dans la pédagogie des droits de l'Homme et de la paix font de lui un précurseur des défenseurs des droits de l'Homme.

Site web : www.eip-cifedhop.org

Quelques conventions

Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes

La convention a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1979. Elle a pour but d'empêcher que les femmes soient victimes de discriminations dans tous les domaines de la vie.
La Convention :

- définit la notion de discrimination à l'égard des femmes ;
- impose aux Etats parties de s'abstenir de tout acte ou pratique discriminatoire fondé sur le sexe ;
- oblige les Etats parties à prendre des mesures pour assurer l'égalité des femmes dans tous les domaines de la vie ;
- garantit aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans la vie publique et politique, pour l'acquisition de la nationalité, dans l'éducation, dans la vie professionnelle, pour la santé ainsi que dans le droit du mariage et de la famille.

Un Comité surveille la mise en œuvre de la Convention par les Etats parties. Ceux-ci s'engagent à faire régulièrement rapport au Comité pour présenter les mesures prises.
Le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 6 octobre 1999 confère aux femmes la possibilité de présenter des recours individuels au Comité. Celui- ci est habilité à enquêter sur les cas graves de discrimination.

Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille

La convention a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1990.
La Convention :

- définit les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, quel que soit leur statut migratoire ;
- réaffirme les droits civils et politiques des travailleurs migrants en tenant compte de leur situation particulière (p. ex. droit à signaler une mise en détention aux autorités consulaires, dispositions en cas de contravention à la législation sur la migration, interdiction des expulsions collectives) ;
- définit les droits économiques, sociaux et culturels des travailleurs migrants en tenant compte de leur situation particulière (droit à un minimum de soins, droit fondamental d'accès à l'éducation pour les enfants).

Un Comité surveille la mise en œuvre de la Convention. Les Etats parties lui font rapport régulièrement, Ils peuvent en outre reconnaître la compétence du Comité pour examiner les recours présentés par les Etats et les individus.

Convention internationale des droits de l'enfant

La convention a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. Elle garantit l'ensemble des droits humains des enfants et des adolescents jusqu'à 18 ans. La Convention repose sur le principe que le bien de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les mesures concernant les enfants.
Les dispositions de la Convention portent sur :

- l'interdiction de discriminer ;
- le droit de l'enfant à une identité ;
- la séparation des enfants de leurs parents et le déplacement illicite d'enfants à l'étranger ;
- la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains ;
- les libertés et droits procéduraux classiques ainsi que les droits humains à caractère économique, social et culturel.

Le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés a pour but de mieux protéger les enfants et les adolescents lors des conflits armés en relevant l'âge minimum pour l'engagement volontaire et l'enrôlement obligatoire dans les forces armées.
Le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants renforce la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle.
Le Comité des droits de l'enfant surveille la mise en œuvre de la Convention. Les Etats parties lui font régulièrement rapport. Les deux protocoles prévoient également une procédure de rapport à titre de mécanisme de surveillance.

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

La convention a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 décembre 1965. Les Etats parties s'engagent à oeuvrer pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'entente entre toutes les races.
La Convention contre le racisme :

- définit avec précision la notion de discrimination raciale ;
- impose aux Etats parties de s'abstenir de tout acte de discrimination raciale ;
- exige des Etats parties qu'ils prennent des mesures appropriées pour lutter contre les discriminations raciales ;
- énumère un certain nombre de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels qui doivent être garantis sans distinction de race ;
- instaure un droit fondamental à engager une procédure de recours judiciaire effective (voie de droit) contre tout acte de discrimination raciale.

Un Comité surveille la mise en œuvre de la Convention par les Etats parties. Ceux-ci doivent lui faire régulièrement rapport. Ils peuvent également reconnaître la compétence du Comité pour examiner les recours présentés par des personnes individuelles.

Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

Cet accord international a été adopté par la Conférence générale de l'UNESCO en 1972. Sa mission essentielle est de définir le patrimoine mondial, en dressant une liste des sites dont les valeurs exceptionnelles doivent être préservées pour l'humanité tout entière et en assurant leur protection par un renforcement de la coopération entre les nations.

En considérant le patrimoine sous ses aspects culturels aussi bien que naturels, la Convention nous rappelle l'interaction entre l'être humain et la nature et la nécessité fondamentale de préserver l'équilibre entre les deux.

Ratifiée en 1975, cette convention est à l'origine de la création du Centre du patrimoine mondial et du Fonds du patrimoine mondial (UNESCO), ainsi que de la désignation de sites du patrimoine mondial. En 2008, la **Liste du patrimoine mondial** comporte 981 biens constituant le patrimoine culturel et naturel que le Comité du patrimoine mondial considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle.
➥http://whc.unesco.org/fr/list/

Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

La convention a été ratifiée en 2006. Elle porte sur la sauvegarde du patrimoine qui se traduit par des pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire transmis de génération en génération et qui procurent aux communautés et aux groupes un sentiment d'identité et de continuité.
Les buts de la Convention sont :

- la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ;
- le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ;
- la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ;
- la coopération et l'assistance internationales.

Pour atteindre ces objectifs, un comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a la charge de la mise en œuvre de la Convention.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

La Convention, adoptée en 2005, est entrée en vigueur le 18 mars 2007. La vocation de la Convention est de renforcer les cinq maillons inséparables de la même chaîne, à savoir la création, la production, la distribution/diffusion, l'accès et la jouissance des expressions culturelles véhiculées par les activités, biens et services culturels.

Références sur Internet

www.ddc.admin.ch

Site de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC). Nous indiquons ici uniquement les sujets traités dans le dossier, mais la DDC propose de nombreuses informations dans tous les thèmes qu'elle traite.
Genre - Surmonter l'inégalité des sexes par une égalité des chances.
➥www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Themes/L_egalite_des_femmes_et_des_hommes
Revue « un seul monde » - Genre: les disparités entre sexes entravent le développement
➥www.deza.admin.ch/ressources/resource_fr_23943.pdf
Dossier de la DDC : Assurer l'alimentation de tous.
➥www.deza.admin.ch/ressources/resource_fr_160362.pdf
Pour un aperçu complet des activités de la DDC dans le thème de l'agriculture et la sécurité alimentaire.
➥www.ddc.admin.ch/fr/Accueil/Themes/Agriculture_et_securite_alimentaire

www.unfpa.org

Site du Fonds des Nations Unies pour la population qui comprend des études, rapports, statistiques sur toutes les questions en lien avec la population :
Etat de la population mondiale 2008.
➥www.unfpa.org/swp
Profils de pays et indicateurs sur les thèmes de la population, de la santé, et socio-économique (en anglais).
➥www.unfpa.org/worldwide
Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme (in Etat de la population mondiale 2008).
➥www.unfpa.org/swp/2008/fr/03_promoting_gender_equality.html
Série de 7 films : Women on the front line.
➥www.unfpa.org/news/news.cfm?ID=1118
Etat de la population mondiale 2007 et son supplément jeunesse : Grandir en milieu urbain.
➥www.unfpa.org/swp
Planification familiale
➥www.unfpa.org/rh/planning/mediakit/docs/new_docs/sheet1-french.pdf

www.francophonie.org

Site de l'Organisation Internationale de la Francophonie qui propose une série de sites Internet thématique en lien avec la francophonie :
Portail jeunesse.
➥www.jeunesse.francophonie.org
Jeux de la Francophonie.
➥www.jeux.francophonie.org
Institut de la Francophonie numérique.
➥http://ifn.francophonie.org
La communauté mondiale des professeurs de français.
➥http://www.francparler.org
Egalité des hommes et des femmes en Francophonie.
➥http://genre.francophonie.org

www.unesco.org

Site de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) avec des sections pour l'éducation, les sciences naturelles, les sciences sociales et humaines, la culture, ainsi que la communication et l'information
Patrimoine mondial en Suisse.
➥www.unesco.ch/lunesco/programme-culture/patrimoine-mondial/patrimoine-mondial-en-suisse.html
Pages consacrées à la culture et l'UNESCO.
➥http://portal.unesco.org/culture
Patrimoine mondial de l'UNESCO.

➥http://whc.unesco.org
Patrimoine culturel immatériel et l'UNESCO.
➥www.unesco.org/culture/ich_convention
Les critères de sélection pour être inscrit au patrimoine mondial.
➥http://whc.unesco.org/fr/criteres/
Les chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité.
➥www.unesco.org/culture/en/masterpieces
Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous 2009.
➥www.efareport.unesco.org

www.fao.org

Salle de presse : 963 millions de sous-alimentés dans le monde.
➥www.fao.org/news/story/fr/item/8881/icode
L'éducation pour les populations rurales.
➥www.fao.org/sd/erp/index_fr.htm

Autres adresses

Bureau International d'Education (BIE).
➥www.ibe.unesco.org

Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche.
➥www.unitar.org

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).
➥www.unicef.org

Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-HABITAT).
➥www.unhabitat.org

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).
➥www.unhabitat.org

Programme Alimentaire Mondial (PAM).
➥www.wfp.org

Radio-Canada. Dossier sur la crise alimentaire et les émeutes de la faim.
➥www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2008/04/15/006-prix-aliments-mardi.shtml

Jeu proposé par le Site web de TV5 Monde des Cousins Migrateurs : deux ans de reportage autour du monde sur 100 sites classés par l'UNESCO.
➥www.food-force.com/fr

La Commission du Codex Alimentarius créée par la FAO et l'OMS.
➥www.codexalimentarius.net

E-Media, le portail romand de l'éducation aux médias. Fiche pédagogique : Vers un crash alimentaire.
➥www.e-media.ch/dyn/bin/2626-6912-1-dp_crash_alimentaire_final.pdf

Encyclopédie en ligne comprenant les plus de 7'000 langues vivantes répertoriées.
➥www.ethnologue.com

Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale.
➥www.cgiar.org

Portail de la diversité culturelle.
➥www.sudplanete.net

Le porte-voix des jeunesses du monde développé avec l'UNESCO.
➥www.noghetto.org

PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves).
➥www.pisa.admin.ch/bfs/pisa/fr/index.html
➥www.pisa.oecd.org

Journal du Net : Dossier Population : vers un monde à 9 milliards.
➥www.journaldunet.com/science/science-et-nous/dossiers/06/demographie

Base de données de la Division Population des Nations Unies.
➥http://esa.un.org/unpp
➥www.un.org/esa/population

Expo de la Cité des Sciences : Population mondiale... et moi ?
➥www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/expo/tempo/planete/population/moi.php

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).
➥www.edk.ch/dyn/11926.php

Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).
➥www.ciip.ch/index.php

Sources couverture

1. La grande Mosquée de Djenné - http://www.wikipedia.org/
2. Taj Mahal - http://picasaweb.google.com/lh/photo/-0Y0RkNVbeCqFxAtDEmKFw
3. Rizière - http://picasaweb.google.com/lh/photo/ujtDRfC8XpYG8-s1xT4Xtw
4. Education, UNESCO - http://www.unesco.org/education/efa/img/wef_b.jpg
5. UN Photo/John Isaac - http://www.unmultimedia.org/photo
6. Géants du Nord - http://www.nordmag.fr/culture/lille2004/geants2004/page/image62.html
7. Bouddhas de Bâmiyân - http://www.wikipedia.org/
8. Education, UNESCO - http://www.unesco.org/fr/education/